

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ASSOCIÉ AUX RESSOURCES FAUNIQUES
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

**PRODUIT PAR LA
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

MARS 2002

Référence à citer :

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière, 126 pages.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-39077-6

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

Équipe de réalisation

Supervision	Villemure, Louis
Coordination et rédaction	Lefebvre, Renald
Traitement géomatique et cartographie	Gagnon, Jean-François Pelletier, Claude
Collaboration aux textes	Dussault, Claude Gagnon, Jean-François Gauthier, Omer Larouche, Gaston Lupien, Gilles Pelletier, Claude Tremblay, Réjean Valentine, Marc
Consultation et révision interne	Bouchard, Pierre Brehain, Sophie Trudeau, Louise
Traitement de texte	Bouchard, Marjolaine

Avant-propos

La mise en valeur de la faune et de ses habitats permet une injection dans l'économie du Québec évaluée à environ 1,4 milliard de dollars annuellement et le maintien en emplois de 31 000 années-personnes dans le domaine des activités de pêche, de chasse et de plein air. Cette contribution est particulièrement cruciale pour l'économie des régions ressources. Une meilleure mise en valeur des divers potentiels fauniques dans chacune des régions du Québec, permettrait certainement une plus grande contribution de cette ressource renouvelable au développement de l'économie et de l'emploi des régions concernées. Poursuivant cet objectif, la Société de la faune et des parcs du Québec a élaboré pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean un *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques* (PDRRF).

Ce plan intègre les connaissances, les valeurs ainsi que la culture de la Société. C'est une mine d'informations étendue, pertinente et assurément favorable au démarrage ou au soutien de projets importants pour l'économie régionale. La Société espère que le PDRRF suscitera l'intérêt auprès des partenaires associés à la faune, des agents économiques ou des promoteurs ainsi qu'il permettra l'émergence de produits originaux, de qualité et mieux diversifiés.

Après avoir décrit sommairement la région, les infrastructures d'accès et d'accueil ainsi que la demande régionale, le *PDRRF* du Saguenay–Lac-Saint-Jean en trace le portrait faunique et naturel. Il fait ressortir les forces, les faiblesses ou les contraintes du produit actuel. Il décrit également les potentiels de développement associés à une espèce faunique, groupe d'espèces ou partie du territoire pouvant être mis en valeur dans un cadre de développement durable, c'est-à-dire sans que la conservation de la ressource faunique ne soit compromise pour autant.

On y retrouve les axes et des exemples de projets de développement des activités traditionnelles, tels la chasse, la pêche ou le piégeage, mais aussi, des activités non consommatrices de faune comme le plein air ou l'écotourisme. Les activités liées à la faune et à ses habitats pourront s'exercer en harmonie et en complémentarité avec ce qui existe déjà dans la région.

Il est utile de préciser que les projets exposés dans ce *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques* sont ceux identifiés par la Société de la faune et des parcs du Québec, qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et que la Société est consciente que d'autres idées ou plans peuvent leur être complémentaires.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean mérite aussi son titre de royaume dans le domaine de la faune. Il s'agit d'un véritable paradis de la pêche et de la chasse quand on pense à l'abondance de l'omble de fontaine et de l'original, à la renommée de la ouananiche et à la variété des autres espèces de poissons d'intérêt sportif et de gibiers. Sa diversité faunique combinée à la beauté des paysages en fait également un lieu de choix pour l'écotourisme. Notre région possède donc une richesse faunique indéniable apte à occuper une place encore plus significative dans l'économie régionale si on y met tous ensemble les efforts nécessaires à sa mise en valeur.

Louis Villemure
Directeur de l'Aménagement de la Faune

« Le défi consiste à être capable de voir, en examinant un site ou un milieu, même détérioré, l'opportunité qu'il offre. Et cela en étant conscient des autres projets en cours de réalisation localement ou dans la région ainsi que des attentes des citoyens en matière de loisirs. »
(Tourisme Québec, 2000)

Résumé

Le plan de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean dresse le portrait de la région afin d'identifier les potentiels de développement pour les activités de chasse, pêche et piégeage ainsi que pour les activités non consommatrices de la faune.

Couvrant une vaste superficie de 106 000 km², la région se caractérise par deux entités fort distinctes : les « hautes terres » et les « basses terres ». Correspondant au bouclier canadien, les « hautes terres », au relief plutôt montagneux, couvrent plus de 93 % de la région. C'est le domaine de la forêt boréale, de l'orignal et de l'omble de fontaine. Au cœur du bouclier canadien, les « basses terres », au relief relativement uniforme s'assimilent à la plaine du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay. Le paysage y est agricole ou agroforestier et la population régionale totalisant 286 600 personnes s'y concentre. On y retrouve la ouananiche et les principaux habitats humides. L'hydrographie régionale s'articule autour du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay dont le bassin hydrographique couvre la majeure partie de la région. On dénombre 35 000 lacs de plus de deux hectares.

La région est bien pourvue en territoires structurés avec dix zecs de chasse et pêche, trois zecs de pêche au saumon, 23 pourvoiries à droits exclusifs, une aire faunique communautaire, une réserve faunique, trois parcs nationaux et un parc marin. Même si le territoire non structuré représente 83 % de la superficie régionale, seule une superficie équivalente à celle des territoires structurés est vraiment accessible compte tenu de sa situation dans un rayon de moins de deux heures de route des centres de population.

Au chapitre de la pêche sportive, l'omble de fontaine, en raison de sa grande dispersion et de son fort potentiel, et la ouananiche, à cause de sa notoriété, doivent être considérées comme les principales marques de commerce régionales. Mais la région se distingue également par sa grande diversité puisqu'on peut également y pêcher le saumon atlantique, le doré jaune, le grand brochet, le touladi, l'éperlan arc-en-ciel et diverses espèces marines. La chasse au gros gibier se concentre sur l'orignal et la chasse au petit gibier sur la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le lièvre d'Amérique et la sauvagine. Depuis une décennie, les ventes de permis de pêche et de chasse marquent une tendance à la baisse. L'observation de la faune est une activité en pleine croissance. Les trois parcs nationaux, le parc marin et le jardin zoologique de

Saint-Félicien constituent les équipements majeurs de la région permettant la pratique de cette activité.

Sept axes de développement sont proposés pour résoudre les problématiques rencontrées :

1. **Axe 1 :** Développement sur une base durable de la gestion de l'exploitation de la faune ichtyologique sur le territoire non structuré. La principale contrainte au développement de la faune aquatique en territoire non structuré est l'absence autant de suivi que de contrôle de l'exploitation, ainsi que le manque d'informations sur l'état des populations de poissons que cette situation entraîne.
2. **Axe 2 :** Amélioration de l'offre de services dans les zecs et la réserve faunique pour en augmenter la fréquentation. Ce n'est pas le manque de ressource faunique mais la baisse de fréquentation qui affecte le développement relié à l'omble de fontaine dans les territoires structurés.
3. **Axe 3 :** Structuration de l'écotourisme et développement de l'offre d'activités non-consommatrices. Malgré la présence d'équipements majeurs tels les trois parcs nationaux, le parc marin et le jardin zoologique, il reste beaucoup à faire au niveau régional dans la structuration et le développement des activités non consommatrices.
4. **Axe 4 :** Intensification de l'utilisation des espèces non exploitées de façon optimale. Plusieurs espèces ne sont pas exploitées à leur plein potentiel dû notamment à un cadre de pratique déficient des activités de prélèvement comme, par exemple, la chasse à la sauvagine sur terres privées.
5. **Axe 5 :** Valorisation des espèces non exploitées actuellement. Quelques-unes de ces espèces de poissons offrent un certain intérêt récréatif.
6. **Axe 6 :** Augmentation et orientation de la fréquentation par le développement d'outils de marketing et de facilités d'initiation aux activités de chasse et pêche. Depuis une décennie, les ventes de permis de pêche et de chasse marquent une tendance à la baisse.
7. **Axe 7 :** Augmentation de l'offre de certaines espèces par le biais d'aménagements d'habitats. Les pratiques passées liées aux activités agricoles, à la voirie forestière et à la mise en place de réservoirs hydroélectriques ont entraîné des impacts fauniques importants.

Table des matières

	Page
ÉQUIPE DE RÉALISATION	iv
AVANT-PROPOS.....	v
RÉSUMÉ.....	vii
TABLE DES MATIÈRES	ix
LISTE DES TABLEAUX	xii
LISTE DES FIGURES	xiii
LISTE DES CARTES	xiv
1 LE PORTRAIT RÉGIONAL.....	1
1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	1
1.2 CARACTÉRISTIQUES HISTORIQUES ET CULTURELLES	5
1.3 ORGANISATION DU TERRITOIRE	7
1.3.1 <i>Les territoires structurés</i>	9
1.3.2 <i>Le territoire non structuré</i>	16
1.4 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES	17
1.4.1 <i>Démographie</i>	17
1.4.2 <i>Profil de l'économie régionale</i>	19
1.4.2.1 <i>Marché du travail</i>	19
1.4.2.2 <i>Problématique touristique régionale</i>	20
1.5 INTERVENANTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	21
1.5.1 <i>Intervenants agissant aux paliers local et régional</i>	21
1.5.2 <i>Intervenants agissant au palier national</i>	22
1.5.3 <i>Gouvernement du Québec</i>	22
1.5.4 <i>Gouvernement du Canada</i>	23
1.6 LES GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX	23
2 LES INFRASTRUCTURES D'ACCÈS ET D'ACCUEIL	24
2.1 ACCESSIBILITÉ À LA RÉGION	24
2.2 ACCESSIBILITÉ À LA RESSOURCE	26
2.3 POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT.....	29
2.3.1 <i>Hébergement offert par les pourvoiries</i>	29
2.3.2 <i>Hébergement offert par la Société des établissements de plein-air du Québec</i>	30
2.3.3 <i>Hébergement offert par la communauté autochtone</i>	30
2.3.4 <i>Hébergement traditionnel</i>	31
2.3.5 <i>Baux de villégiature émis par le MRN</i>	31
2.4 INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL.....	32
2.5 LES ENTREPRISES DE SERVICES LIÉS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS	34
2.5.1 <i>Location d'équipements récréatifs</i>	34

2.5.2	<i>Entreprises spécialisées dans l'offre d'activités récréatives</i>	34
2.5.3	<i>Autres entreprises de services de chasse et de pêche</i>	36
3	PORTRAIT DE LA DEMANDE	37
3.1	PÊCHE	38
3.2	CHASSE	40
3.3	PIÉGEAGE	42
3.4	ACTIVITÉS NON CONSOMMATRICES	43
4	PORTRAIT DE LA RESSOURCE FAUNIQUE, DU TERRITOIRE ET DES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR.....	45
4.1	LE MILIEU BIOPHYSIQUE	45
4.1.1	<i>Les habitats aquatiques</i>	45
4.1.2	<i>Les milieux humides</i>	48
4.1.3	<i>Les habitats terrestres</i>	54
4.1.4	<i>Les routes migratoires</i>	57
4.2	LA FAUNE.....	58
4.2.1	<i>Faune aquatique</i>	58
4.2.1.1	Omble de fontaine.....	58
4.2.1.2	Omble de fontaine anadrome.....	64
4.2.1.3	Ouananiche	65
4.2.1.4	Saumon atlantique	67
4.2.1.5	Doré jaune	70
4.2.1.6	Grand Brochet	71
4.2.1.7	Éperlan arc-en-ciel.....	73
4.2.1.8	Espèces marines	74
4.2.1.9	Lotte.....	76
4.2.1.10	Touladi.....	77
4.2.1.11	Autres espèces	79
4.2.1.12	Potentils de mise en valeur de la faune aquatique	80
4.2.2	<i>Grande faune</i>	82
4.2.2.1	Orignal.....	82
4.2.2.2	Caribou forestier	84
4.2.2.3	Ours noir	85
4.2.2.4	Cerf de Virginie	86
4.2.2.5	Potentils de mise en valeur de la grande faune.....	86
4.2.3	<i>Petite faune</i>	87
4.2.3.1	Lièvre d'Amérique, gélinotte huppée et tétas du Canada.....	87
4.2.3.2	Autres espèces de gibier.....	90
4.2.3.3	Les chiroptères	90
4.2.3.4	Potentils de mise en valeur de la petite faune	91
4.2.4	<i>Animaux à fourrure</i>	92
4.2.4.1	Description.....	92
4.2.4.2	Traits distinctifs régionaux.....	92
4.2.4.3	Principaux aspects réglementaires.....	95
4.2.4.4	Potentils de mise en valeur des animaux à fourrure	95
4.2.5	<i>Avifaune (autres que les espèces comprises dans la petite faune)</i>	96
4.2.5.1	Description.....	96
4.2.5.2	Traits distinctifs régionaux.....	97
4.2.5.3	Potentils de mise en valeur de l'avifaune	101
4.2.6	<i>Amphibiens et reptiles</i>	102

4.2.6.1	Traits distinctifs régionaux.....	102
4.2.6.2	Potentiels de mise en valeur des amphibiens et des reptiles.....	103
4.3	PRINCIPAUX SITES D'INTÉRÊT	104
5	ENJEUX ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT	106
5.1	PROBLÉMATIQUE RÉGIONALE ET CONSTATS GÉNÉRAUX	106
5.1.1	<i>Situation préoccupante de la faune ichthyologique en territoire non structuré</i>	<i>106</i>
5.1.2	<i>Offre de services limitée en territoires structurés</i>	<i>107</i>
5.1.3	<i>Activités non consommatrices peu développées</i>	<i>108</i>
5.1.4	<i>Utilisation non optimale de certaines espèces exploitées</i>	<i>110</i>
5.1.5	<i>Exploitation marginale de certaines espèces.....</i>	<i>111</i>
5.1.6	<i>Désaffection des chasseurs et pêcheurs</i>	<i>112</i>
5.1.7	<i>Dégradation des habitats.....</i>	<i>112</i>
5.2	ÉLABORATION D'AXES OU DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT.....	113
6	STRUCTURE D'ACCUEIL.....	118
	REMERCIEMENTS.....	119
	BIBLIOGRAPHIE	120

Liste des tableaux

	Page
Tableau 1.	Moyennes annuelles de température et de précipitation de la région 5
Tableau 2.	Proportion du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupée par des territoires fauniques structurés 9
Tableau 3.	Zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche du Saguenay– Lac-Saint-Jean et principales espèces recherchées 11
Tableau 4.	Zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon du Saguenay– Lac-Saint-Jean 11
Tableau 5.	Pourvoiries avec droits exclusifs du Saguenay–Lac-Saint-Jean 12
Tableau 6.	Pourvoiries sans droits exclusifs du Saguenay–Lac-Saint-Jean 12
Tableau 7.	Parcs nationaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean 13
Tableau 8.	Réserves écologiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean 13
Tableau 9.	Habitats fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean 16
Tableau 10.	Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec au Saguenay– Lac-Saint-Jean 16
Tableau 11.	Distances de quelques villes du Québec avec certaines villes de la région 24
Tableau 12.	Offre d'hébergement dans les pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint- Jean 29
Tableau 13.	Hébergement en chalet et en refuge offert par la SÉPAQ 30
Tableau 14.	Hébergement en camping offert par la SÉPAQ 30
Tableau 15.	Nombre d'unités d'hébergement disponibles en hôtels, résidences de tourisme et gîtes touristiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean 31
Tableau 16.	Entreprises régionales spécialisées dans l'offre d'écotourisme et aventure 35
Tableau 17.	Participation à diverses activités reliées à la faune et à la nature 37
Tableau 18.	Participation à la pêche sportive au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1995 comparativement à l'ensemble du Québec 38
Tableau 19.	Profil d'âge des pêcheurs et de leur niveau d'activité 39
Tableau 20.	Noms et superficies des lacs de 25 km ² et plus au Saguenay–Lac- Saint-Jean 47
Tableau 21.	Milieux humides riverains du lac Saint-Jean et du Saguenay 51
Tableau 22.	Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques et les forêts privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1996-1997 57
Tableau 23.	Bilan de l'exploitation de l'omble de fontaine dans les territoires structurés du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1999 62
Tableau 24.	Statistiques d'exploitation de 1999 du doré jaune dans les territoires structurés 71
Tableau 25.	Statistiques d'exploitation de 1999 du touladi dans les territoires structurés 78
Tableau 26.	Effort de chasse et récolte de lièvres et de perdrix dans les 10 zecs de la région en 1999 89
Tableau 27.	Liste des espèces d'animaux à fourrure présentes au Saguenay–Lac- Saint-Jean 92
Tableau 28.	Rendements de récolte d'animaux à fourrure par type de territoire et évaluation des potentiels de développement 94
Tableau 29.	Les familles d'oiseaux de juridiction québécoise 96

Liste des figures

	Page
Figure 1. Évolution des ventes de permis de pêche au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec	40
Figure 2. Évolution des ventes de permis de chasse au petit gibier au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec	41
Figure 3. Évolution des ventes de permis de chasse à l'orignal au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec	41
Figure 4. Évolution des ventes de permis de chasse à l'ours au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec	42
Figure 5. Évolution des ventes de permis de piégeage au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec	43
Figure 6. Effort de pêche, nombre d'ombles de fontaine capturés et succès de pêche dans les zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean de 1987 à 1999	63
Figure 7. Évolution des montaisons, de l'effort de pêche et des captures de saumons atlantiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	69
Figure 8. Exploitation du grand brochet dans les territoires structurés en 1999	72
Figure 9. Effort de pêche et récolte d'éperlan arc-en-ciel par la pêche blanche sur le Saguenay de 1995 à 1998.....	73
Figure 10. Effort de pêche et nombre de poissons récoltés en période hivernale de 1995 à 2001.....	75
Figure 11. Évolution de la vente des permis de pêche à la lotte de 1989 à 1997	77
Figure 12. Évolution de la récolte d'originaux de 1971 à 2000 dans la zone 18 ouest	83
Figure 13. Répartition de la récolte d'originaux de 1980 à 1999 dans la zone 18 ouest.....	83
Figure 14. Évolution de l'effort de chasse et de la vente de permis de chasse au petit gibier de 1982 à 1999	87
Figure 15. Nombre de capture et succès de chasse au lièvre et à la perdrix dans les zecs de la région de 1982 à 1999.....	88
Figure 16. Évolution du nombre de piégeurs en zone libre, sur les terrains de piégeage et dans la réserve de castor de 1984 à 1999	93

Liste des cartes

	Page
Carte 1. Localisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1
Carte 2. Cartographie par satellite Landsat-7 du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	2
Carte 3. Relief du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	3
Carte 4. Milieux urbains et agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean	8
Carte 5. Territoires fauniques structurés du Saguenay–Lac-Saint-Jean	10
Carte 6. Structuration du piégeage au Saguenay–Lac-Saint-Jean	14
Carte 7. Territoires à statut particulier de protection du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	15
Carte 8. Densité des baux de villégiature au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	18
Carte 9. Accessibilité routière au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	25
Carte 10. Infrastructures d'accès autres que routières du Saguenay–Lac-Saint-Jean	27
Carte 11. Réseau routier du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	28
Carte 12. Bassins hydrographiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean	46
Carte 13. Milieux humides du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	50
Carte 14. Domaines de végétation du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	55
Carte 15. Distribution des espèces de poissons d'intérêt sportif au Saguenay–Lac-Saint-Jean	59
Carte 16. Zones réglementaires de chasse et de pêche du Saguenay–Lac-Saint-Jean	60
Carte 17. Rivières à saumon du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	67
Carte 18. Densité hivernale de l'original au Saguenay-Lac-Saint-Jean	82

1 Le portrait régional

1.1 Caractéristiques géographiques

Le territoire de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur une vaste superficie de l'ordre de 106 000 km² entre les latitudes nord 48° 00' et 52° 30' et les longitudes ouest 70° 00' et 74° 30' (carte 1) (MRN 2001). Elle constitue la troisième région québécoise en superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord.

L'image satellitaire de la carte 2 s'avère un outil privilégié pour une prise de contact rapide avec la géographie régionale. Cette dernière se caractérise par deux grandes entités fort dissemblables : celle du bouclier canadien que l'on appelle également « hautes terres » qui encercle la plaine du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay, aussi appelée « basses terres » (carte 3) (Jurdant *et al.* 1972).

Les « hautes terres » couvrent la majeure partie de la région, soit plus de 93 %. Leur relief varie de moutonné à montagneux et l'altitude y passe de 180 à 1000 mètres (Jurdant *et al.* 1972). Ces « hautes terres » sont représentées au sud du lac Saint-Jean par le bas plateau laurentien et vers le nord par le haut plateau du Labrador, avec comme principale dominante régionale, les monts Valin dont l'altitude atteint 968 mètres. La géologie des « hautes terres » se caractérise par des roches ignées ou métamorphiques du type granite ou gneiss possédant une faible capacité de neutralisation des précipitations acides (Dupont 1990). Les dépôts de



Carte 1. Localisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Carte 2. Cartographie par satellite LANDSAT-7 du Saguenay – Lac-Saint-Jean



Description de la mosaïque



Scène 23	Date d'acquisition: 5 juin 2000 Orbite: 14 Rangée: 23
Scène 24	Date d'acquisition: 5 juin 2000 Orbite: 14 Rangée: 24
Scène 25	Date d'acquisition: 5 juin 2000 Orbite: 14 Rangée: 25
Scène 26	Date d'acquisition: 5 juin 2000 Orbite: 14 Rangée: 26
Scène 27	Date d'acquisition: 5 juin 2000 Orbite: 14 Rangée: 27

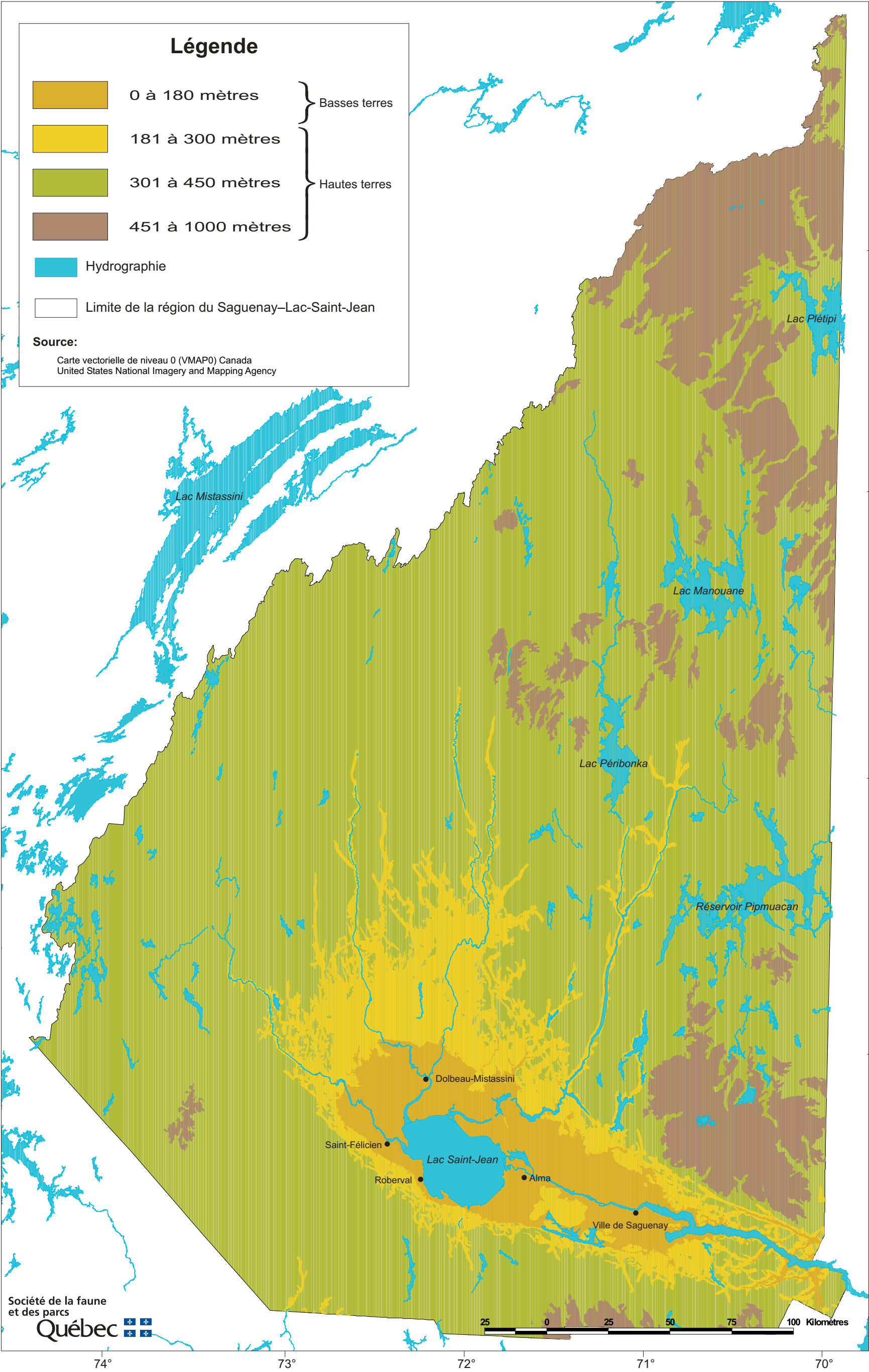
Composition:

3

4

5

Carte 3. Relief du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Société de la faune et des parcs Québec

25

0

25

50

75

100 Kilomètres

surface rencontrés sont d'origine glaciaire ou fluvio-glaciaire; ils sont généralement peu épais, sauf dans les vallées principales. C'est le domaine de la forêt boréale largement dominé par l'épinette noire.

Au cœur du bouclier canadien, les « basses terres » équivalent à la cuvette du lac Saint-Jean dont l'altitude ne dépasse guère 180 mètres (Jurdant *et al.* 1972). Le relief y est relativement uniforme, variant de plat à ondulé. Cette altitude semble correspondre au maximum atteint par les eaux du bras de Laflamme, prolongement de la mer de Champlain. De ce fait, les dépôts de surface y sont surtout d'origine marine, fluviale ou deltaïque. Ils mesurent généralement d'une à plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, minimisant ainsi l'influence de la roche en place qui est de type similaire à celle des « hautes terres ». Le paysage y est agricole ou agroforestier.

Le bassin hydrographique de la rivière Saguenay couvre la majeure partie de la région. Avec son étendue de 85 000 kilomètres carrés, il constitue le deuxième plus important sous-bassin du fleuve Saint-Laurent après celui de la rivière des Outaouais et le quatrième en importance au Québec (Hébert 1995). Ce bassin hydrographique est articulé sur le lac Saint-Jean, où convergent les eaux de près de 83 % de la superficie totale du bassin qui s'écoulent ensuite par la voie de la rivière Saguenay jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Par sa localisation, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'une des régions les plus au nord de l'espace occupé par l'être humain. Le climat y est continental avec un été chaud (maximum moyen en juillet de 24°C à 25°C) et un hiver froid (minimum moyen en janvier de -22°C à -20°C) (tableau 1). En hiver, la neige recouvre complètement le sol pendant près de six mois consécutifs, c'est-à-dire généralement entre novembre et avril.

Tableau 1. Moyennes annuelles de température et de précipitation de la région

Paramètres climatiques	Moyennes annuelles			
	« Basses Terres » Station Bagotville ¹	« Hautes Terres » Station Bonnard ²	Québec Station Québec ³	Montréal Station Dorval ⁴
Température				
Maximum quotidien (°C)	7,7	3,7	9,0	10,9
Minimum quotidien (°C)	-3,4	-7,7	-1,0	1,2
Moyenne quotidienne (°C)	2,2	-2,0	4,0	6,1
Précipitation				
Chute de pluie (mm)	641,0	626,9	881,3	736,3
Chute de neige (cm)	344,7	294,5	337,0	214,2
Précipitation (mm)	929,7	921,6	1207,7	939,7
Nombre de jours avec une température maximale supérieure à 0 °C	253	222	265	286

Source des données : Environnement Canada 2000a

1 Localisation : 48° 20' N 71° 00' O, Altitude : 159 m, moyenne mensuelle pour 1942 à 1990.

2 Localisation : 50° 44' N 71° 03' O, Altitude : 506 m, moyenne mensuelle pour 1961 à 1990.

3 Localisation : 46° 48' N 71° 23' O, Altitude : 70 m, moyenne mensuelle pour 1943 à 1990.

4 Localisation : 45° 28' N 73° 45' O, Altitude : 31 m, moyenne mensuelle pour 1941 à 1990.

Les températures moyennes annuelles des « basses terres » s'apparentent à celles de la région de Québec. Les valeurs des températures des « hautes terres » sont analogues à celles que l'on retrouve sous des latitudes plus élevées et, à ce titre, la région peut être associée aux espaces médionordiques.

Dans l'ensemble, le Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise comme étant la région présentant les valeurs pluviométriques les plus faibles du Québec méridional, avec des chiffres de 93 cm par année – comparativement à 121 à Québec et 94 à Montréal – dont moins de 31 cm d'équivalence en eau durant l'hiver. En termes d'insolation, le soleil ne paraît dans la région que 35 à 40 % du temps possible, soit un jour sur trois.

1.2 Caractéristiques historiques et culturelles

La principale particularité du Saguenay–Lac-Saint-Jean est de constituer une entité géographique facilement identifiable, parce que relativement séparée du reste du Québec habité, plus particulièrement de la vallée du Saint-Laurent (Girard et Perron 1995). Cela n'a toutefois pas empêché la région de constituer un important territoire montagnais à l'époque qui précédait la colonisation, soit vers le milieu du XIX^e siècle.

La fourrure de castor devint le moteur des relations entre Amérindiens et Européens. La principale route de commerce, appelé « Route des fourrures », allait de Tadoussac à la baie James en empruntant principalement le Saguenay, le lac Kénogami, le lac Saint-Jean, la rivière Ashuapmushuan, les lacs Nicabau et Mistassini, la rivière Rupert et enfin la Baie James. Tadoussac, Chicoutimi et Métabetchouan constituaient les principaux postes de traite (Girard et Perron 1995). Le lac Nicabau et un autre site sur la rivière Mistassibi auraient été des lieux très actifs où les Amérindiens traitaient entre eux.

La colonisation débute en 1838 avec l'arrivée à l'Anse-Saint-Jean et à Grande-Baie, d'un groupe de colons originaires surtout de Charlevoix : la Société des Vingt-et-Un. Cette société est vouée exclusivement à l'exploitation de la forêt, alors que la culture de la terre est strictement interdite par la Compagnie de la Baie d'Hudson qui règne encore en maître sur le territoire. En 1845, on estime la population à 3000 habitants. Le développement de l'agriculture débute en 1846 grâce, notamment, aux efforts du père Jean-Baptiste Honorat.

Dans la région, le mouvement de peuplement humain suit une trajectoire est-ouest, partant du bas de la rivière Saguenay et remontant vers l'ouest où se trouve le lac Saint-Jean. Ainsi, les 21 premières missions ou paroisses qui sont créées entre 1840 et 1870 occupent essentiellement les rives sud de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean en suivant cette trajectoire. Chicoutimi, Grande-Baie et Bagot, Laterrière et Hébertville constituent les premières paroisses d'importance. La population de ces premières fondations dépasse les 10 600 en 1871 et constitue 60 % de la population totale qui atteint alors près de 18 000 habitants. Dès 1870, l'essentiel des basses-terres étaient défrichées. Au cours des trois dernières décennies du XIX^e siècle, la sous-région du Lac-Saint-Jean prend vraiment naissance et se développe grâce en bonne part à l'arrivée du chemin de fer.

L'histoire de l'entrepreneur et constructeur de train Horace-Jansen Beemer mérite qu'on s'y arrête compte tenu de son intérêt en termes de développement touristique basé sur la faune. Entre 1887 et 1889, il jette les bases d'une industrie touristique à Roberval en s'appuyant sur l'essor qui suit l'arrivée du train et mettant à profit l'organisation d'un port qui centralise tout le commerce maritime s'activant sur le lac Saint-Jean (Girard et Perron 1995). Il y bâtit l'hôtel Roberval où il accueille surtout des Américains et même des Européens amateurs de grands espaces, de pêche et de chasse. Il organise sa promotion à l'échelle internationale autour de la ouananiche. Pour en assurer la survie, Beemer ne ménage rien et va jusqu'à implanter, en 1897, une pisciculture. En somme, Beemer organise l'équivalent d'un circuit touristique autour

d'un attrait central, la ouananiche, auquel il greffe des sites naturels : la rivière Saguenay, le lac Saint-Jean, la chute de Val-Jalbert et Pointe-Bleue.

Vers 1930, la mise en place du peuplement rural est à peu près achevée. La dernière phase de peuplement régional s'accomplit dans la première moitié du XX^e siècle autour des grands secteurs industriels : les pâtes et papiers, l'hydroélectricité et l'aluminium.

En 1996, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 99,4 % de non-immigrants et 0,6 % d'immigrants. Ces proportions en font l'une des régions du Québec où la part de la population immigrante est la plus faible (Drouin *et al.* 1998c).

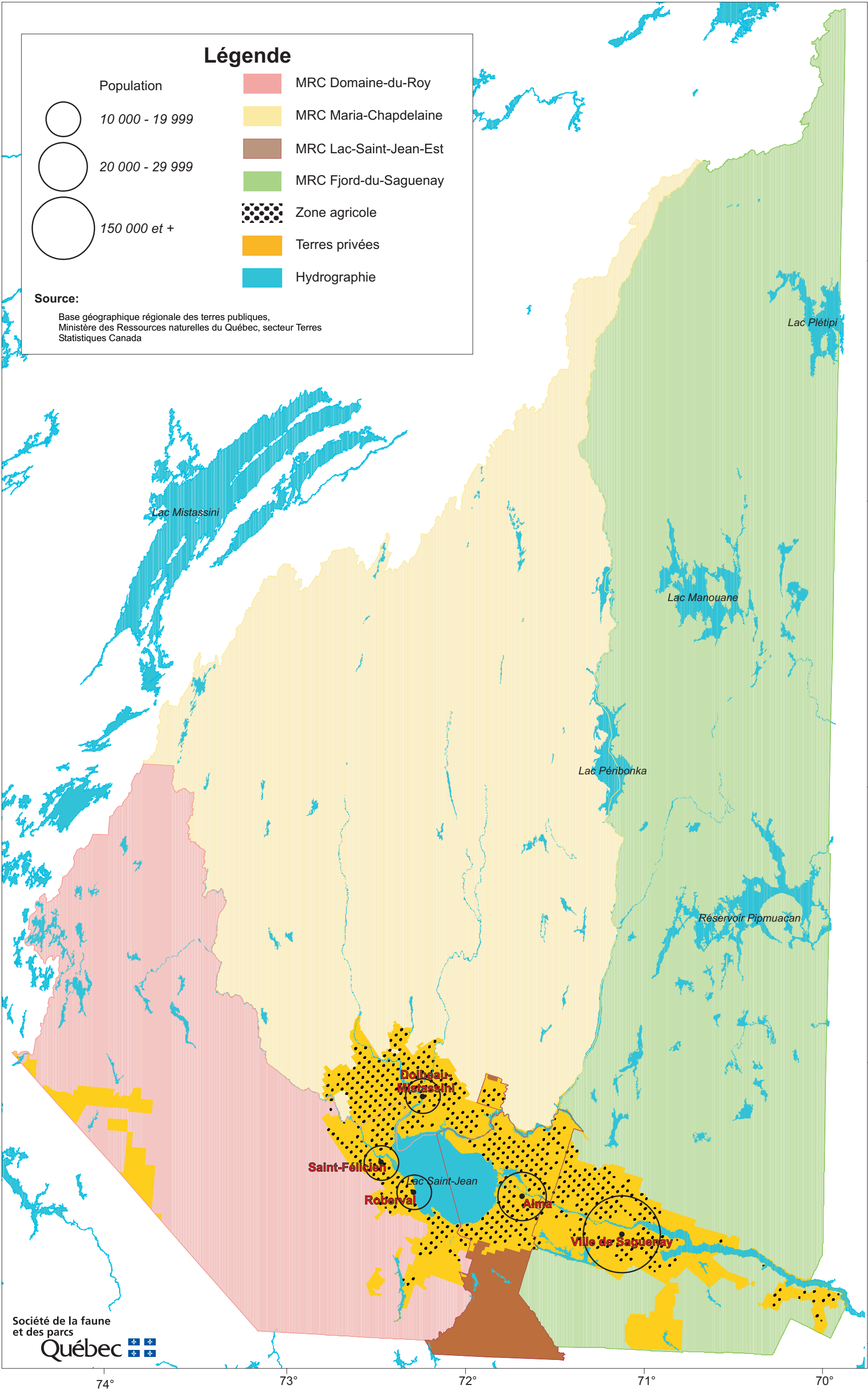
La même année, 98,8 % de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean avait comme langue maternelle le français, 0,7 % l'anglais et 0,5 %, une autre langue (Drouin *et al.* 1998c). La région arrive ainsi au deuxième rang québécois, derrière celle du Bas-Saint-Laurent, pour sa forte proportion de personnes dont la langue maternelle est le français. De plus, 85,9 % des citoyens ne connaissent que le français et 14,1 % sont bilingues. Il est à noter que très peu de citoyens ne parlent que l'anglais (0,05 %) ou ne peuvent converser dans aucune de ces deux langues (0,02 %).

En 1996, la région dénombrait 4675 Autochtones, dont 56,4 % ont déclaré être des Indiens d'Amérique du nord et 43,4 % des Métis (Drouin *et al.* 1998c). Sur l'ensemble des Autochtones de la région, 34,4 % vivent dans la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Leur proportion dans la population régionale est de 1,6 % et représente 5,6 % de tous les Autochtones du Québec.

1.3 Organisation du territoire

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est constitué de quatre municipalités régionales de comté (MRC) : Fjord-du-Saguenay, Lac-Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine (carte 4). Elle compte 49 municipalités locales. L'étalement des résidents se fait principalement autour de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean.

Carte 4. Milieux urbains et agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean



L'urbanisation se concentre principalement dans la nouvelle ville fusionnée de Ville de Saguenay qui regroupait 53 % de la population régionale sur la base des données de 1996 (Drouin 1998a). Cette forte concentration de la population en milieu urbain devient encore plus évidente alors que la proportion passe à près de 75 % de la population régionale si on ajoute les villes d'Alma, Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau–Mistassini.

Les terres à tenure privée et la zone agricole sont essentiellement limitées au pourtour du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay. Quatre-vingt-quatorze pour cent de l'ensemble des terres régionales sont publiques.

La forêt occupe 90 % du territoire de la région (MRN 2001). Les forêts privées représentent 5 % de l'ensemble des terrains forestiers. Les territoires non organisés couvrent une superficie de 92 500 km² (87 % de la superficie régionale).

La région compte une communauté autochtone Montagnaise vivant dans une réserve située à Mashteuiatsh sur la rive sud-ouest du lac Saint-Jean.

1.3.1 Les territoires structurés

Près de 17 % de la superficie du Saguenay–Lac-Saint-Jean est constitué en territoires structurés où le prélèvement faunique est contrôlé (tableau 2). Ces territoires sont situés en majorité au sud de la région en raison de l'accessibilité routière (carte 5).

Tableau 2. Proportion du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupée par des territoires fauniques structurés

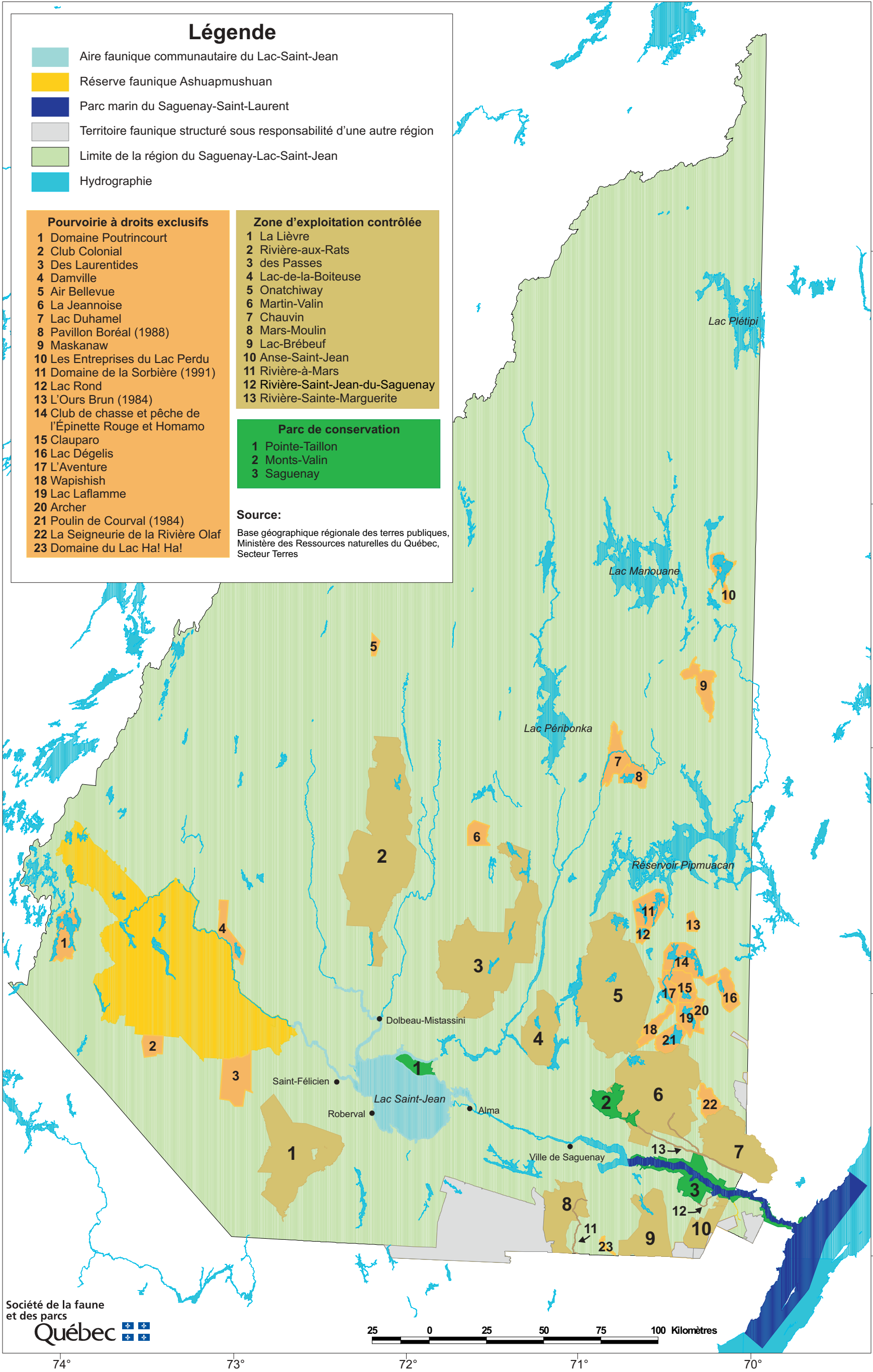
Territoires	Aire faunique communautaire	Parcs¹	Pourvoiries	Réserve faunique	Zecs	Total
km ²	1111	668	2487	4488	8935	17 689
%	1,0	0,6	2,3	4,2	8,4	16,7

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999b.

1 Excluant la portion du parc marin situé à l'extérieur de la région.

À noter, les parties de territoire structurées incluses dans les limites administratives de la région, mais gérées par une autre direction régionale, telle la rivière Petit-Saguenay, ne seront pas abordées dans le présent plan. Inversement, les portions de tels territoires hors région mais gérées par la Direction régionale de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean y sont traitées.

Carte 5. Territoires fauniques structurés du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Société de la faune
et des parcs

Québec

25

0

25

50

75

100

Kilomètres

En terme de superficie de zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (zecs), le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe au premier rang au Québec. On y dénombre dix zecs pour une superficie d'environ 9 000 km² (tableau 3). La principale espèce de poissons recherchée par leur clientèle est l'omble de fontaine.

Tableau 3. Zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche du Saguenay–Lac-Saint-Jean et principales espèces recherchées

Zec	Superficie (km²)	Espèces recherchées
Anse-Saint-Jean	193	Omble de fontaine
Chauvin	619	Omble de fontaine
Des Passes	1491	Omble de fontaine, grand brochet, doré jaune
La Lièvre	964	Omble de fontaine
Lac–Brébeuf	434	Omble de fontaine
Lac-de-la-Boiteuse	381	Omble de fontaine
Mars-Moulin	410	Omble de fontaine
Martin-Valin	1200	Omble de fontaine
Onatchiway-Est	1462	Omble de fontaine
Rivière-aux-Rats	1781	Omble de fontaine, grand brochet
Superficie totale	8935	

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999b.

Les trois zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon sous la responsabilité régionale s'étendent sur 241 kilomètres (tableau 4). La zec de la rivière Sainte-Marguerite représente plus de 75 % de ces territoires.

Tableau 4. Zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Zec saumon	Longueur (km)
Rivière-à-Mars	44,5
Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay	12,2
Rivière-Sainte-Marguerite	184,4
Longueur totale	241,1

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999b.

Les 23 pourvoiries à droits exclusifs de la région couvrent près de 2 500 km² (tableau 5). La majorité de celles-ci est concentrée à l'extrémité est du Saguenay–Lac-Saint-Jean représentant près de 47 % de la superficie totale des pourvoiries régionales.

Tableau 5. Pourvoiries avec droits exclusifs du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pourvoirie	Superficie (km²)	Pourvoirie	Superficie (km²)
Air Bellevue	22	Du lac Laflamme	91,3
Archer	51,7	Du Lac Rond	33,9
Clauparo	117,8	La Jeannoise	82
Club de chasse et pêche de l'Épinette Rouge et Homano	214,4	La Seigneurie de la Rivière Olaf	91,2
Colonial	77,5	Lac Dégelis	113,25
Damville	113,5	Lac Duhamel	142,9
De l'Ours Brun	38,2	L'Aventure	70,3
Des Laurentides	244,4	Les Entreprises du lac Perdu	207
Domaine de la Sorbière	173,1	Maskanaw	149
Domaine du Lac Ha! Ha!	10,2	Pavillon Boréal	52,5
Domaine Poutrincourt	188,2	Poulin de Courval	114,2
		Wapishish	88,5
		Superficie totale	2487

En 2001, vingt pourvoiries sans droits exclusifs exerçaient leurs activités au Saguenay–Lac-Saint-Jean (tableau 6).

Tableau 6. Pourvoiries sans droits exclusifs du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pourvoirie	
Aventure Pipmuacan	Du Lac Yajo
Aventures Nipissi	Kakuskanus
Cépal Aventure	La Loge des Baies
Club Le Refuge	La Pipe
De la Rivière Manouane	Le Domaine Chabanel
Domaine du Pipmuacan	Léon et Gérald
Du Cap au Leste	L'Évasion
Du Lac Hironnelle	Québec Nature
Du Lac Pierre	Société de développement touristique de Rivière-
Du Lac Rohault	Éternité
La pourvoirie du Saguenay	

En 1996, un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires a été accordé à la Corporation de développement de la pêche sportive au lac Saint-Jean, créant ainsi la première aire faunique communautaire (AFC) du Québec et la seule présente dans la région. Elle englobe les lacs Saint-Jean et à Jim ainsi qu'une partie des 16 tributaires, pour une superficie de 1111 km².

La région comporte trois parcs nationaux et un parc marin (tableau 7). Une superficie d'environ 1000 km² du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est située à l'extérieur des limites administratives régionales. On y retrouve également la réserve faunique Ashuapmushuan présentant une superficie de 4488 km².

Tableau 7. Parcs nationaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Parc	Superficie (km ²)
Monts-Valin	154
Pointe-Taillon	92
Saguenay	284
Saguenay–Saint-Laurent (parc marin)	1138
Superficie totale	1668

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999b.

Les terrains sous bail de droits exclusifs de piégeage dont la responsabilité incombe à la Direction régionale sont localisés à l'intérieur des zones d'exploitation contrôlée ainsi que dans le secteur des monts Valin (carte 6). Plus de 75 % de la superficie régionale est constituée en réserves de castor. Seule la réserve de castor de Roberval est sous la juridiction de la région.

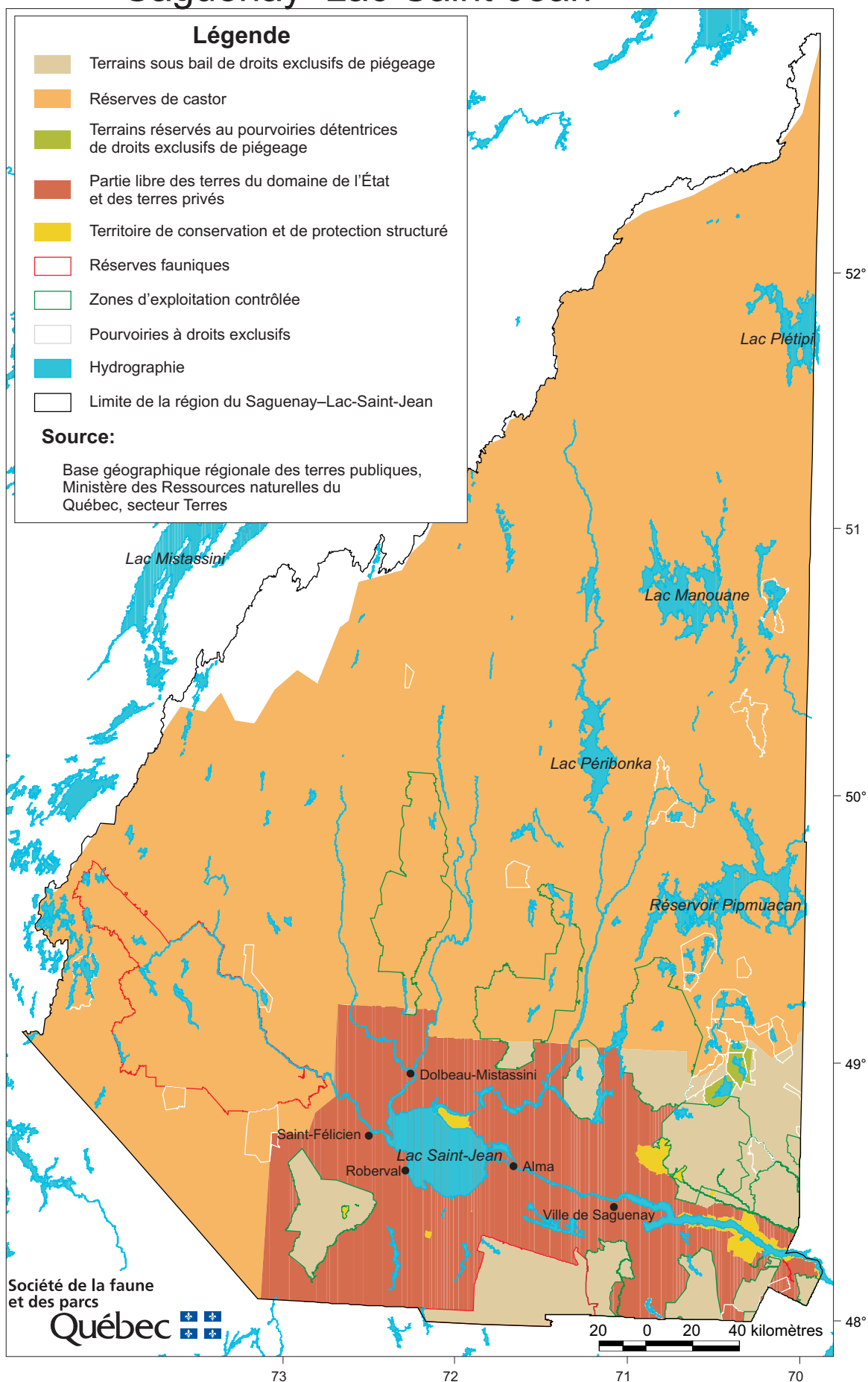
En plus de ces territoires structurés, la région compte différents territoires possédant un statut particulier de protection (carte 7). À ce titre, les six réserves écologiques administrées par le ministère de l'Environnement sont des secteurs soustraits à tout prélèvement et répondant à des objectifs de protection précis (tableau 8).

Tableau 8. Réserves écologiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean

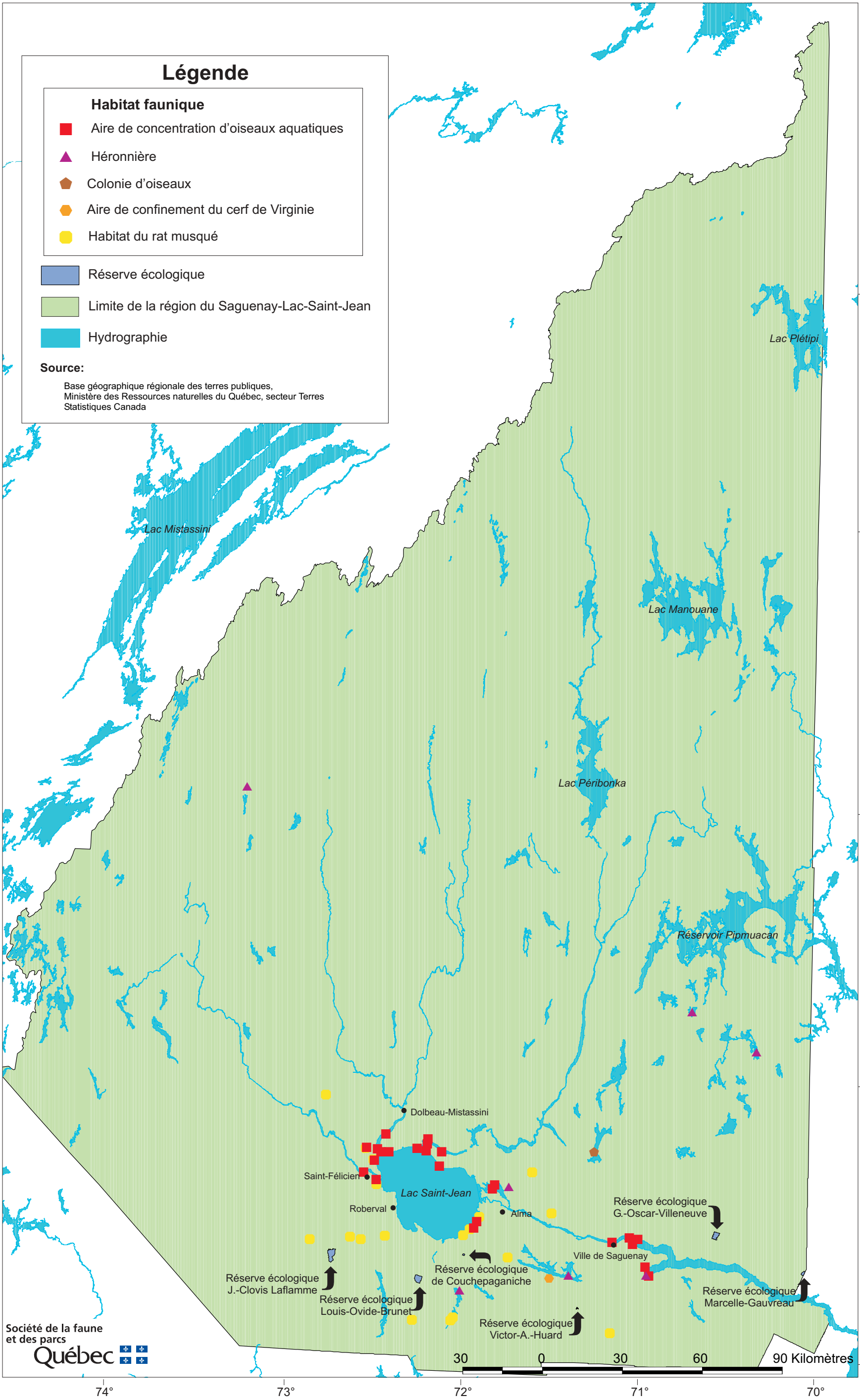
Réserve écologique	Superficie (ha)	Objectifs de protection
Couchepaganiche	39	Érablière sucrière à bouleau jaune, représentative de la région naturelle de la plaine du lac Saint-Jean, avec présence exceptionnelle pour la région de chêne rouge.
G.-Oscar-Villeneuve	567	Écosystèmes représentatifs de la région naturelle des monts Valin, domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc.
J.-Clovis-Laflamme	1015	Écosystèmes représentatifs de la région naturelle du massif de la Windigo, domaine de la sapinière à bouleau blanc.
Louis-Ovide-Brunet	630	Écosystèmes représentatifs de la région naturelle du massif de la Windigo, domaine de la sapinière à bouleau blanc.
Marcelle-Gauvreau	114	Écosystèmes représentatifs de la région naturelle des monts Valin, domaine de la sapinière à bouleau jaune.
Victor-A.-Huard	20	Sapinière à bouleau blanc et épinette noire: forêt mature ayant évoluée sans intervention anthropique en milieu insulaire.
Superficie totale	2385	

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999b.

Carte 6. Structuration du piégeage au Saguenay–Lac-Saint-Jean



Carte 7. Territoires à statut particulier de protection du Saguenay–Lac-Saint-Jean



En plus de l'habitat du poisson qui n'a pas été cartographié, 45 habitats fauniques, situés en tout ou en partie sur les terres du domaine de l'État, se trouvent protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (tableau 9). Ils sont répartis sur l'ensemble du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ont été cartographiés (carte 7).

Tableau 9. Habitats fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Type d'habitat	Nombre
Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	22
Héronnières	6
Colonies d'oiseaux	1
Aires de confinement du cerf de Virginie	1
Habitats du rat musqué	15

On dénombre également deux sites protégés grâce à des ententes conclues par la Fondation de la faune du Québec (tableau 10). Un projet de création d'un refuge faunique à Saint-Fulgence est présentement à l'étude. Le Petit marais de Saint-Gédéon devrait également faire l'objet d'une telle étude à court terme.

Tableau 10. Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec	Superficie (ha)
Petit marais de Saint-Gédéon	103
Battures de Saint-Fulgence	44
Superficie totale	147

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999b.

Enfin, pour terminer ce tour d'horizon, les intervenants régionaux discutent depuis plusieurs années d'un projet de parc régional qui a fait l'objet de diverses études dans le secteur du lac Kénogami.

1.3.2 Le territoire non structuré

Le territoire non structuré représente 83 % du territoire régional. Ce haut pourcentage laisse croire que la population régionale jouit d'un vaste terrain de jeu à l'extérieur des territoires structurés. Il faut toutefois considérer que tout le nord de la région, et plus particulièrement en haut du 50^e parallèle, est peu fréquenté en raison de son accessibilité difficile. De plus, il ne faut pas oublier que la majeure partie des « basses-terres », zone la plus proche de la population,

est de tenure privée. Ces terres privées représentent 6 % de la superficie de la région (MRN 2001). Il y a lieu toutefois de spécifier la présence de 1300 km² de forêt publique intramunicipale déléguée aux MRC et dont la majeure partie est non structurée.

Pour obtenir un portrait plus juste des possibilités fauniques offertes par le territoire non structuré, il est préférable de se limiter aux zones de villégiature B et C (carte 8). C'est là que se concentrent les chalets de chasse et pêche en raison d'une accessibilité par route généralement inférieure à deux heures. Le territoire non structuré y occupe une superficie de 18 000 km², ce qui n'est pas très différent des 16 000 km² que représentent les territoires structurés.

Malgré qu'elles n'occupent que 6 % du territoire régional, les propriétés privées représentent une superficie non négligeable de 6307 km². Pour mieux en saisir l'importance, il est intéressant de les comparer à la région de l'Estrie reconnue pour sa forte proportion de terres privées. On constate que la superficie régionale représente plus de 65 % de la superficie en terres privées de l'Estrie (9669 km²) (Parent 1999).

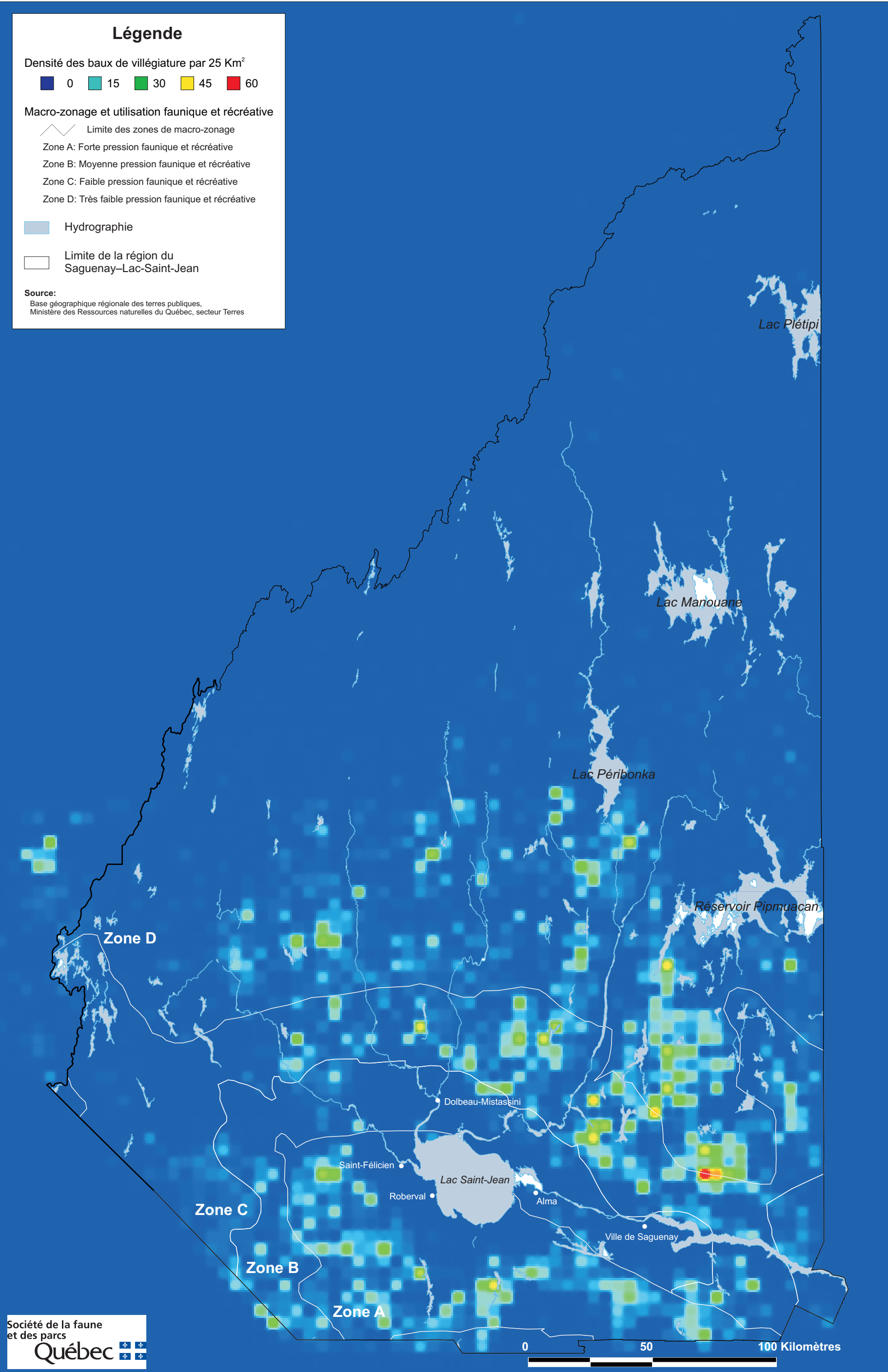
Certains propriétaires possèdent des terres privées couvrant de grandes superficies. C'est le cas des francs-alleux qui s'étendent sur plus de 800 km² dans la région. Dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, la compagnie forestière Abitibi-Consol possède un franc-alleu dans le secteur du lac Ha! Ha!. Dans la MRC du Domaine-du-Roy, la compagnie forestière Smurfit-Stone détient deux francs-alleux : un dans le canton Chabanel près du lac des Commissaires et l'autre, au sud-ouest de la région.

1.4 Caractéristiques sociales, économiques et touristiques

1.4.1 Démographie

La population du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'élevait, en 1996, à 286 649 personnes (Drouin *et al.* 1998a). Entre 1991 et 1996, la région a connu une quasi stagnation de sa population, soit une légère augmentation de 0,2 %. Cette dernière se répartissait, en 1996, de la façon suivante : 20,4 % étaient des jeunes de 0 à 14 ans, 69,1 % étaient dans la classe d'âge de 15 à 64 ans et 10,5 % avaient 65 ans et plus (Drouin *et al.* 1998b).

Carte 8. Densité des baux de villégiature au Saguenay–Lac-Saint-Jean



L'évolution de la population régionale, à l'instar de celle du Québec, montre une tendance au vieillissement. Cette évolution se constate en premier lieu par une baisse de 8,6 % (11 105 personnes) pour les classes d'âge inférieures à 30 ans entre 1991 et 1996. D'autre part, on remarque au cours de la même période des augmentations respectives de 6,0 % (6410 personnes) pour les groupes d'âge entre 30 et 55 ans et de 9,9 % (5005 personnes) pour celles supérieures à 55 ans.

En plus de la dénatalité, cette tendance au vieillissement est accentuée par un phénomène d'exode des jeunes (CRCD 2001). Ainsi, en 1986, 48 480 individus composaient la cohorte des 5-14 ans. Dix ans plus tard, alors que cette cohorte devient les 15-24 ans, on en dénombre plus que 43 565, ce qui se traduit par une perte de 4915 jeunes entre 1986 et 1996.

Le principal facteur identifié de cet exode est le taux de chômage élevé. Entre 1996 et 1999, le taux de chômage régional, pour les jeunes âgés entre 15 et 29 ans a varié entre 18,7 % et 22,1 %; l'ensemble du Québec ayant un taux de six points de pourcentage plus faible pour l'année 1999. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que les personnes entre 20-30 ans sont responsables en grande partie du renouvellement de la population. La natalité étant en diminution, le vieillissement de la population devrait donc s'accroître au cours des prochaines années.

Parmi les 80 100 familles du Saguenay–Lac-Saint-Jean recensées en 1996, 85,8 % étaient composées d'un couple vivant en union libre ou marié et 14,2 % étaient monoparentales (Drouin 1998b). Lors du recensement de 1996, 104 300 ménages privés ont été dénombrés. Le revenu moyen des ménages s'élevait à 40 229 \$ en 1995. Pour la même année, le revenu annuel moyen des 191 805 personnes de 15 ans et plus ayant un revenu était de 21 971 \$.

1.4.2 Profil de l'économie régionale

1.4.2.1 Marché du travail

L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose sur l'exploitation et la transformation de ses ressources naturelles constituées de la forêt, de l'eau utilisé notamment à des fins hydro-électriques et de l'agriculture, sans bien sûr oublier la faune. Les pâtes et papiers, la chimie inorganique et la métallurgie (alumineries) constituent les secteurs industriels les plus importants de la région.

La population active s'élevait à 138 400 personnes en 2000 comparativement à une population inactive de 94 400 (MIC 2001). Ce taux d'activité de 59,5 % est inférieur à celui de 63,2 % pour l'ensemble du Québec. Cette année-là, 124 000 personnes détenaient un emploi, pour un taux d'emploi de 53,3 %, et 14 400 étaient chômeurs. Le taux de chômage atteignait alors son plus bas niveau de la décennie, soit 10,4 %. Depuis 1991, le taux de chômage régional a toujours été supérieur à celui de l'ensemble du Québec avec un écart variant entre deux et quatre points de pourcentage.

1.4.2.2 Problématique touristique régionale

Le tourisme occupe une place importante dans la région. *« Avec ses 3 000 emplois et ses 150 millions de dollars de revenus touristiques, la région se classe au sixième rang parmi les dix-neuf régions touristiques du Québec. En 1999, le nombre de visiteurs, en provenance surtout du marché intra-Québec, a dépassé les 600 000. »* (Gagnon 2000).

Le développement touristique de la région s'articule en termes d'organisation spatiale en trois grands ensembles géographiques :

- Le Bas-Saguenay et son potentiel touristique à partir du fjord mis en valeur par la présence du parc du Saguenay et du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;
- Le Haut-Saguenay qui préconise une mise à profit des services nombreux et variés des pôles urbains comme attrait touristique;
- Le lac Saint-Jean qui prône une mise en valeur du lac Saint-Jean lui-même et de ses grands tributaires, du parc de la Pointe-Taillon, du jardin zoologique de Saint-Félicien, du village historique de Val-Jalbert et de la réserve autochtone des Montagnais de Mashteuiatsh.

Gagnon, dans la revue *Téoros* du printemps 2000, définit bien la problématique touristique régionale :

Au-delà d'une grande concertation et de la professionnalisation de l'industrie, le développement du tourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean nécessitera dans les années à venir un meilleur maillage entre ses composantes naturelles et culturelles, en plus du renouvellement de ses équipements.

Deux voies à explorer suggérées par cette même revue méritent d'être mentionnées. En premier lieu, l'une des tendances actuelles de la demande touristique indique que les individus

désirent apprendre tout en voyageant (Caron 2000). Dans cet esprit, l'observation des paysages doit dépasser la seule appréciation visuelle. L'ajout d'informations pertinentes permet à l'observateur d'acquérir des connaissances variées (notamment au niveau faunique) et de mieux apprécier le milieu où il se trouve. De plus, la mise en réseau des produits sur une base régionale, en privilégiant une approche de circuit, se présente comme l'une des façons de contribuer au développement touristique (Gagnon 2000).

1.5 Intervenants en matière de développement

Les intervenants régionaux en matière de développement peuvent être classés en fonction du palier auquel ils appartiennent, soit les paliers local et régional, le palier québécois et finalement le palier canadien.

1.5.1 Intervenants agissant aux paliers local et régional

- Centre local de développement (CLD) : L'objectif visé par les CLD est de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur leur territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.
- Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) : Le CRCD est reconnu comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.
- Conférence administrative régionale (CAR) : Il s'agit d'une table réunissant l'ensemble des intervenants gouvernementaux présents sur le territoire régional ayant pour mandat principal d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale en région.
- Fédération touristique régionale (FTR) : La FTR, en tant que représentant des divers intervenants touristiques de la région, joue un rôle important de concertation et de catalyseur dans le milieu.
- Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ) : La STAQ se charge depuis plusieurs années d'aider les entreprises touristiques autochtones à développer et promouvoir leurs produits.
- Municipalités régionales de comtés (MRC) : Les MRC jouent un rôle primordial dans l'aménagement du territoire. Elles agissent notamment à titre de gestionnaire de la forêt publique intramunicipale et interviennent comme acteur de développement sur ces territoires. En tant qu'administrateur du Volet II du programme de mise en valeur du milieu forestier et du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales, elles collaborent directement, par le biais de subventions, au développement durable du territoire.

1.5.2 Intervenants agissant au palier national

- Table Québec-régions (TQR) : Elle constitue un cadre permanent d'échanges et de discussions qui permet d'élucider certaines problématiques du développement régional en soutenant d'une manière continue les communications entre l'État et les régions.
- Solidarité rurale : L'organisme est reconnu comme instance conseil en matière de développement rural. Il a été créé pour assurer le suivi des États généraux du monde rural de 1990.

1.5.3 Gouvernement du Québec

- Ministère des Régions : Il a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. Il favorise la prise en charge de ce développement par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État. Il est également responsable d'assurer la cohérence des actions gouvernementales en région.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Technologies (MIC) : Le MIC joue un rôle de premier plan dans la mission économique gouvernementale notamment en matière de développement industriel et de développement des marchés.
- Tourisme Québec : Il a pour mission de créer les conditions favorables afin de stimuler la demande québécoise, canadienne et internationale et de permettre aux entreprises touristiques d'y répondre adéquatement. Ces conditions touchent aussi bien le développement et la mise en valeur des attraits touristiques que l'exploitation et la promotion de toutes les activités reliées au tourisme au Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Il a pour mission d'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'en assurer le développement durable.
- Ministère des Ressources naturelles : Il est responsable de la gestion et de la mise en valeur du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales. L'ensemble de ses activités vise à faire de cette richesse collective un levier économique dans une perspective de développement durable, pour l'ensemble du Québec et de ses régions.
- Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) : Le SAA est l'organisme qui a la responsabilité première d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec.

1.5.4 Gouvernement du Canada

- Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec : Elle a pour mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec.
- Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada : Il assume les obligations légales du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones, obligations découlant des traités, de la Loi sur les Indiens et d'autres mesures législatives.
- Ministère du Patrimoine canadien (Parcs Canada) : Au niveau régional, il assure la cogestion du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

1.6 Les grands enjeux régionaux

Le nouveau Plan stratégique du Saguenay–Lac-Saint-Jean conçu en 2001 par le Conseil régional de concertation et de développement retient trois orientations stratégiques de niveau régional :

- Améliorer les conditions de vie des personnes;
- Maximiser et accroître nos pouvoirs décisionnels;
- Revitaliser et diversifier notre économie.

Ces orientations ont guidé l'ensemble du processus d'élaboration des cibles d'interventions sectorielles dont les trois suivantes touchent particulièrement les ressources fauniques :

- Promouvoir et développer l'accès aux ressources et aux activités du territoire (matière ligneuse, faune et autres) dans le respect des droits consentis, notamment en développant et en maintenant un réseau routier forestier dans la perspective d'une gestion intégrée;
- Assurer le maintien, la restauration et l'amélioration de la diversité biologique en regard de la faune, de la flore et de ses habitats dans un contexte de gestion intégrée des ressources;
- Dans une perspective de développement durable, promouvoir la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage et identifier, mettre en œuvre et soutenir des activités de mise en valeur reliées de près ou de loin à la faune et à ses habitats afin d'accroître les retombées économiques régionales.

2 Les infrastructures d'accès et d'accueil

Les activités reliées à la faune se pratiquent souvent en milieu éloigné; la présence d'infrastructures d'accès ou d'accueil (routes, hébergement, restauration, location d'équipements, guides) devient essentielle pour attirer ou retenir certains types de clientèles. On observe d'ailleurs une tendance vers l'amélioration des infrastructures d'accueil dans le réseau des territoires fauniques et des parcs pour accroître l'achalandage.

2.1 Accessibilité à la région

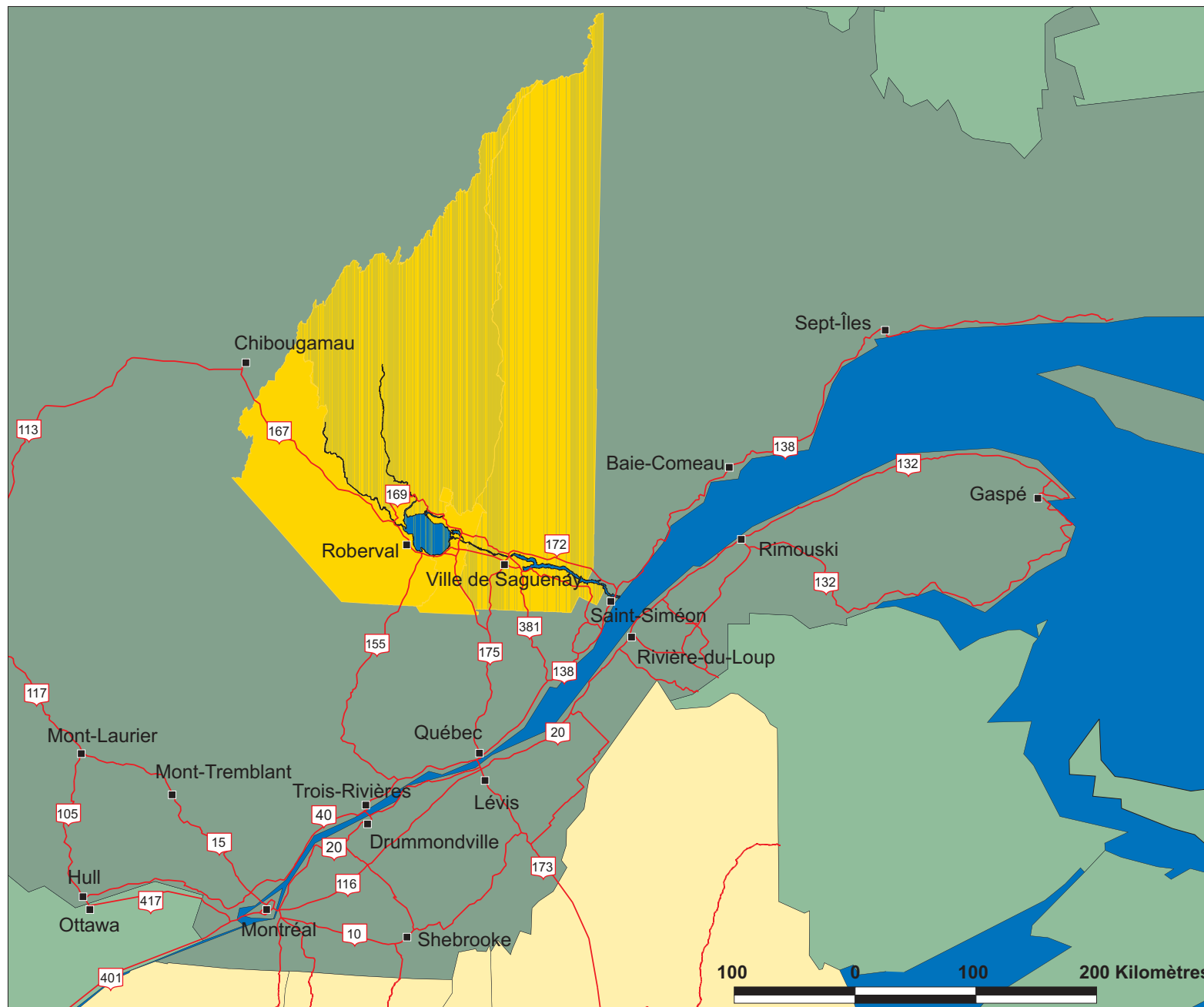
Plusieurs routes permettent l'accès au Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 9). Les deux principales sont les routes 175 et 169. La route 175 part de Québec, traverse la réserve faunique des Laurentides et permet d'atteindre la sous-région du Saguenay. La route 169, se dissocie de la 175 au milieu de la réserve pour donner accès à la sous-région du Lac-Saint-Jean.

Il est aussi possible d'atteindre la région à partir d'autres régions du Québec. On peut ainsi passer par la Mauricie via la route 155 ou par Charlevoix via les routes 138 et 170. Le traversier Rivière-du-Loup–Saint-Siméon permet de gagner la région en provenance du Bas-Saint-Laurent. Tadoussac constitue la porte d'entrée des visiteurs de la Côte-Nord qui empruntent la route 138. Finalement, la route 167 relie le Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec. On retrouve au tableau 11 les distances pour atteindre certaines villes de la région à partir de quelques villes du Québec.

Tableau 11. Distances de quelques villes du Québec avec certaines villes de la région

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Carte 9. Accessibilité routière au Saguenay–Lac-Saint-Jean



Légende

- Route principale
- Numérotation des routes
- Hydrographie
- Limite de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Source:
Données numériques pour le fond de carte de l'Atlas national pour le Québec à l'échelle 1:2 000 000. Ressources Naturelles Canada, Géomatique Canada.

La région est dotée de quatre aéroports assurant la liaison avec Montréal. La plus importante est située à Bagotville (La Baie). Les autres se retrouvent à Alma, Saint-Félicien et Roberval. La région est aussi dotée de plusieurs aéroports plus petits permettant de desservir l'arrière-pays (carte 10). De plus, la région possède quelques hydrobases qui offrent des services d'approvisionnement en essence.

La région est aussi accessible par train grâce à Via Rail qui relie la région au reste du Québec. Les gares sont réparties au sud du territoire comprenant Lac-Bouchette, Chambord, Hébertville et Jonquière. On peut également atteindre la région par autobus à partir de Montréal et de Québec. De plus, plusieurs compagnies offrent un transport inter-régional en passant par les principales villes de la région.

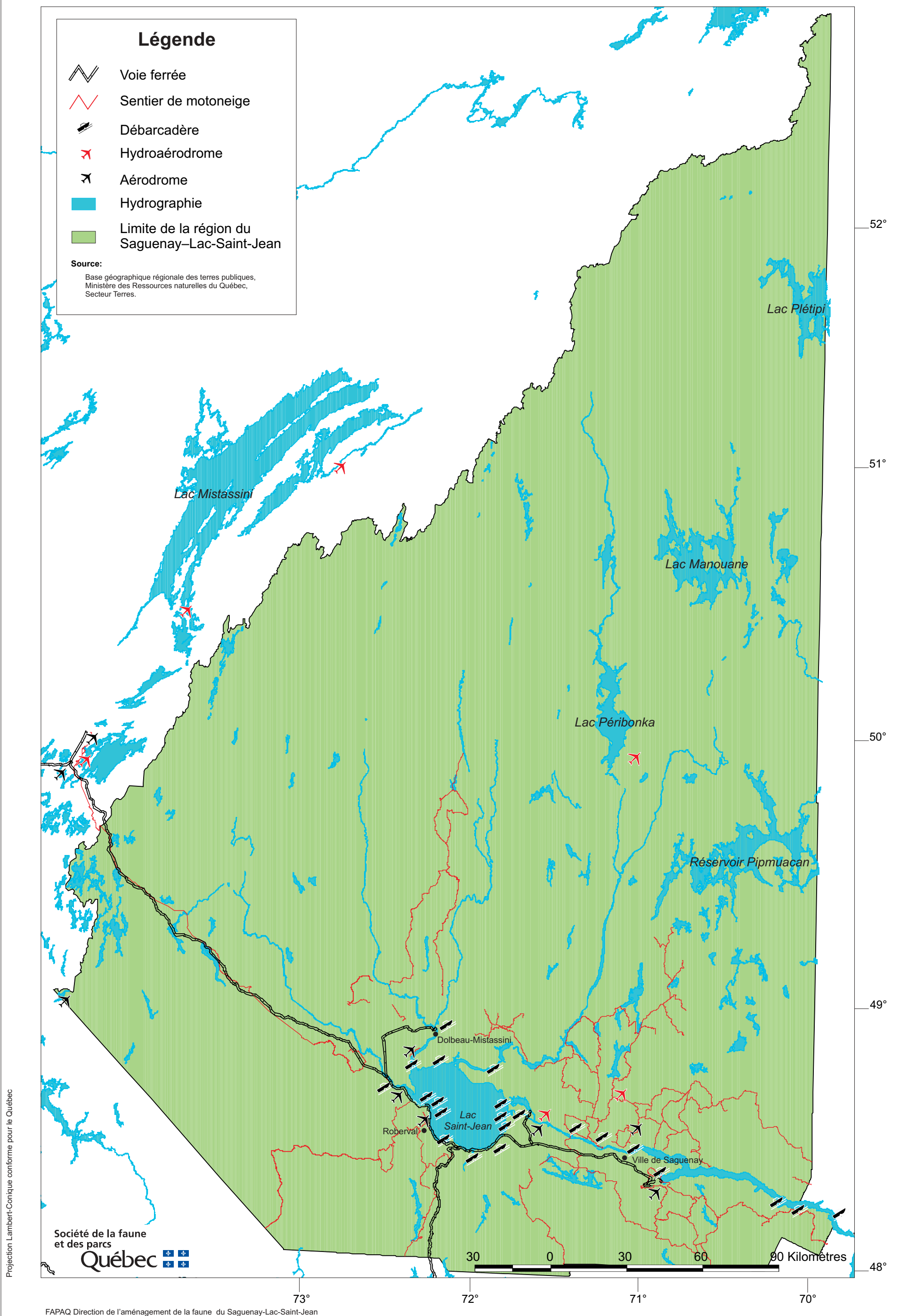
On ne doit pas oublier les possibilités d'accès et de développement qu'offre l'important réseau hydrographique régional. La carte 10 localise les principaux débarcadères qui se retrouvent sur les rives du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay. Cependant, la signalisation de ces débarcadères au bénéfice du tourisme-pêcheur est souvent déficiente.

Enfin, la région est sillonnée en période hivernale d'un impressionnant réseau de sentiers de motoneige couvrant plus de 3000 km dont les principaux sont localisés sur la carte 10. Elle est traversée notamment par les sentiers Trans-Québec 83 et 93 qui relie respectivement Charlevoix à l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord au Nord-du-Québec.

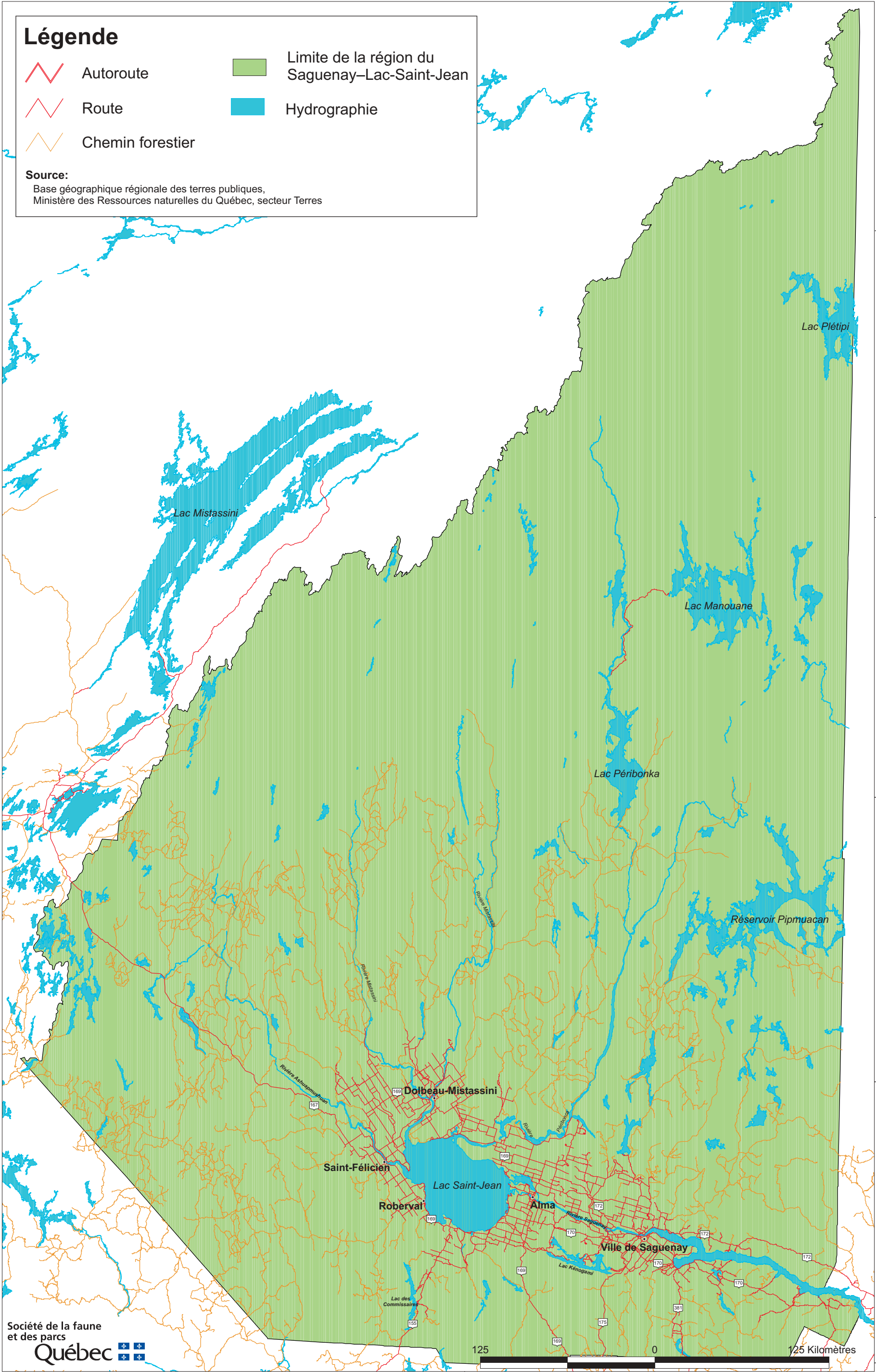
2.2 Accessibilité à la ressource

Étant une région ressource où l'exploitation forestière a une place importante, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, est doté non seulement d'un réseau routier bien développé comportant plusieurs routes régionales, mais surtout d'un impressionnant réseau de chemins forestiers (carte 11). Ceux-ci sont construits, entretenus et planifiés par les entreprises forestières de façon à répondre à leurs besoins d'accessibilité à la ressource ligneuse. Il existe plusieurs classes de chemins forestiers. Ceux de classe 1 ressemblent à des autoroutes en gravier alors qu'à l'autre extrême, les chemins d'hiver sont plus cahoteux et plus ou moins praticables. L'état des chemins forestiers dépend bien sûr de leur ancienneté et de leur entretien par les compagnies forestières. Il n'existe pas vraiment de carte précise et à jour de ces chemins.

Carte 10. Infrastructures d'accès autres que routières du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Carte 11. Réseau routier du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Chaque année, de grands secteurs de forêt sont rendus accessibles alors que l'accès à d'autres secteurs devient plus difficile parce que, par exemple, des ponceaux situés dans des secteurs non entretenus sont emportés par les crues printanières. Aussi, l'accessibilité à certaines portions du territoire est assurée par le travail de différents regroupements d'utilisateurs (zecs, pourvoiries, etc.) qui développent et entretiennent des chemins. Les chemins forestiers permettent d'atteindre des secteurs très au nord de la région dans la zone des « hautes terres ». Enfin, il importe de souligner que la présence des camions de transport de bois sur ces chemins oblige les usagers à redoubler de prudence. Enfin, l'hydravion contribue à rendre accessible une certaine portion du territoire faunique (carte 10).

2.3 Possibilités d'hébergement

Les types d'hébergement en milieu naturel sont très variés. On retrouve, entre autres, l'hébergement en pourvoiries, celui offert par la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ) dans les parcs et réserves fauniques, mais aussi l'hébergement offert par des gîtes touristiques, hôtels et autres résidences de tourisme situés plus à proximité des villes et villages. De plus, la communauté autochtone offre de l'hébergement en milieu naturel sous forme de séjour en famille.

2.3.1 Hébergement offert par les pourvoiries

En 1999, la région regroupait 43 pourvoiries, dont 23 à droits exclusifs (P.A.D.E.) et 20 sans droits exclusifs (P.S.D.E.). Celles-ci disposaient de 247 unités d'hébergement pouvant accueillir 1562 clients (tableau 12).

Tableau 12. Offre d'hébergement dans les pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean

	Pourvoiries à droits exclusifs.	Pourvoiries sans droits exclusifs	Total
Nombre d'unités	179	68	247
Capacité d'accueil	1124	438	1562

Source des données : Rapports annuels d'activités des pourvoiries de 1999

2.3.2 Hébergement offert par la Société des établissements de plein-air du Québec

La Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ) offre plusieurs types d'hébergement (tableaux 13 et 14). Compte tenu de la position stratégique qu'elle occupe dans les parcs nationaux, réserves fauniques et centres touristiques, la SÉPAQ contribue de façon importante à l'hébergement en milieu naturel.

Tableau 13. Hébergement en chalet et en refuge offert par la SÉPAQ

	Chalet		Refuge	
	Nombre	Capacité d'hébergement	Nombre	Capacité d'hébergement
Parcs nationaux				
Saguenay	11	48	5	60
Monts-Valin	2	8	6	36
Pointe-Taillon	-	-	-	-
Réserve faunique Ashuapmushuan	23	85	-	-
Centres récréotouristiques				
Lac Kénogami	3	18	-	-
Village historique de Val-Jalbert ¹	6	24	-	-

Source des données : Site internet de la SÉPAQ

1 Le centre récréotouristique du village historique de Val-Jalbert dispose aussi de 7 maisons pouvant accueillir au total 42 personnes et 14 places d'hébergement en hôtel.

Tableau 14. Hébergement en camping offert par la SÉPAQ

	Campings aménagés		Campings rustiques	
	N ^{bre} de sites	N ^{bre} d'emplacements	N ^{bre} de sites	N ^{bre} d'emplacements
Parcs nationaux				
Saguenay	1	83	16	95
Monts-Valin	-	-	2	12
Pointe-Taillon	-	-	2	40
Réserve faunique Ashuapmushuan	1	50	-	-
Centres récréotouristiques				
Lac Kénogami	1	134	-	-
Village historique de Val-Jalbert	1	171	-	-

Source des données : Site internet de la SÉPAQ

2.3.3 Hébergement offert par la communauté autochtone

Deux entreprises de la communauté autochtone de Mashteuiatsh offrent des possibilités d'hébergement qui permettent aux visiteurs de se familiariser avec le mode de vie traditionnel

autochtone, soit Aventure Mikuan II qui accueille les visiteurs sur le territoire de chasse ancestrale d'une famille montagnaise et l'entreprise Pusnau qui offre aux visiteurs de vivre dans un campement Ilnu.

2.3.4 Hébergement traditionnel

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean possède un bon réseau d'hébergement. Plusieurs hôtels, gîtes touristiques et résidences de tourisme sont répartis dans la zone habitée. L'offre quotidienne moyenne de la région représente 4,5 % de l'offre globale du Québec ce qui la place au huitième rang par rapport aux autres régions. Au cours des deux dernières années, l'offre régionale a diminué de 14 %. Les deux tiers (66,5 %) de cette offre proviennent des établissements de taille intermédiaire (40 chambres et plus). Le tableau 15 présente le nombre d'unités d'hébergement par secteur de la région et par catégorie.

Tableau 15. Nombre d'unités d'hébergement disponibles en hôtels, résidences de tourisme et gîtes touristiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Secteur	Grand hôtel	Moyen hôtel	Petit hôtel	Résidence touristique	Gîte touristique	Camping ⁵
Nord de la sous-région Lac-Saint-Jean ¹	-	277	264	72	95	713
Sud de la sous-région Lac-Saint-Jean ²	-	425	511	80	111	1464
Haut Saguenay ³	307	1048	302	29	208	564
Bas Saguenay ⁴	-	-	53	95	78	464
Total	307	1750	1130	276	492	3175

Source des données : Tourisme Québec, permis actifs en vigueur Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1999.

1 De Delisle à Saint-Félicien inclusivement

2 D'Alma à Saint-Prime inclusivement

3 De Larouche à La Baie inclusivement

4 De Saint-Félix d'Otis à Petit-Saguenay inclusivement

5 Nombre d'emplacements pour une tente

2.3.5 Baux de villégiature émis par le MRN

La villégiature occupe une place particulière mais combien importante dans l'offre d'hébergement. Pour la région, le ministère des Ressources naturelles administre un nombre impressionnant de 9264 baux de villégiature privée. De ces baux, 2697 ont été émis aux membres des anciens clubs privés lors de leur abolition en 1978. Depuis lors, 5729 autres baux ont été émis dont 1098 dans le cadre du Plan régional de développement de la villégiature. On compte également 63 baux commerciaux et 22 baux de villégiature communautaire. La carte 8 permet de constater qu'une bonne partie du territoire située sous le 50^e parallèle présente une

densité d'occupation suffisamment élevée pour nécessiter une approche prudente en regard des futurs développements.

2.4 Infrastructures d'accueil

Outre ses longues plages, le parc de la Pointe-Taillon se distingue par sa piste cyclable (intégrée à la « Véloroute des Bleuets ») qui ceinture le parc et permet aux randonneurs de découvrir, à vélo ou à pied, une faune et une flore diversifiées. Le parc offre également diverses activités d'interprétation dont notamment une activité d'observation de l'orignal pendant la période de reproduction à l'automne. Cette activité est bien adaptée à ce territoire où se retrouve la plus forte densité d'originaux de la région.

Le parc du Saguenay dispose de trois centres d'interprétation. Le premier, dans le secteur de la baie Éternité, a pour thème la formation du fjord et sa faune marine. Un deuxième, dans le secteur de la baie Sainte-Marguerite, porte sur le béluga qu'on peut observer à partir d'un belvédère faisant face au fjord. Enfin, le dernier est situé dans le secteur de la baie du Moulin-à-Baude et on y traite des terrasses marines. Ce parc est reconnu pour la qualité de son circuit de randonnée pédestre permettant la découverte des caps, falaises et montagnes qui entourent le fjord. On y offre aussi la possibilité de naviguer sur le Saguenay en kayak de mer, activité qui connaît un essor important à l'échelle régionale. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, relié de façon étroite au parc du Saguenay, vise à assurer la diversité biologique de cette aire marine et s'avère le plus achalandé des parcs de la région grâce à ses croisières aux baleines. Les départs sont toutefois situés à l'extérieur de la région.

Le parc des Monts-Valin propose la pratique d'activités de randonnée pédestre, notamment le sentier du Pic de la Hutte offrant un panorama unique sur le territoire régional ainsi que des activités de canotage et de canot camping. On peut également pratiquer ces deux dernières activités dans la réserve Ashuapmushuan, tout particulièrement sur la rivière du même nom.

On ne peut parler d'infrastructures d'accueil sans mentionner le Zoo sauvage de Saint-Félicien, principal attrait touristique régional, axé principalement sur la découverte de la faune québécoise. Le zoo est passé au cours des ans d'une mission purement éducative à une implication de plus en plus active dans la conservation des espèces et des habitats. Il poursuit d'ailleurs son évolution en ce sens par sa transformation en centre de conservation de la biodiversité boréale. Dans ce cadre, le zoo entreprend présentement un programme de

reproduction en captivité du carcajou pour le lâcher d'individus en nature dans un objectif de rétablissement de cette espèce désignée menacée par le règlement québécois sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Le Centre historique et aquatique de Roberval consacre également un volet de son exposition à la faune du lac Saint-Jean ainsi qu'à l'histoire de Beemer dont l'importance de son entreprise touristique axée sur la ouananiche autour des années 1900 a été relatée à la section 1.2. Quant aux infrastructures d'accueil liées aux habitats marécageux, elles seront abordées au chapitre 4.1.2.

D'une longueur de 54 km, le nouveau sentier de longue randonnée reliant la municipalité d'Hébertville à celle de Laterrière par la rive sud du lac Kénogami mérite une mention spéciale. De plus, plusieurs autres sites régionaux offrent des sentiers de randonnée pédestre dont notamment :

- le parc du Cap Jaseux à Saint-Fulgence (10 km)
- le marais le Rigolet à Métabetchouane–Lac-à-la-Croix (3 km)
- le Centre plein air Bec-Scie à La Baie (20 km)
- le parc urbain Rivière-du-Moulin à Chicoutimi (20 km)
- les sentiers de la Plate-forme (1,5 km) et du Quai (0,9 km) à Sainte-Rose-du-Nord
- le Moulin des Pionniers à La Doré
- l'Ermitage Saint-Antoine à Lac-Bouchette (7,5 km)
- le sentier des chutes à l'Anse-Saint-Jean (8,6 km)
- le sentier Val-Menaud à Saint-Charles-de-Bourget (5 km)
- le sentier pédestre de Bégin (6 km)
- le site touristique de Chute-à-l'Ours à Normandin (3,5 km)
- le sentier du lac Eden à Saint-Stanislas (4 km)
- le Centre plein air Lac-à-Jim à Saint-Thomas-Dydime (23 km)
- la ferme 5 Étoiles à Sacré-Cœur (7 km)
- le sentier de la rivière Petit-Saguenay à Petit-Saguenay (4 km)
- le village Vacances famille de Petit-Saguenay (3 km)
- le Domaine-de-la-Pinède à Girardville (5 km)
- le Domaine-du-lac Ha! Ha! à Ferland et Boilleau (11 km)
- la Magie du Sous-Bois à Dolbeau-Mistassini (10 km)
- le parc Falaise à Alma (3 km)
- les sentiers du Manoir du Saguenay à Jonquière

2.5 Les entreprises de services liés à la pratique d'activités

2.5.1 Location d'équipements récréatifs

Plusieurs entreprises de la région offrent à leurs clients la possibilité de louer de l'équipement récréatif. Parmi l'équipement relié de plus près aux activités fauniques, on peut souligner particulièrement :

- la location de canots par neuf entreprises situées à Alma, Desbiens, Girardville, Lac-Bouchette, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sacré-Cœur, Saint-Fulgence et Saint-Prime;
- la location de kayaks offerte par dix entreprises, parfois les mêmes, situées à Alma, Anse Saint-Jean, Anse Sainte-Étienne, Desbiens, Péribonka, Rivière-Éternité, Sacré-Cœur, Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Prime
- la location de véhicules tout-terrain par cinq entreprises situées à Alma, Chicoutimi, Jonquière, Laterrière et Sacré-Cœur;
- la location d'embarcations dans le parc des Monts-Valin, la réserve Ashuapmushuan et les zecs de l'Anse-Saint-Jean et Onatchiway.

2.5.2 Entreprises spécialisées dans l'offre d'activités récréatives

Diverses entreprises de la région offrent des excursions et expéditions guidées de nature variée, comme l'indique le tableau 16.

Tableau 16. Entreprises régionales spécialisées dans l'offre d'écotourisme et aventure

Nom et localisation de l'entreprise	Kayak de mer	Canot	Rafting	Randonnée pédestre	Activités d'hiver	Remarques
Guide Aventure, Chicoutimi	X	X				
Parcours Aventures, Chicoutimi	X	X				
Passion Québec, Chicoutimi		X		X	X	
Visites Forestières Saguenay, Chicoutimi						Visites d'interprétation d'exploitation forestière durable
H20 Expédition, Desbiens	X	X	X			
Aventure Maria-Chapdelaine, Dolbeau-Mistassini					X	Forfait motoneige
Gîtes et Aventures du Loup Polaire, Ferland et Boilleau		X		X	X	Expéditions en chariot à cheval l'été et en traîneau à chiens l'hiver.
Aventuraid, Girardville		X			X	Hiver : traîneau à chiens et motoneige, raquettes et ski de randonnée
Fjord en Kayak, l'Anse-Saint-Jean	X					
Québec Aventures Actives, Laterrière		X		X	X	Hiver ; motoneige et raquettes
Ashuapmushuan Assi, Mashteuiatsh		X		X		Initiation à la vie montagnaise
Aventure Mikuan II, Mashteuiatsh				X	X	Initiation à la vie montagnaise
Les Excursions Ö Hameau, Péribonka	X	X			X	Hiver : traîneau à chiens
Ferme 5 Étoiles, Sacré-Cœur	X	X		X	X	Hiver : traîneau à chiens, motoneige, ski de fond, raquette
Gîte aux Pignons Verts, Saint-Ambroise					X	Hiver : traîneau à chiens et motoneige
Cascade Aventure, Saint-David-de-Falardeau			X	X		
Les Chiens et Gîte du Grand Nord, Saint-David-de-Falardeau					X	Hiver : traîneau à chiens, motoneige, raquette
Québec Hors-Circuits, Sainte-Rose-du-Nord	X	X		X	X	Hiver ; motoneige et ski de randonnée

Source des données : Guide touristique officiel 2000-2001

2.5.3 Autres entreprises de services de chasse et de pêche

Mises à part les pourvoiries à droits exclusifs de la région, d'autres entreprises offrent des services de chasse et de pêche. Ainsi, les organismes suivants permettent la pêche en étang à l'omble de fontaine :

- Domaine de la Pinède, Girardville
- Municipalité de Saint-Ambroise
- Centre Écologique du lac Saint-Jean, Saint-Félicien (également pêche à la ouananiche)
- Parc G. de l'eau, Saint-Félicien
- Centre Plein Air Freury, Saint-Jeanne-D'Arc
- Domaine de la truite mouchetée inc., Shipshaw

Les Expéditions Martin Pêcheur (Chicoutimi) offrent, à partir de Saint-Charles-de-Bourget, des excursions de pêche sur la rivière Saguenay. L'entreprise offre aussi des excursions de chasse au gros gibier.

D'autres organismes se spécialisent dans la location de cabanes pour la pêche hivernale sur le fjord du Saguenay, dont :

- Location Jean-Claude Simard, La Baie
- Pourvoirie Plein Air de l'Anse à l'Anse-Saint-Jean
- SÉPAQ (parc du Saguenay), Rivière-Éternité

3 Portrait de la demande

Au Québec, plus de 5 millions d'adeptes de la nature consacrent quelque 395 millions de jours de récréation à des activités reliées à la faune et à la nature (Bouchard 2001). Il est important de mentionner que cette classe d'activités regroupe les activités de plein air (canotage, ramassage de baies, alpinisme etc.), les activités réalisées dans le cadre de déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement (observer, nourrir, photographier la faune, etc.), les activités liées à la faune près du domicile (nourrissage d'oiseau etc.), la pêche sportive et la chasse.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue l'une des régions les plus populaires pour la pratique d'activités reliées à la faune et la nature. Ainsi, elle se classe au quatrième rang parmi toutes les régions en ce qui concerne le nombre de pêcheurs qui la fréquentent (9,3 % de l'ensemble du Québec) (tableau 17) et au sixième échelon quant au nombre de jours de pêche (8,4 %) lorsque la pêche est l'activité principale du déplacement dans la nature (Bouchard 2001). Elle apparaît au neuvième échelon en regard du nombre de chasseurs (7,9 % de l'ensemble du Québec) sur son territoire et au troisième rang pour le nombre de jours de chasse (9 %) lorsque la chasse est l'activité principale du déplacement dans la nature.

Tableau 17. Participation à diverses activités reliées à la faune et à la nature

	Saguenay–Lac-Saint-Jean				Québec	
	Participant		Jour		Participant	Jour
	Nombre	% ¹	Nombre	% ¹	Nombre	Nombre
Pêche sportive	71 992	9,3	561 538	8,4	771 542	6 674 678
Chasse	21 188	7,9	347 483 ²	9,0	267 244	3 861 131
Activités de plein-air	147 599	6,1	1 904 027	5,5	2 427 596	34 334 931
Activités d'intérêt faunique sans prélèvement	30 655 ²	9,0	272 830 ³	8,8	341 023	3 105 412

Source des données : Bouchard 2001

1 Pourcentage régional par rapport au nombre total québécois

2 Ces estimations ayant un coefficient de variation compris entre 16,0 % et 33,3 %, elles doivent être utilisées avec précaution compte tenu de leur haut degré d'imprécision

3. Les coefficients de variation associés à ces estimations étant supérieurs à 33 %, elles ne respectent pas les normes de qualité de Statistique Canada qui recommande de ne pas diffuser ces estimations dont la qualité est inacceptable; les conclusions tirées de ces données sont douteuses et très probablement non valables.

Au cours de la dernière décennie, les ventes de permis de pêche, de chasse et de piégeage présentent une tendance à la baisse au Québec, tendance qui s'observe également au niveau régional (Faune et Parcs Québec 2001a). La problématique propre à chacune de ces activités est analysée plus en détails dans les sections suivantes.

Une population en quasi stagnation démontrant une tendance au vieillissement et affectée par une exode des jeunes, telle que caractérisée à la section 1.4.1, s'avère une contrainte sérieuse à une augmentation significative de la demande régionale.

3.1 Pêche

La pêche sportive occupe une place importante au niveau des activités privilégiées par la population régionale. Comme le montre le tableau 18, près de 30 % des résidents de la région pratiquaient la pêche sportive en 1995 comparativement à un taux de participation de 17,3 % pour l'ensemble du Québec. Même si la population régionale ne représentait alors que 3,9 % de la population de plus de 15 ans au Québec, ses pêcheurs constituaient 6,8 % des pêcheurs québécois. Le temps consacré à cette activité par adepte est du même ordre en région qu'au Québec. Les femmes représentaient, en 1995, 32,7 % de l'ensemble des pêcheurs de la région comparativement à 30,5 % pour l'ensemble du Québec. En 1999, un jour de pêche équivalait à des dépenses courantes de 63 \$ alors que les dépenses annuelles en dépenses courantes et de capital s'élevaient à 1277 \$ par personne (Faune et Parcs Québec 2001b).

Tableau 18. Participation à la pêche sportive au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1995 comparativement à l'ensemble du Québec

	Résidents du Saguenay– Lac-Saint-Jean	Résidents du Québec	Non-résidents du Québec
Nombre de pêcheurs actifs	70 266	1 026 743	
Nombre de jours de pêche réalisés au Québec	706 878	10 474 275	406 103
Nombre de jours de pêche réalisés au Saguenay–Lac-Saint-Jean	632 806	939 542	9 602 ¹
Taux de participation à la pêche	29,9 %	17,3 %	
Nombre de jours par adepte	10,06	10,20	

Source des données : Faune et Parcs Québec 1999c

1 Cette estimation ayant un coefficient de variation compris entre 16,0 % et 33,3 %, elle doit être utilisée avec précaution compte tenu de son haut degré d'imprécision

On note également au tableau 18 que près de 940 000 jours de pêche ont été réalisés au Saguenay–Lac-Saint-Jean par l'ensemble des pêcheurs québécois auxquels s'ajoutent 9600 jours effectués par les non-résidents du Québec pour un effort total de l'ordre de 950 000 jours de pêche. Environ le tiers des jours de pêche exécutés dans la région l'ont été par des pêcheurs provenant de l'extérieur. Aussi, près de la moitié des jours de pêche des résidents du Saguenay—Lac-Saint-Jean y sont réalisés dans le cadre d'un voyage de pêche (défini comme un déplacement nécessitant au moins un coucher à l'extérieur du domicile).

Le tableau 19 présente une description des pêcheurs actifs selon leur classe d'âge et leur niveau d'activité. Le profil d'âge des pêcheurs régionaux est comparable à celui des pêcheurs du Québec. Même s'ils ne constituent que 18,1 % de la population régionale, les gens âgés entre 35 et 44 ans comptent pour près de 30 % des pêcheurs. Ce sont cependant les 45-54 ans qui consacrent le plus de temps à la pratique de la pêche avec une moyenne de 11,42 jours destinés à cette activité annuellement. À l'opposé, les 20-24 ans ont pêché en moyenne seulement 8,26 jours.

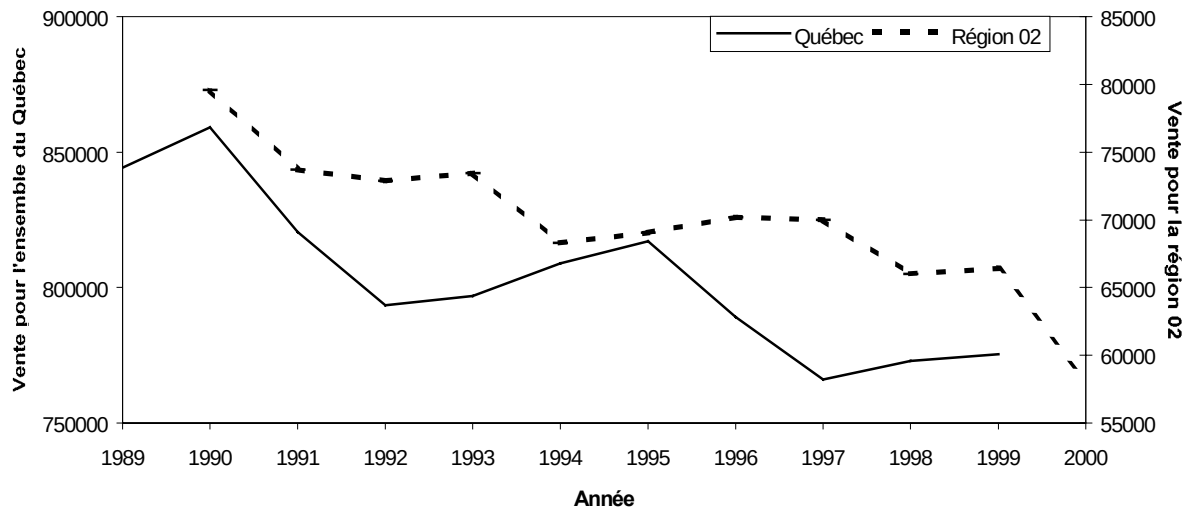
Tableau 19. Profil d'âge des pêcheurs et de leur niveau d'activité

Classe d'âge	% de la population de la classe d'âge par rapport à la population totale		Nombre de pêcheurs		% du nombre de pêcheurs de la classe d'âge par rapport au nombre total		Nombre moyen de jours de pêche par pêcheur	
	Région	Québec	Région	Québec	Région	Québec	Région	Québec
Moins de 20 ans	29,5%	26,1%	4498	54555	6,4%	5,3%	10,93	11,92
20-24 ans	6,2%	6,3%	5726	68289	8,1%	6,7%	8,26	10,58
25-34 ans	13,3%	15,3%	14137	224244	20,1%	21,8%	8,93	9,81
35-44 ans	18,1%	17,4%	20632	302126	29,4%	29,4%	9,55	9,75
45-54 ans	13,3%	13,7%	15572	212993	22,2%	20,7%	11,42	10,04
55-64 ans	9,0%	9,1%	6494	107734	9,2%	10,5%	10,46	11,03
65 ans et plus	4,3%	12,0%	3207	56802	4,6%	5,5%	ND	11,06

Source des données : Faune et Parcs 1999c et Drouin *et al.* 1998b

Note : Les données sur la population réfèrent à l'année 1996 et celles sur la pêche à l'année 1995.

De 1989 à 1999, la vente de permis de pêche aux résidents et non résidents canadiens a subi une diminution de 16,5 % au niveau régional comparativement à 8 % à l'échelle du Québec (figure 1). En l'an 2000, on a assisté à une autre baisse importante de 12,5 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean.



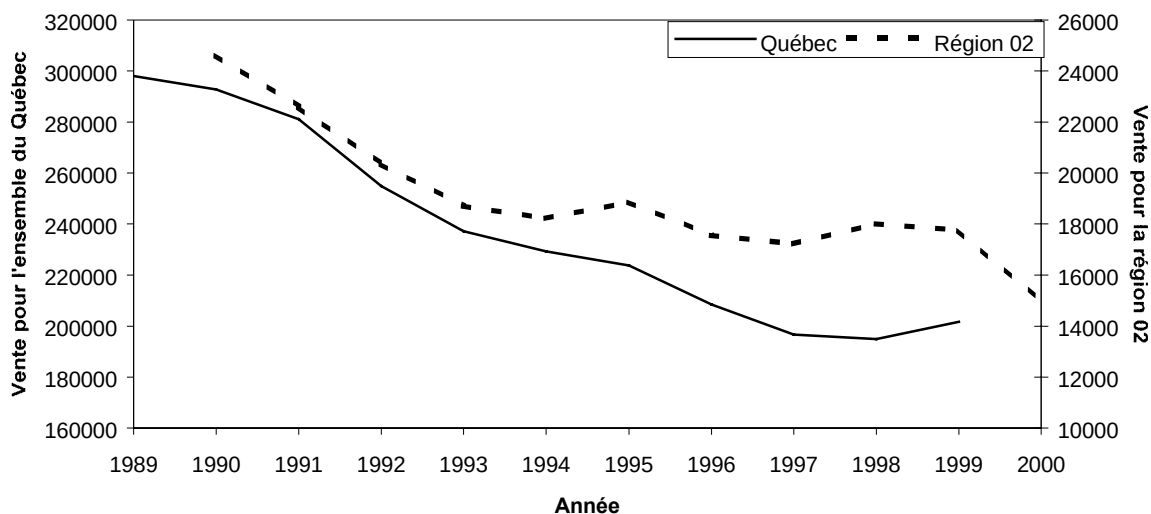
Source des données : Faune et parcs Québec 2001a et lecture optique du système des permis en date du 13 juin 2000

Figure 1. Évolution des ventes de permis de pêche au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec

3.2 Chasse

En 1999, 403 600 personnes pratiquaient la chasse au Québec (Faune et Parcs Québec 2001b). Elles y consacraient annuellement 14,5 jours par chasseur pour un total de 5 852 200 jours. Un jour de chasse équivalait alors à des dépenses courantes de 21 \$ alors que les dépenses annuelles en dépenses courantes et de capital s'élevaient à 738 \$ par personne (Faune et Parcs Québec 2001b).

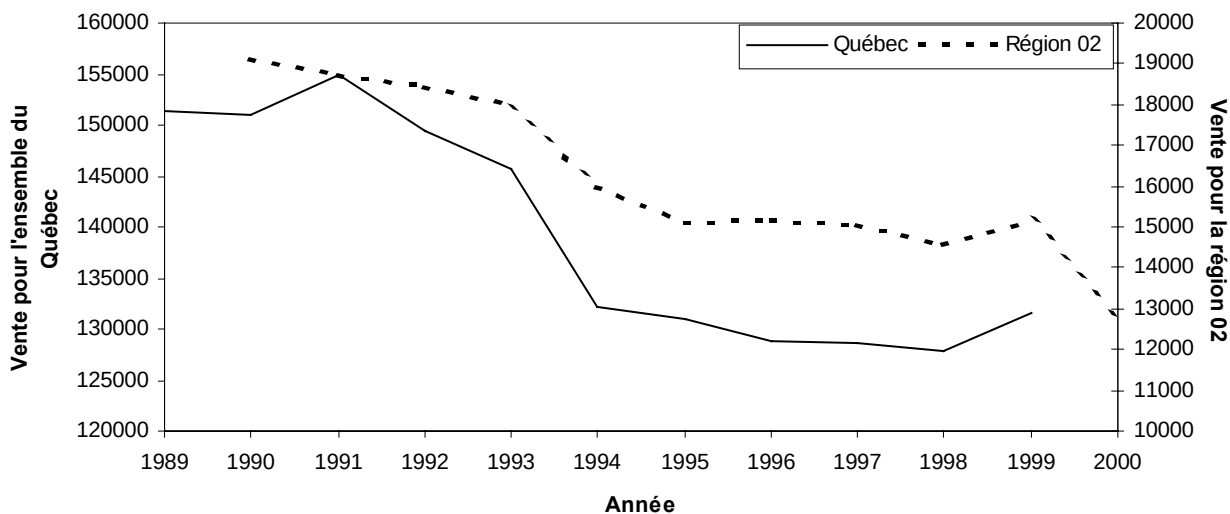
De 1989 à 1999, les ventes de permis de chasse au petit gibier aux résidents et non résidents canadiens présentent une tendance à la baisse de 28 % au niveau régional comparativement à 32 % pour le Québec. La baisse régionale a été cependant beaucoup plus accentuée entre les années 1990 et 1993 pour démontrer ensuite une certaine stabilité (figure 2). Mais en 2000, on a de nouveau assisté à une chute importante de l'ordre de 16 %.



Source des données : Faune et parcs Québec 2001a et lecture optique du système des permis en date du 13 juin 2000

Figure 2. Évolution des ventes de permis de chasse au petit gibier au Saguenay-Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec

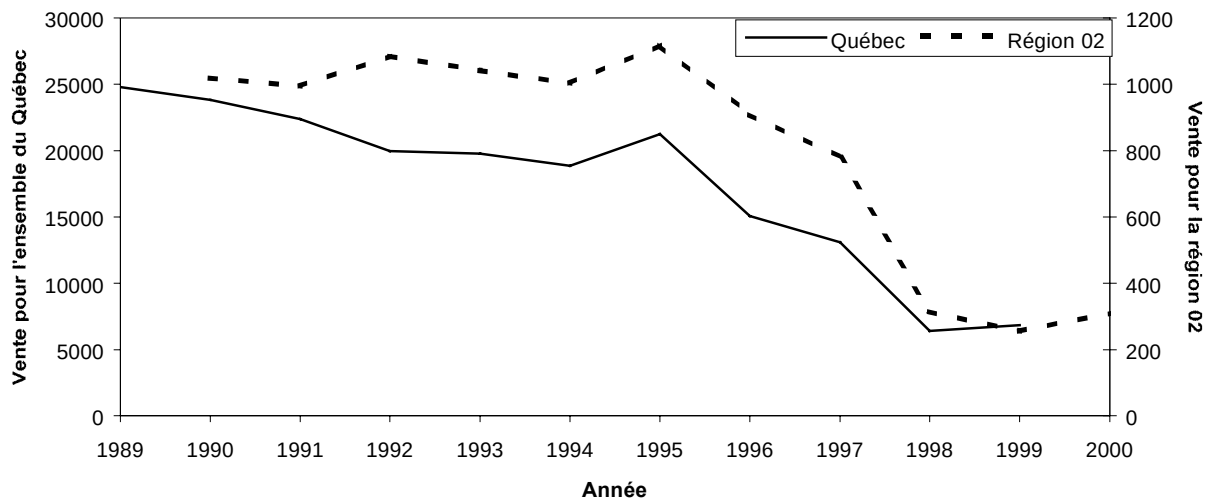
Au cours de la même période, les ventes de permis de chasse à l'original ont subi une baisse de 20 % dans la région comparativement à 13 % au niveau du Québec. La diminution la plus importante a eu lieu en 1994 suivie d'une période de stabilisation jusqu'en 1999 (figure 3). Toutefois, en 2000, on a assisté à une autre chute sévère de l'ordre de 15,5 %.



Source des données : Faune et parcs Québec 2001a et lecture optique du système des permis en date du 13 juin 2000

Figure 3. Évolution des ventes de permis de chasse à l'original au Saguenay-Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec

De 1989 à 1999, les ventes de permis de chasse à l'ours ont chuté de 75 % au niveau régional, diminution similaire à celle de 73 % observée à l'ensemble du Québec. Cette chute a principalement eu lieu entre 1995 et 1998 tant au niveau régional que québécois (figure 4).



Source des données : Faune et parcs Québec 2001a et lecture optique du système des permis en date du 13 juin 2000

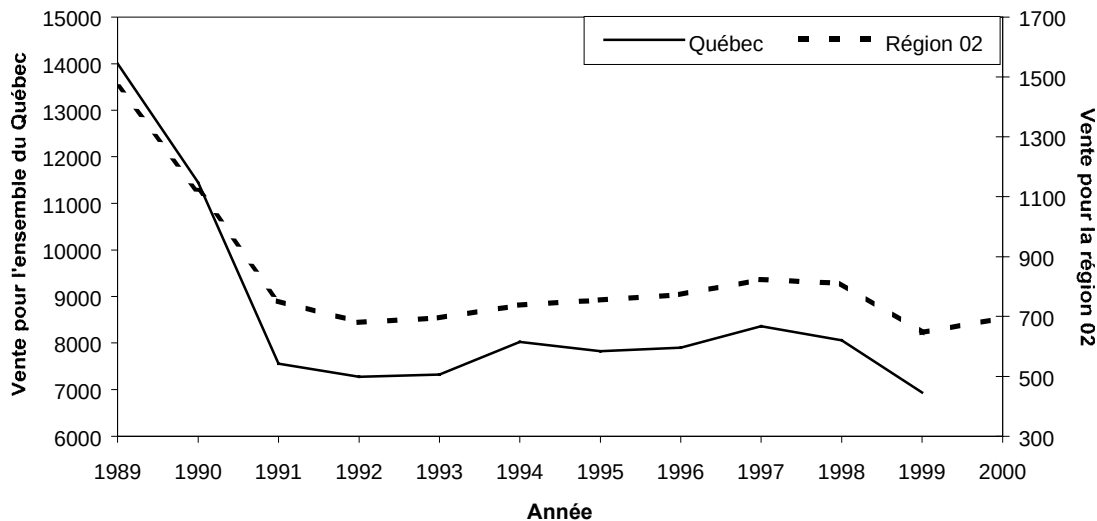
Figure 4. Évolution des ventes de permis de chasse à l'ours au Saguenay-Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec

3.3 Piégeage

Le piégeage des animaux à fourrure est une activité de plein air dont la popularité régresse. Étant avant tout commerciale, elle est très dépendante de la mode. Or les campagnes « anti-fourrure » ont fait chuter la demande et par le fait même les prix.

Dans les années 1990, la vente des fourrures rapportait aux trappeurs du Québec, autour de 3 à 7 millions de dollars par année. En 1990, au moment où le marché de la fourrure était florissant, les retombées économiques secondaires provenant des dépenses d'opération et d'immobilisations des trappeurs étaient de l'ordre de 22,5 millions de dollars. Même si ce marché n'a plus l'importance qu'il avait au début de la colonie, plusieurs personnes en retirent encore un revenu d'appoint intéressant tout en pratiquant une activité de plein air. Les 13 534 trappeurs qui pratiquaient le piégeage au Québec, consacraient en 1990, 747 077 jours à cette activité. En 1999-2000, 6935 détenteurs d'un permis de piégeage ont vendu 217 666 fourrures pour une valeur approximative excédant 3,8 millions de dollars.

De 1989 à 1991, les ventes de permis de piégeage ont diminué de 46 % au niveau du Québec pour se situer à un niveau relativement stable les années subséquentes (figure 5). Une tendance similaire a été observée au niveau régional. La certification obligatoire pour les piégeurs, introduite en 1991, explique cette diminution.



Source des données : Fichier piégeur et lecture optique du système des permis en date du 13 juin 2000

Figure 5. Évolution des ventes de permis de piégeage au Saguenay-Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec

3.4 Activités non consommatrices

En 1999, environ 1,19 millions de québécois ont effectué des déplacements (excursions ou voyages) d'intérêt faunique sans prélèvement dont le but est d'observer, de nourrir, de photographier et d'étudier la faune (Faune et Parcs Québec 2001b). Ils y ont consacré 17.2 millions de jours totalisant des dépenses de 293 millions de dollars. Si on compare avec 1996, on note des hausses de 1,6% du nombre de participants, de 1,7 % du nombre de jours d'activités et de 4 % au niveau des dépenses.

En 1996, quelques 381 500 participants ont effectué un déplacement où l'activité d'intérêt faunique sans prélèvement constituait le but principal. D'autre part, près de 980 800 personnes ont réalisé des déplacements où une telle activité s'avérait secondaire lors d'excursions ou voyages destinés d'abord à d'autres fins. En termes de jours d'activités, 17.9 % ont été

consacrés à des déplacements ayant comme but principal une activité d'intérêt faunique et 82 % lorsqu'il s'agissait d'une activité secondaire.

En tenant compte des résidents et des non résidents canadiens, le Saguenay–Lac-Saint-Jean accueille 9,0 % (30 655) des adeptes de déplacement d'intérêt faunique au Québec comme activité principale qui y réalisent une proportion équivalente de 9,1 % (272 893) de leurs jours d'activité. De plus, elle reçoit 6,3 % (64 171) des personnes dont les déplacements d'intérêt faunique constituent l'intérêt secondaire de leur randonnée en nature.

4 Portrait de la ressource faunique, du territoire et des potentiels de mise en valeur

4.1 Le milieu biophysique

4.1.1 Les habitats aquatiques

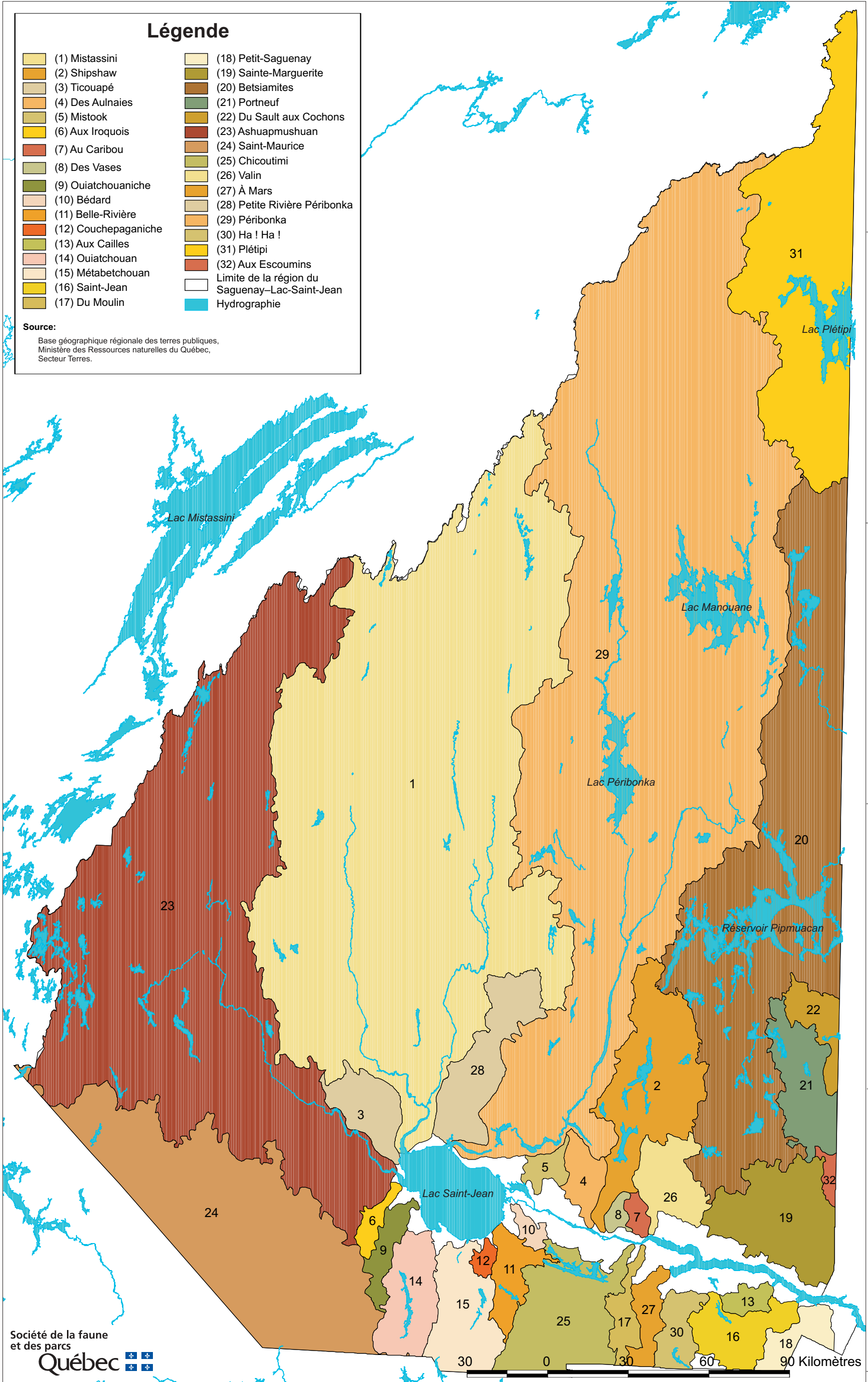
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est principalement drainé par le bassin hydrographique du Saguenay. Le lac Saint-Jean recueille les eaux de près de 83 % de la superficie totale de ce bassin (Hébert 1995) qui se déversent ensuite dans la rivière Saguenay par l'intermédiaire de deux émissaires : la Grande Décharge et la Petite Décharge.

Le lac Saint-Jean, cuvette circulaire d'une superficie approximative de 1000 km² et pourvue de 210 km de rives, constitue le huitième plus grand lac du Québec (Bédard et Caron 1999). Son caractère grandiose lui donne l'aspect d'une véritable mer intérieure. Il est aussi large que le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Tadoussac.

La rivière Saguenay présente trois écosystèmes bien distincts à partir de sa source au lac Saint-Jean : un écosystème fluvial situé entre deux barrages hydroélectriques d'Alma à Jonquière, un estuaire influencé par les marées mais aux eaux douces jusqu'à Saint-Fulgence et de là, un écosystème marin, le fjord du Saguenay (Mousseau et Armellin 1995). Ce fjord se révèle le plus long de l'Est du Canada et le plus méridional de l'Est du continent. Il figure parmi les plus longs du monde et est l'un des rares fjords à se déverser dans un estuaire.

Trois autres rivières se démarquent par leur importance. Il s'agit des rivières Péribonka, Mistassini et Ashuapmushuan qui fournissent 90 % des apports d'eau du lac Saint-Jean (Marsan 1983) et dont les bassins hydrographiques représentent 60 % du territoire régional. Si on ajoute les portions des bassins des rivières Saint-Maurice et Betsiamites comprises dans la région, ces cinq bassins couvrent 75 % du territoire régional. Les 32 principaux bassins de la région, soit ceux présentant une taille de 100 hectares ou plus, sont délimités à la carte 12.

Carte 12. Bassins hydrographiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Projetion Lambert-Confique conforme pour le Québec

Société de la faune et des parcs Québec

73°

72°

71°

70°

48°

49°

50°

51°

52°

0

30

60

90 Kilomètres

FAPAQ Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean

En plus des cours d'eau, l'habitat du poisson comprend en région une grande variété de lacs alors qu'on en dénombre environ 35 000 de plus de deux hectares représentant plus de 8 % en termes de superficie en eau. Plus de 70 % de ces lacs ont moins de 10 hectares et également, plus de 70 % sont localisés dans les trois principaux bassins de la région : Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonka. Cent quarante neuf lacs présentent des superficies supérieures à 5 km², ceux ayant plus de 25 km² étant identifiés au tableau 20.

Tableau 20. Noms et superficies des lacs de 25 km² et plus au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Nom	Superficie (km ²)
Lac Saint-Jean*	1,019,6
Réservoir Pipmuacan*	676,1
Lac Manouane*	464,8
Lac Pléti	331,5
Lac Péribonka*	273,2
Lac Rohault	76,1
Lac Perdu	51,8
Lac Onistagane	50,7
Lac Poutrincourt	49,3
Lac Kénogami*	48,5
Lac Piraube	42,0
Lac Onatchiway*	39,0
Lac Piacouadie	37,5
Lac La Mothe*	34,3
Lac à la Croix	31,0
Lac Manouanis	29,2
Lac Chigoubiche	28,8
Lac des Commissaires*	27,8
Lac Poulin-De Courval	27,7
Lac des Cygnes	26,2

Note : Les réservoirs hydroélectriques sont identifiés par un astérisque.

Les plans d'eau de la région se situent essentiellement en milieu forestier ce qui contribue à favoriser des eaux de bonne qualité pour le poisson. La situation se détériore au niveau des « basses terres », notamment en raison de leur vocation agricole qui s'est traduite par le redressement, la canalisation et le déboisement des cours d'eau ainsi que par une pollution des eaux liée aux pratiques agricoles. À cela s'ajoute, dans certains cas, une pollution provenant des rejets des eaux usées non traitées de municipalités. En 1992, la qualité des eaux était particulièrement mauvaise dans le cas des rivières Ticouapé et Bédard (Hébert 1995).

Des organismes ont entrepris la restauration de cours d'eau agricoles. On peut citer entre autres la restauration du ruisseau Perron par le club Kiwanis de Saint-Prime et celles de la rivière Bédard et des rivières Mistook, aux Chicots et aux Harts coordonnées par le Comité ZIP Alma-Jonquière.

La majorité des plans d'eau de la région est considérée potentiellement vulnérable aux effets des précipitations acides étant donné que la géologie de la région ne possède qu'une faible capacité à neutraliser l'acidité (Dupont 1990). Toutefois, il y a relativement moins de lacs acides au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement aux autres régions du Québec puisque les retombées acides y sont plus faibles.

Plusieurs structures de retenue d'eau (digues, seuils et barrages) sont présentes sur les cours d'eau de la région. En 1998, on dénombrait 324 barrages répartis sur l'ensemble du territoire dont 96 sont utilisés à des fins hydroélectriques (MENV 2000). Les principaux réservoirs sont également identifiés au tableau 20.

Les inondations qu'a connues la région en 1996 ont bouleversé l'équilibre de nombreux cours d'eau. Plusieurs rivières ont été fortement altérées dont les rivières à saumon à Mars et Saint-Jean ainsi que la rivière des Ha! Ha!

4.1.2 Les milieux humides

Les terres humides se définissent comme des milieux dont le sol peu ou pas drainé peut supporter, au moins périodiquement, des plantes aquatiques ou comme des milieux dont le substrat est couvert ou saturé chaque année par une eau peu profonde au moins pendant une partie de la saison de croissance (Jacques et Hamel 1982).

Les zones humides sont considérées comme les plus productives de tous les milieux naturels (Mead 1988). On y retrouve une faune et une flore abondantes et diversifiées qui font des zones humides des lieux tout désignés pour l'observation et l'interprétation du milieu naturel. Ainsi, elles s'avèrent essentielles à la survie des populations de canards qui les utilisent comme aire de repos en période de migration et comme site de nidification et d'élevage des couvées (Tremblay et Bélanger 1987). Plusieurs espèces de poissons y fraient, notamment, dans le cas du lac Saint-Jean, le grand brochet et la perchaude. Plusieurs espèces d'oiseaux, le rat musqué

et diverses espèces d'amphibiens et de reptiles sont également étroitement liés à ces écosystèmes.

La majorité des milieux humides régionaux d'intérêt se retrouvent dans les « basses terres », regroupés autour du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay (carte 13). Dans le plan de gestion de la sauvagine au Québec (1986), les « basses terres » sont identifiés comme une des principales zones d'utilisation intensive par les oiseaux aquatiques au Québec. Située en plein cœur du Bouclier laurentien, cette plaine fertile est l'hôte d'une faune ailée très diversifiée pour une région aussi nordique. Cela s'explique par la diversité de ses habitats et par sa situation géographique au centre du Québec, qui favorisent les visites occasionnelles d'espèces d'oiseaux habitant autant les régions méridionales que les régions boréales du Québec. De plus, leur regroupement près des lieux habités les rend facilement accessibles aux visiteurs.

Autour du lac Saint-Jean, on dénombre 28 habitats riverains, totalisant 2745 ha, qui sont présentés par ordre d'importance en superficie au tableau 21. Ces terres humides constituent les vestiges d'une vaste plaine d'inondation disparue à la suite de la transformation du lac en réservoir hydroélectrique. Seule une dizaine de ces habitats présentent une superficie supérieure à 50 hectares. La rivière Ticouapé (30 %), le Petit marais de Saint-Gédéon (21 %), le Grand marais de Métabetchouan (8 %), les Îles flottantes (6 %), le Canal du Cheval (6 %) et le marais de l'Extrémité de la Pointe-Taillon (6 %) se démarquent par leur productivité en sauvagine, produisant 78 % des couvées de canards observées lors des survols aériens des habitats du lac Saint-Jean (Alcan 1996b; Larose et Bouchard 1998, 2000).

Carte 13. Milieux humides du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Légende

-  Milieux humides
- (1) Petit Marais de Saint-Gédéon
 - (2) Grand Marais de Métabetchouan
 - (3) Marais Bolduc
 - (4) Marais Le Rigolet
 - (5) Ruisseau Pacaud
 - (6) Baie Doré
 - (7) Tourbière de Saint-Prime
 - (8) Marais du Golf de Saint-Prime
 - (9) Îles Hudon
 - (10) Rivière Ticouapé
 - (11) Pointe aux Pins
 - (12) Canal du Cheval
 - (13) Îles Flottantes
 - (14) Baie Ptarmigan
 - (15) Marais du delta de la Petite Rivière Péribonka
 - (16) Marais à l'extrémité de la Pointe Taillon
 - (17) Anonyme No. 17
 - (18) Anonyme No. 20
 - (19) Anonyme No. 17
 - (20) Anonyme No. 18
 - (21) Lac à la Tortue et Pointe à la Savane
 - (22) Canaux Bélanger et Adélar
 - (23) Embouchure de la Rivière aux Cochons
 - (24) Ruisseau Rouge
 - (25) Embouchure de la Rivière aux Chicots
 - (26) Baie Moïse
 - (27) Étang des îles
 - (28) Marais Saint-Georges
 - (29) Battures de St-Fulgence
 - (30) Lac aux Foins
 - (31) Lac Duclos

 Hydrographie

Société de la faune
et des parcs

Québec 

Tableau 21. Milieux humides riverains du lac Saint-Jean et du Saguenay

Nom	Superficie (ha)
Canal du Cheval	660
Baie de Ptarmigan	393
Rivière Ticouapé	345
Îles Flottantes	333
Grand marais de Métabetchouan	300
Battures de Saint-Fulgence	260
Petit marais de Saint-Gédéon	90
Marais de l'extrémité de la Pointe-Taillon ¹	78
Tourbière de Saint-Prime	69
Baie Doré	68
Pointe aux Pins	59
Embouchure de la Petite rivière Péribonka	44
Anonyme 17 (Rive nord riv. Péribonka)	39
Embouchure de la rivière aux Cochons ¹	36
Îles Hudon	30
Anonyme 20 (Rive nord Pointe-Taillon) ¹	30
Embouchure de la rivière aux Chicots	30
Lac à la Tortue et Pointe à la Savane ¹	17
Marais « Le Rigolet »	16
Ruisseau Rouge	14
Baie Moïse	14
Anonyme 18 (Rive nord Pointe-Taillon) ¹	13
Marais Saint-Georges	13
Étang des Îles	12
Canaux Bélanger et Adélar ¹	12
Marais de Desbiens Ouest	11
Anonyme 21(Rive nord Pointe-Taillon) ¹	10
Marais Bolduc	10
Marais du Golf de Saint-Prime	8
Ruisseau Pacaud	4

¹ Marais situés dans le parc de la Pointe-Taillon

Plusieurs de ces marais riverains du lac Saint-Jean présentent un intérêt particulier méritant des informations supplémentaires :

- Le Petit marais de Saint-Gédéon, dont le nom dissimule une superficie appréciable de 90 ha, est considéré comme le plus important de ces habitats en raison de ses très grandes diversité et productivité fauniques. Il présente notamment la meilleure production régionale de sauvagine. La Corporation du Petit marais de Saint-Gédéon y a réalisé dernièrement un sentier et des infrastructures d'observation en plus d'offrir une chasse contingentée à la sauvagine. Il s'agit également d'un site d'observation d'oiseaux reconnu au niveau national. On y retrouve un aménagement à son émissaire visant à maintenir un niveau d'eau

printanier adéquat pour la sauvagine tout en permettant la montaison des espèces de poissons qui viennent y frayer. Dès 2002, il sera côtoyé par la « Véloroute des bleuets ».

- La Tourbière de Saint-Prime présente une superficie intéressante de 69 ha, ce qui la classe au huitième rang des habitats du lac. Elle possède cependant une très faible profondeur d'eau qui en limite grandement le potentiel faunique. Plusieurs partenaires, dont la municipalité de Saint-Prime, essaient depuis 1990 d'y réaliser un aménagement faunique par endiguement, incluant un volet d'interprétation.
- Plusieurs habitats sont regroupés dans le secteur nord-ouest du lac, comprenant la rivière Ticouapé, la Pointe aux Pins, le canal du Cheval et les Îles Flottantes. Ils représentent, avec près de 1400 ha, la moitié des habitats fauniques riverains du lac Saint-Jean. On y retrouve également la moitié des couvées de canard inventoriées dans ces habitats. La ville de Saint-Félicien a réalisé un aménagement faunique à la pointe Ticouapé visant à augmenter sa productivité en sauvagine par la construction de canaux et d'étangs servant à retenir l'eau dans cet habitat affecté par un assèchement printanier. On a également mis en place deux structures d'observation situées respectivement sur le site d'aménagement et sur la rive de la rivière Ticouapé.
- Parmi ces habitats, sept sont situés dans le parc de la Pointe-Taillon (tableau 21). Avec la fin du flottage du bois sur la rivière Péribonka, le marais situé à l'extrémité (le plus important de ces habitats) ainsi que les trois anonymes ont fait l'objet de récupération des billes de bois qui les recouvraient, améliorant grandement leur potentiel faunique. De plus, la piste cyclable fait maintenant le tour de la pointe, rendant ces marais plus accessibles à leur interprétation.
- Le marais « Le Rigolet » a fait également l'objet d'un aménagement faunique visant les mêmes objectifs que celui du Petit marais de Saint-Gédéon. Il comporte un sentier permettant l'accès à l'aménagement et la découverte de cet habitat.

On retrouve d'autres habitats humides le long du Saguenay. Les battures de Saint-Fulgence constituent, de loin, le plus important. En plus, ces 260 ha sont baignés d'eaux saumâtres qui lui confèrent toute sa particularité. C'est surtout par l'abondance et la diversité de sa faune avienne qu'il constitue un site d'observation reconnu au niveau national. Cet habitat s'avère la seule

halte d'importance pour la sauvagine sur le Saguenay. Au printemps, jusqu'à 9000 bernaches du Canada s'y arrêtent faisant l'objet d'un événement régional couru : « La journée de la Bernache ». Tout près, le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux de Saint-Fulgence permet la découverte de ces marais saumâtres par le biais d'un centre d'interprétation et de sentiers de randonnée, en plus d'offrir l'observation d'oiseaux de proie en réhabilitation. En 1998, Canards Illimités y a aménagé pour la sauvagine un marais d'eau douce d'environ 20 ha qui ajoute à la diversité du site. De plus, on y pratique une chasse contingentée à la sauvagine.

On relève également des marais moins importants mais offrant de l'intérêt dans la baie des Ha! Ha!, plus précisément dans le secteur de l'Anse-à-Benjamin et de Grande-Baie. Dans ce dernier cas, les inondations de 1996 ont grandement modifié ce secteur. Ensuite, le Comité ZIP Saguenay a entrepris sa restauration par transplantation de scirpe américain.

Le marais Saint-Georges, situé sur les rives de la Petite Décharge à Alma, offre un intérêt renouvelé depuis qu'il a fait l'objet de ramassage de billes suite à l'arrêt récent du flottage du bois. Depuis lors, on a assisté à la formation de la Corporation d'aménagement de la Petite-Décharge dont la mise en valeur de ce marais fait partie des objectifs.

Ailleurs dans la région, d'autres habitats marécageux sont dignes d'intérêt. Ainsi, le lac Duclos à Saint-Charles-de-Bourget., en 1986, et le lac aux Foins à Girardville, en 1999, ont fait l'objet d'aménagements de Canards Illimités pour remettre en eau ces habitats asséchés. De plus, l'Association des Sauvaginiers du Saguenay–Lac-Saint-Jean a réalisé au cours des dernières années l'inventaire des milieux humides des lots intra-municipaux régionaux (Leblanc 1998, 1999; Leblanc et Nadeau 1998; Claveau et Mailloux 2000). Cet inventaire a permis d'identifier plusieurs habitats humides présentant des possibilités intéressantes d'aménagement. Suite à ces inventaires, les municipalités de Shipshaw et de Saint-Charles-de-Bourget ont manifesté leur intention d'aménager et mettre en valeur les milieux humides situés sur leur territoire respectif. De plus, trois autres des habitats inventoriés, situés sur le territoire des municipalités de Ferland et Boilleau et de Petit-Saguenay, ont fait l'objet d'étude de faisabilité d'aménagement.

Le secteur des kettles d'Hébertville présente a priori un potentiel intéressant pour la sauvagine. Toutefois, aucune étude à cet effet n'a été amorcée.

4.1.3 Les habitats terrestres

En consultant les statistiques forestières, on comprend facilement pourquoi la région est qualifiée de région-ressource. Près de 88 % de son territoire est en effet constitué de terrains forestiers. La forêt publique de la région couvre 28 % de la superficie forestière au Québec. En volume, la région possède 25 % de la matière ligneuse québécoise (Parent 1999). On retrouve, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, quatre domaines de végétation (carte 14). Les « basses terres » se trouvent dans la zone tempérée nordique, plus précisément, dans le domaine de la sapinière à bouleaux jaunes. Quant aux « hautes terres », elles sont situées dans la zone boréale. Dans la région, cette zone de végétation est divisée en deux parties : au sud, le domaine de la sapinière à bouleaux blancs et au nord, le domaine de la pessière à mousses.

Bien que déboisées en partie à des fins agricoles, les « basses terres » supportent une végétation distribuée comme suit : à l'ouest, la végétation développée sur une plaine sableuse est caractérisée par de vastes bleuetières, de grandes pinèdes grises et des tourbières; à l'est, des boisés de feuillus, dont quelques îlots d'ormes, d'érables et de tilleuls croissent sur le substrat argileux.

La forêt boréale s'étend essentiellement sur les « hautes terres » du massif montagneux. Les principales perturbations qui l'affectent sont les feux récurrents, les épidémies d'insectes et les coupes (Consortium de recherche sur la forêt boréale 2000). Il s'agit d'une forêt coniférienne. En fait, une proportion de 75 % de cet écosystème est couverte d'arbres résineux. Même si l'épinette noire domine largement, d'autres espèces de conifères occupent une place importante, principalement : le pin gris, le sapin baumier, l'épinette blanche et le mélèze. Deux espèces de feuillus dominent la forêt boréale québécoise : le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble. Les arbres de ces deux espèces ne forment pas d'immenses forêts continues, mais se présentent plutôt en bosquets dispersés au milieu de peuplements résineux.

La forêt boréale possède une diversité faunique intéressante. En effet, sur les 70 espèces de mammifères terrestres répertoriés au Québec, plus de 30 y ont été observées. De plus, sur les quelque 300 espèces d'oiseaux nicheurs au Québec, on en retrouve 150. La faune qu'on y observe n'est toutefois pas toujours unique à ce milieu. Certaines espèces fréquentent cette forêt résineuse même si elle ne représente pas leur habitat de prédilection de sorte que leurs populations sont plus faibles qu'en forêt mixte et feuillue (par exemple, l'orignal et le castor).

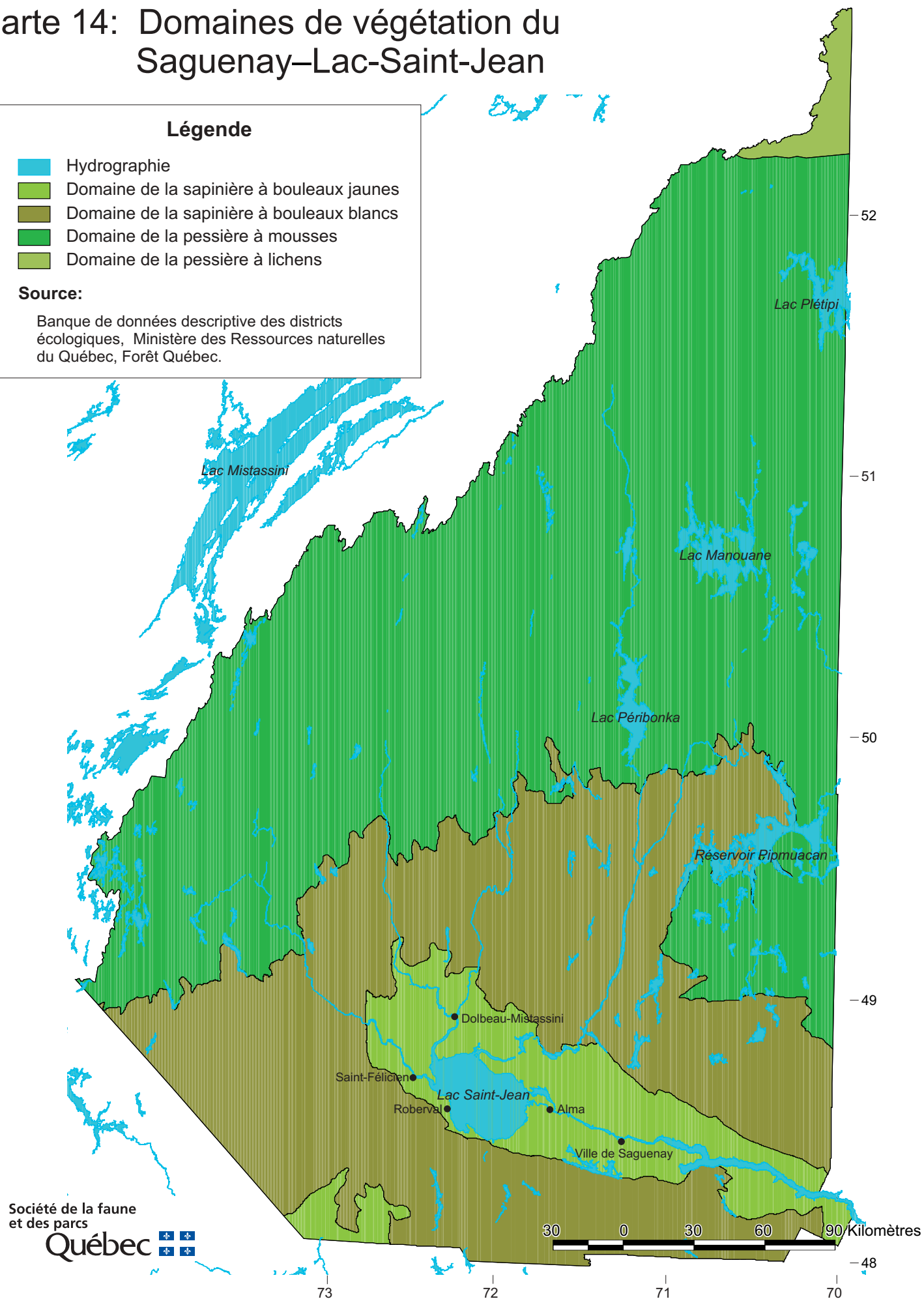
Carte 14: Domaines de végétation du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Légende

- Hydrographie
- Domaine de la sapinière à bouleaux jaunes
- Domaine de la sapinière à bouleaux blancs
- Domaine de la pessière à mousses
- Domaine de la pessière à lichens

Source:

Banque de données descriptive des districts écologiques, Ministère des Ressources naturelles du Québec, Forêt Québec.



Par contre, d'autres espèces animales comme le caribou forestier, la martre d'Amérique et le mésangeai du Canada sont typiques de la forêt boréale.

Le feu représente la perturbation la plus importante en forêt boréale. Généralement, chaque année, des centaines d'incendies détruisent des milliers d'hectares de forêt. De 1989 à 1998, on a recensé en moyenne 840 feux par année représentant une superficie annuelle brûlée de 9600 km². Le feu fait cependant partie du paysage forestier québécois, plusieurs espèces végétales s'y sont adaptées en développant des mécanismes de régénération (Pelletier 2001).

Les épidémies d'insectes sont aussi des perturbations importantes. Les insectes les plus redoutés sont les défoliateurs qui se nourrissent du feuillage des arbres. Parmi eux, la tordeuse des bourgeons de l'épinette est celui qui cause le plus de dommages aux conifères. Au cours du XX^e siècle, le nord de la région du Lac-Saint-Jean a connu trois épidémies de tordeuse qui semblent se produire de façon régulière environ tous les 35 ans (Consortium de recherche sur la forêt boréale 2000). La dernière a eu lieu entre 1974 et 1988. En se basant sur la date de cette dernière épidémie et la récurrence du phénomène, la prochaine devrait avoir lieu vers 2008.

L'exploitation forestière est aussi une perturbation majeure de la forêt boréale (tableau 22). Les compagnies forestières récoltent 900 km² de forêt chaque année (Henry 1997). Cette superficie correspond à 1 % de la superficie totale de la région ou encore à la superficie du lac Saint-Jean. La ressource est utilisée à près de 100 %; il n'y a aucun volume de résineux disponible dans la région et nous avons atteint la limite nord d'utilisation du territoire forestier (Plante 1997). En raison de ses qualités pour la fabrication de papier, l'épinette noire est l'essence la plus recherchée par les compagnies forestières. D'autre part, aucun volume de peuplier n'est disponible. Quant au volume de bouleau récoltable, il est constitué d'arbres de faible dimension éparpillés sur le territoire

Tableau 22. Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques et les forêts privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1996-1997

	Volume de bois (1000 m ³)	% du total
Forêts publiques		
Résineux	5990,0	86,7
Feuillus	391,1	5,7
Total forêts publiques	6381,1	92,4
Forêts privées		
Résineux	262,0	3,8
Feuillus	269,0	3,9
Total forêts privées	531,0	7,7
Total	6912,1	100

Source des données : Parent (1999)

4.1.4 Les routes migratoires

Les « basses terres » du Saguenay–Lac-Saint-Jean constituent une vaste dépression dans la formation des Laurentides, rejoignant le fleuve Saint-Laurent par le fjord du Saguenay. Ce profil biophysique en fait ainsi un corridor migratoire naturel pour plusieurs espèces d'oiseaux empruntant la voie de migration de l'Atlantique en direction de l'Arctique. Pour les espèces nichant plus au nord, les « basses terres » représentent en fait un oasis au sein de la forêt boréale. Il n'est donc pas surprenant que la sauvagine en migration fréquente ce territoire de façon intensive. Les milieux humides utilisés ont été décrits à la section 4.1.2. De plus, la rivière Saguenay semble représenter, selon des études récentes, un corridor important de migration printanière pour les oiseaux de proie diurnes.

La rivière Saguenay constitue également une voie migratoire importante pour plusieurs espèces de poissons. Quatre espèces anadromes et une espèce catadrome la fréquentant méritent une attention spéciale compte tenu de leur intérêt socio-économique. Il s'agit de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*), l'omble de fontaine anadrome (*Salvelinus fontinalis*), le saumon atlantique (*Salmo salar*), le poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*) et, seule espèce catadrome, l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*).

4.2 La faune

4.2.1 Faune aquatique

La pêche sportive au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'appuie principalement sur les espèces suivantes : omble de fontaine (dulcicole et anadrome), ouananiche, saumon atlantique, doré jaune, grand brochet, touladi, éperlan arc-en-ciel, lotte et certaines espèces marines (sébasté, morue, flétan du Groenland, etc). Chacune d'elles, dont la distribution des espèces les plus répandues apparaît à la carte 15, feront l'objet d'un traitement particulier. Le potentiel de développement des espèces suivantes, peu ou pas exploitées actuellement, sera également abordé : perchaude, grand corégone, omble chevalier, barbotte brune et anguille d'Amérique.

La réglementation encadrant la pêche sportive s'appuie sur les zones de chasse et pêche délimitées à la carte 16. Il est important de souligner que les mesures réglementaires apparaissant dans ce document ne sont données qu'à titre informatif et n'ont aucune valeur légale.

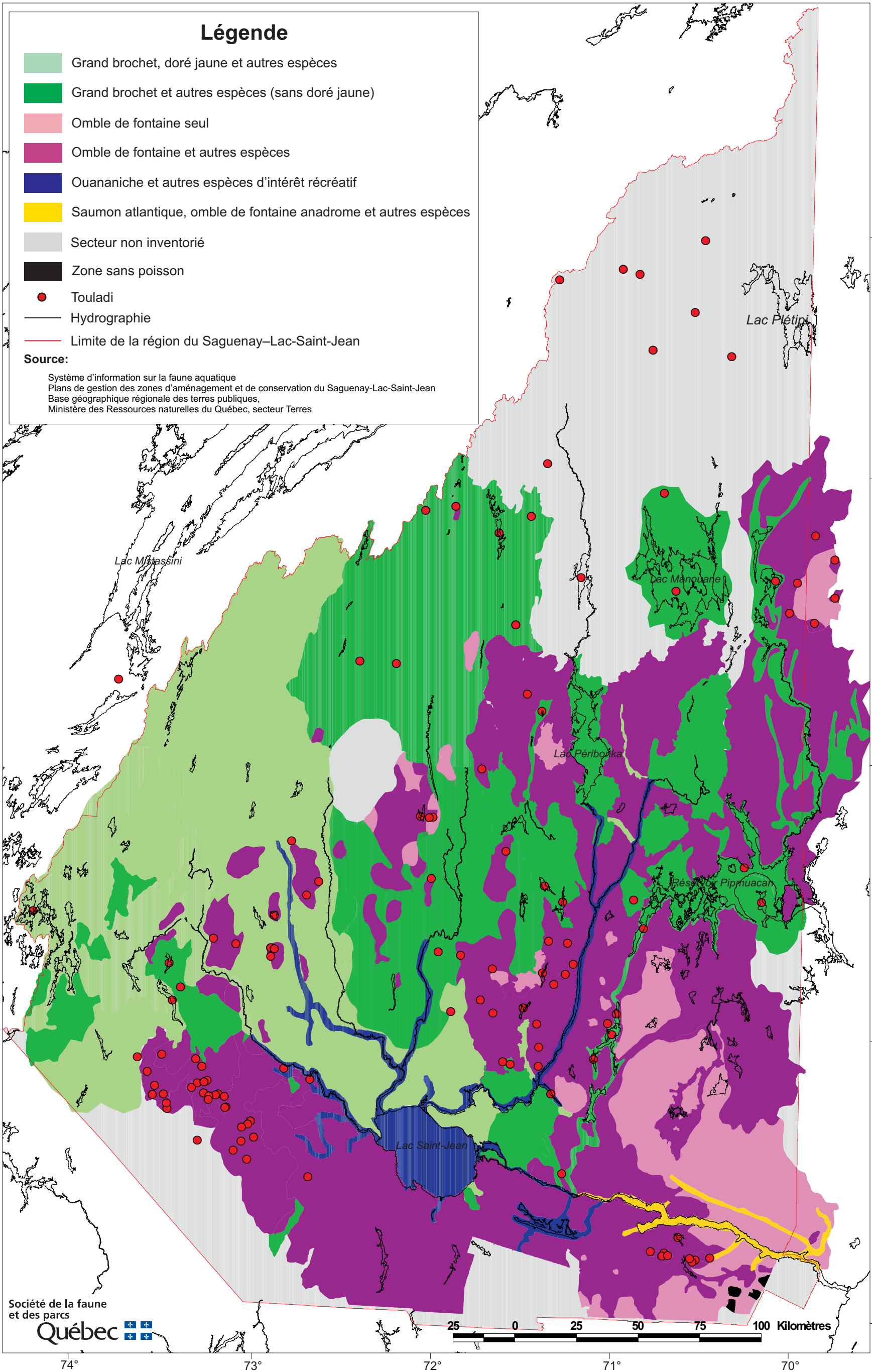
4.2.1.1 Omble de fontaine

L'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) est une espèce largement répandue à l'échelle du territoire régional. Il est présent sous forme dulcicole dans la majeure partie du territoire mais on le retrouve également sous forme anadrome. Cette dernière sera traitée à la section 4.2.1.2.

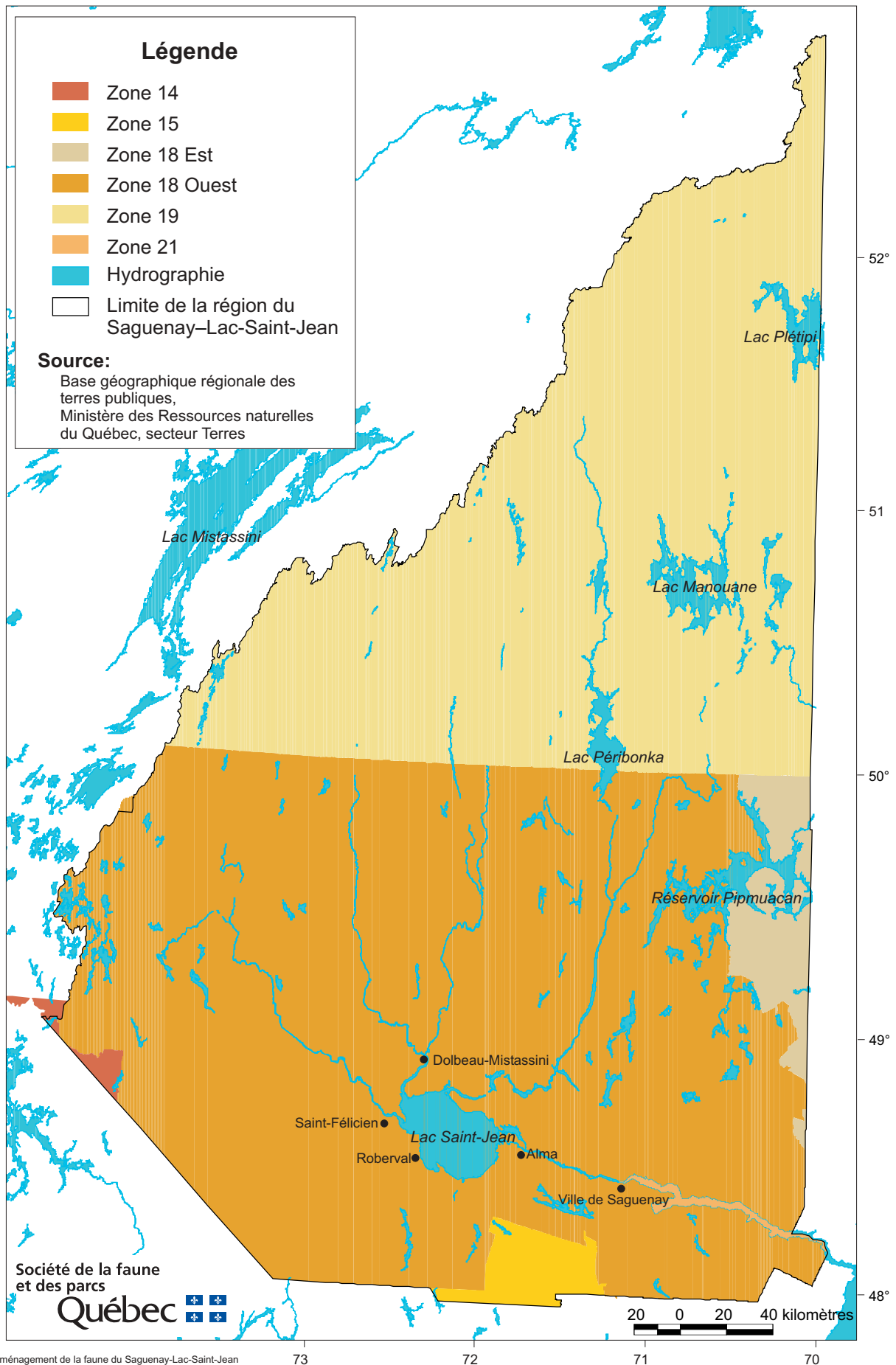
Sa distribution naturelle est étroitement reliée à la topographie du territoire et à l'évolution du relief et du réseau hydrographique depuis la dernière glaciation. On le retrouve donc en abondance dans les plans d'eau des « hautes terres » qui, en raison de leur altitude, n'ont pu être colonisés par les autres espèces de poissons. En outre, ces plans d'eau présentent généralement des conditions optimales pour sa survie.

Bien qu'il se distribue sur l'ensemble du territoire, c'est dans la partie est de la région que l'omble de fontaine est le plus abondant. On le retrouve en allopatrie (seule espèce de poisson présente dans le plan d'eau) ou en sympatrie (en association avec d'autres espèces). D'ailleurs, le secteur des monts Valin recèle, à des altitudes avoisinant les 600 mètres, les plus importantes concentrations d'omble de fontaine allopatrique de la région et même du Québec.

Carte 15. Distribution des espèces de poissons d'intérêt sportif du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Carte 16. Zones réglementaires de chasse et de pêche du Saguenay–Lac-Saint-Jean



La distribution de l'omble de fontaine allopatrique a subi un net recul au cours des ans en raison de l'introduction d'espèces compétitrices comme le meunier noir. Certaines interventions humaines ont favorisé l'implantation et la propagation de ces espèces : utilisation et transport de poissons-appâts pour la pêche sportive, endiguement de plans d'eau, transport de poissons d'un plan d'eau à un autre. Les conséquences de l'introduction d'espèces compétitrices à l'omble de fontaine dans les secteurs allopatriques se traduisent par une baisse de 30 à 70 % de sa productivité. Les potentiels de pêche et les retombées économiques qui y sont associées sont donc affectés de la même façon. Ainsi, seulement dans le secteur des monts Valin, on estime que l'arrivée du meunier noir dans les années 60 a entraîné une perte de récolte annuelle de l'ordre de 200 000 ombles de fontaine. Ceci représente 20 000 jours-pêcheur et une perte en retombées économiques de l'ordre de 1 000 000 \$ par année. Sans le plan d'intervention mis de l'avant par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1985, lequel plan visait à contrer la progression du meunier noir par l'aménagement de seuils et de digues, la perte de récolte sur une base annuelle aurait pu atteindre 700 000 ombles.

La voirie forestière mérite une attention particulière compte tenu des perturbations importantes qu'elle peut causer à l'habitat de l'omble de fontaine. En effet, les traverses de cours d'eau mal aménagées peuvent être source d'ensablement de l'habitat de l'omble et de ses frayères ou constituer des obstacles à sa libre circulation. Même si les travaux de voirie forestière sont régis depuis 1988 par le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public*, il n'en demeure pas moins qu'une bonne partie du territoire régional a fait l'objet d'exploitation forestière avant cette date. On a constaté, lors d'inventaires réalisées dans quatre zecs de la région, que 90% des 79 traverses inspectées s'avéraient problématiques pour la faune aquatique dû notamment à la mauvaise stabilisation des remblais et au sous-dimensionnement des ponceaux (Tanguay et Tremblay 1998, 2001; Tanguay 2001).

L'omble de fontaine est sans doute l'espèce qui est la plus recherchée et la plus pêchée au Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'enquête sur la pêche récréative réalisée en 1995 (Faune et Parcs Québec 1999c) évalue à près de 950 000 le nombre total de jours de pêche effectués au Saguenay–Lac-Saint-Jean (section 3.1). En appliquant à ce nombre total le même pourcentage de 69 % consacré à l'omble de fontaine par les résidents régionaux selon l'enquête, il y aurait environ 655 000 jours de pêche dédiés à cette espèce en région.

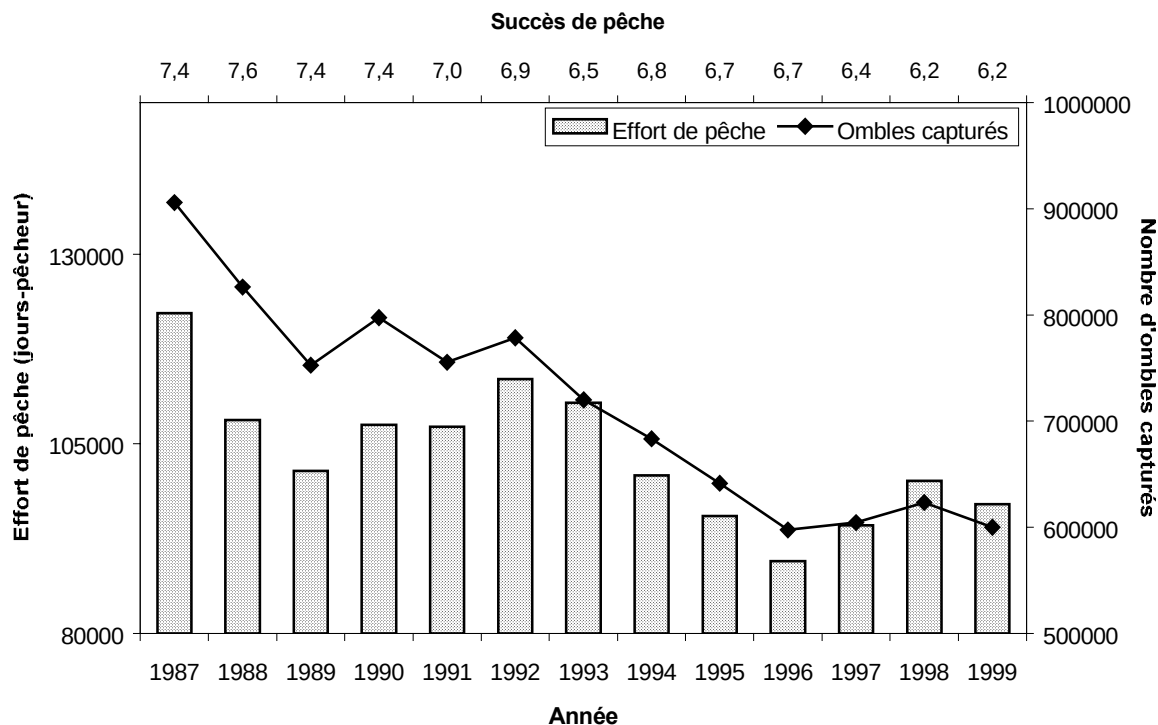
Seuls les territoires structurés font l'objet d'un suivi de l'exploitation. Ils représentent un potentiel d'environ 1 500 000 ombles (tableau 23). Avec une récolte de 700 000 ombles en 1999, le

niveau d'exploitation n'atteignait que 47 % du potentiel de l'ensemble de ces territoires, dont 51 % dans le cas des zecs, 32 % dans le cas des pourvoiries à droits exclusifs et seulement 27 % pour la réserve faunique Ashuapmushuan. L'offre disponible ne constitue donc pas une contrainte au développement dans la plupart de ces territoires, si on exclut les zecs Chauvin et Anse-Saint-Jean où les niveaux d'exploitation sont de l'ordre de 90 %. La problématique de ces territoires ne se situe donc pas au niveau de l'offre mais de la fréquentation comme le démontre la figure 6 dans le cas des zecs. On y remarque que la fréquentation, et conséquemment la récolte, montrent une tendance à la baisse depuis 1987.

Tableau 23. Bilan de l'exploitation de l'omble de fontaine dans les territoires structurés du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1999

Territoire	Potentiel (N^{bre} d'ombles)	Effort de pêche (jours- pêcheur)	Récolte (N^{bre} d'ombles)	Succès (captures/ jours- pêcheur)	Niveau d'exploitation (%)	Potentiel disponible après récolte (N^{bre} d'ombles)
Zec						
de l'Anse-Saint-Jean	15 000	2 305	13 929	6,0	93 %	1 071
Chauvin	64 500	9 528	56 516	5,9	88 %	7 984
de La Lièvre	17 950	1 969	10 290	5,2	57 %	7 660
du Lac-Brébeuf	34 200	5 199	22 509	4,3	66 %	11 691
du Lac-de-la-Boiteuse	87 900	4 391	37 214	8,5	42 %	50 686
Mars-Moulin	8 200	485	2 560	5,3	31 %	5 640
Martin-Valin	394 000	28 322	191 895	6,8	49 %	202 105
Onatchiway-Est	349 000	31 496	193 654	6,1	55 %	155 346
des Passes	86 600	8 514	37 311	4,4	43 %	49 289
de la Rivière-aux-Rats	110 575	4 833	34 122	7,1	31 %	76 453
Sous-total zecs	1 167 925	97 042	600 000	6,2	51%	567 925
Parc des Monts-Valin	11 900	684	3 477	5,1	29 %	8 423
Parc du Saguenay	6 015	659	3 840	5,8	64 %	2 175
Réserve faunique Ashuapmushuan	34 600	1 116	9 455	8,5	27 %	25 145
Pourvoirie à droits exclusifs (22 pourvoiries)	264 540	11 020	84 190	7,6	32 %	180 350
Total territoires structurés	1 484 980	110 521	700 962	6,3	47	784 018

Source des données : Tanguay (2000a, 2000b, 2000c), Gravel (2000) et rapports annuels d'activités des pourvoiries de 1999



Source des données : Tanguay (2000a)

Figure 6. Effort de pêche, nombre d'ombles de fontaine capturés et succès de pêche dans les zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1987 à 1999

Dans le territoire non structuré, faute de suivi d'exploitation, nous ne disposons que de quelques données sommaires et indirectes pour estimer le niveau d'exploitation. On se limitera aux zones de villégiature B et C (carte 11) où se concentrent les chalets de chasse et pêche en raison d'une accessibilité par route généralement inférieure à deux heures. En effet, il y a tout lieu de croire que c'est là également que se concentre la majeure partie de la pression de pêche. Le territoire non structuré y occupe une superficie de 18 000 km² et le potentiel y est estimé à 800 000 ombles. Pour une superficie comparable aux 16 000 km² des territoires structurés englobés dans ces mêmes zones de villégiature, le potentiel y est cependant deux fois moindres. De plus, selon l'enquête sur la pêche récréative au Québec en 1995 (Faune et Parcs Québec 1999c), les résidents de la région ont effectué plus de 64 % de leurs jours de pêche en territoire non structuré. En appliquant ce même pourcentage à l'évaluation faite précédemment de 655 000 jours de pêche consacrées par l'ensemble des pêcheurs à l'omble de fontaine en région, il y en aurait donc environ 420 000 qui ont été réalisés en territoire non structuré. L'omble de fontaine y est donc vraisemblablement très exploité, sinon surexploité.

La saison de pêche s'étend de la fin avril au début septembre. La limite de prises est généralement de 20 sur le territoire régional à l'exception des parcs des Monts-Valin (15) et Saguenay (10) ainsi que de certains zecs (15). Dans le cas des territoires structurés, il est bon de souligner que le contrôle de l'exploitation se fait par le biais de fermeture de lacs lorsque le quota d'exploitation est atteint.

4.2.1.2 Omble de fontaine anadrome

L'anadromie (capacité d'adaptation à l'eau salée) est relativement peu développée chez l'omble de fontaine (Lejeune 1987). Ses séjours en mer se limiteraient généralement aux eaux saumâtres des estuaires, aux abords de sa rivière d'origine. Sur la base de ces prémisses, l'hypothèse la plus plausible, qu'il reste toutefois à valider, est que le séjour en eau salée des populations issues des tributaires du Saguenay s'effectuerait en majorité à l'intérieur de ce fjord.

Seulement neuf tributaires du Saguenay, sur une possibilité d'environ 36, sont à même de supporter une population d'omble de fontaine anadrome (Lesueur 1998). Six de ces tributaires n'offrent cependant qu'un niveau d'abondance considéré comme faible. En plus de la rivière Sainte-Marguerite dont l'importance fondamentale sera discutée par la suite, seules les rivières Éternité et Saint-Jean présentaient en 1995 des niveaux moyens d'abondance mais ont subi, surtout dans le cas de la rivière Saint-Jean, des dommages majeurs lors des inondations de 1996. Quant à la rivière Sainte-Marguerite, elle supporterait une proportion importante du recrutement du Saguenay, évaluée grossièrement à 80 % (Lesueur 1998). Ce même auteur a estimé sommairement que les reproducteurs de la Sainte-Marguerite ayant contribué à la fraie de 1997 étaient de l'ordre de 300 à 500.

Peu de renseignements sont disponibles sur le niveau d'exploitation de cette espèce. Dans le fjord du Saguenay, l'activité de la pêche sportive estivale est orientée principalement sur l'omble de fontaine. La fréquentation relative à cette activité est supérieure à 6400 jours-pêcheur (Lesueur 1998). Il faut également tenir compte de l'exploitation qui s'effectue au niveau des tributaires et tout particulièrement dans la rivière Sainte-Marguerite avec une fréquentation de l'ordre de 900 jours-pêcheur. On ne connaît pas toutefois la récolte découlant de cet effort de pêche. Cette espèce n'est capturée qu'accidentellement lors de la pêche hivernale.

La limite de prises quotidiennes sur la rivière Saguenay, en aval du pont Dubuc, est de 15 ombles; la pêche à cette espèce y étant ouverte toute l'année. Entre le pied des barrages de

Chute-à-Caron et Shipshaw jusqu'au pont Dubuc, la pêche y est également ouverte à l'année mais la limite de prises y est de 20 ombles. La rivière Sainte-Marguerite fait l'objet d'une pêche particulière à cette espèce qui s'étend après la fermeture de la pêche au saumon. Selon les secteurs de la rivière, cette pêche s'étend jusqu'à la mi-septembre ou la fin octobre et les limites de prises varient de 5 à 10. On a créé en 2001 une zone de pêche interdite durant la saison hivernale dans la baie Sainte-Marguerite pour assurer la protection de l'omble de fontaine anadrome et du saumon atlantique qui y sont particulièrement vulnérables durant cette période.

Sur la base d'un potentiel relativement limité supporté principalement par la rivière Sainte-Marguerite et sur un effort de pêche relativement important, il est nécessaire de dresser un état actuel de situation de la population avant d'envisager un développement de cette activité. Le fait qu'il s'agisse d'une des principales espèces exploitées sur le territoire du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent requiert que l'on adopte une gestion préventive face à cette espèce.

4.2.1.3 Ouananiche

Dans le bassin hydrographique de la rivière Saguenay, la ouananiche (*Salmo salar ouananiche*) habite plusieurs plans d'eau, mais le plus fort potentiel se retrouve cependant dans le sous-bassin du lac Saint-Jean. On retrouve dans ce lac réservoir, alimenté avant tout par de grandes rivières forestières, quatre populations de ouananiches qui, lors de leur migration pour la reproduction, fréquentent plus de 350 km de rivières. Le potentiel de production naturelle de ouananiches dans le lac Saint-Jean et ses tributaires serait actuellement le plus important en Amérique du Nord.

Le lac Saint-Jean est ceinturé de villes, de villages et d'environ 4300 propriétés riveraines (Alcan 1996a) et ces pêcheurs locaux, tout comme ceux de l'extérieur, ont facilement accès à la ressource à partir des nombreux accès publics : rives, rampes de mise à l'eau et quais. Les autochtones de Mashteuiatsh y pratiquent aussi une pêche traditionnelle au filet dans un secteur délimité en face de leur municipalité.

Depuis 1996, les pêcheurs qui fréquentent le lac Saint-Jean doivent se procurer une « autorisation de pêche » auprès de la Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) pour pratiquer leur activité sur ce plan d'eau. Cet organisme a obtenu, par bail du gouvernement, la gestion exclusive de la pratique de la pêche sportive sur ce lac et sur quelque 350 km de tributaires où la ouananiche est présente. En 2000, le budget d'opération de la CLAP a totalisé 547 000 \$. La Corporation a employé 22 personnes et versé 237 000 \$ en salaires.

En 2000, dans le lac Saint-Jean, les pêcheurs sportifs ont capturé près de 16 500 ouananiches et ont remis à l'eau environ 7700 d'entre elles afin de respecter la réglementation sur la taille minimale. De 1997 à 2000, un pêcheur a capturé en moyenne une ouananiche à chaque deux excursions de pêche. Cinq ans plus tôt, il fallait pêcher cinq fois plus pour capturer une ouananiche. Ce changement est le fruit d'un effort collectif de restauration des stocks qui a débuté en 1986. Malheureusement, la saison de pêche a été fort décevante en 2001 avec des captures d'environ 6100 ouananiches dont 1900 ont été conservées.

En 1997, la fréquentation pour la pêche à la ouananiche sur le lac Saint-Jean était environ de 13 000 jours-pêcheur. Elle a augmenté substantiellement (85 %) en 1998, ainsi qu'en 1999 et 2000 mais avec des hausses beaucoup plus restreintes de l'ordre de 15 % annuellement pour atteindre 25 000 jours-pêcheur. Il semble donc que la fréquentation en lac tend à plafonner autour de 25 000 jours-pêcheur. En 2001, la mauvaise saison de pêche a fait chuter cet effort à 14 000 jours-pêcheurs. Dans ce contexte, tout développement passe dans un premier temps par la consolidation de la pêche en lac.

Au cours de la saison 2000, un projet pilote de développement de la pêche en rivière a permis de constater qu'il y a une forte demande pour ce produit. En plus, il existe une certaine demande pour une pêche en rivière où toutes les captures sont remises à l'eau.

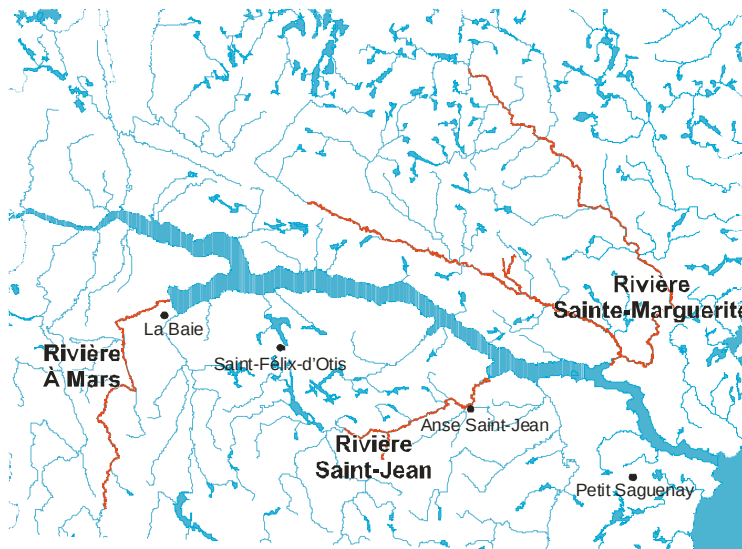
En aval du bassin hydrographique du lac Saint-Jean, on retrouve la ouananiche dans le bassin hydrographique du lac Kénogami où elle fut introduite en 1966. Cette ressource y est présentement peu abondante et ce plan d'eau, tout comme le lac Saint-Jean, alimente la rivière Saguenay en ouananiches, diminuant d'autant les possibilités de pêche sur ce lac. Il présente toutefois des possibilités d'aménagement intéressantes pour augmenter la population de ouananiches. La rivière aux Écorces est la seule rivière accessible à l'espèce, mais son potentiel de production est de beaucoup supérieur à ce que le lac peut recevoir en jeunes ouananiches. Une récolte annuelle de 2500 à 3000 ouananiches représente un objectif envisageable.

Les pêcheurs fréquentant le lac Saint-Jean doivent respecter une limite de captures quotidiennes et de possession de deux ouananiches et une taille minimale fixée à 40 cm. La saison de pêche se déroule entre le dernier vendredi de mai et la Fête du travail. La

réglementation touchant les rivières vise à protéger les reproducteurs lors de la migration et de la fraye. Donc, peu de ouananiches du lac Saint-Jean sont récoltées en rivière. Dans le cas du lac Kénogami, la saison de pêche est plus longue qu'au lac Saint-Jean et la limite de taille ne s'applique pas. Toutefois, le quota reste le même.

4.2.1.4 Saumon atlantique

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte trois rivières à saumon (*Salmo salar*) si on exclut la rivière Petit-Saguenay sous la responsabilité de la région de la Capitale Nationale. Il s'agit des rivières Sainte-Marguerite (laquelle se compose de trois tronçons), à Mars et Saint-Jean du Saguenay (carte 17). Les portions publiques de ces cours d'eau colonisées par le saumon sont incluses dans des zones d'exploitation contrôlée. Des portions du lit de la rivière Sainte-Marguerite sont cependant de tenure privée et exploitées par des particuliers et une corporation. On trouve aussi une petite population de saumon dans la rivière Éternité, mais cette dernière n'est pas reconnue comme une rivière à saumon et la pêche de cette espèce y est interdite. Il n'y a pas de pêche commerciale du saumon atlantique dans le corridor du Saguenay.



Carte 17. Rivières à saumon du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La rivière à Mars est une rivière dite en développement car on y a rétabli le saumon en 1983 seulement. La portion fréquentée par le saumon peut être divisée en trois tronçons en termes d'accessibilité. Le premier tronçon s'étend sur une distance de 2,5 km, de l'embouchure jusqu'au barrage Roméo Tremblay où on retrouve une passe migratoire intégrée à un complexe

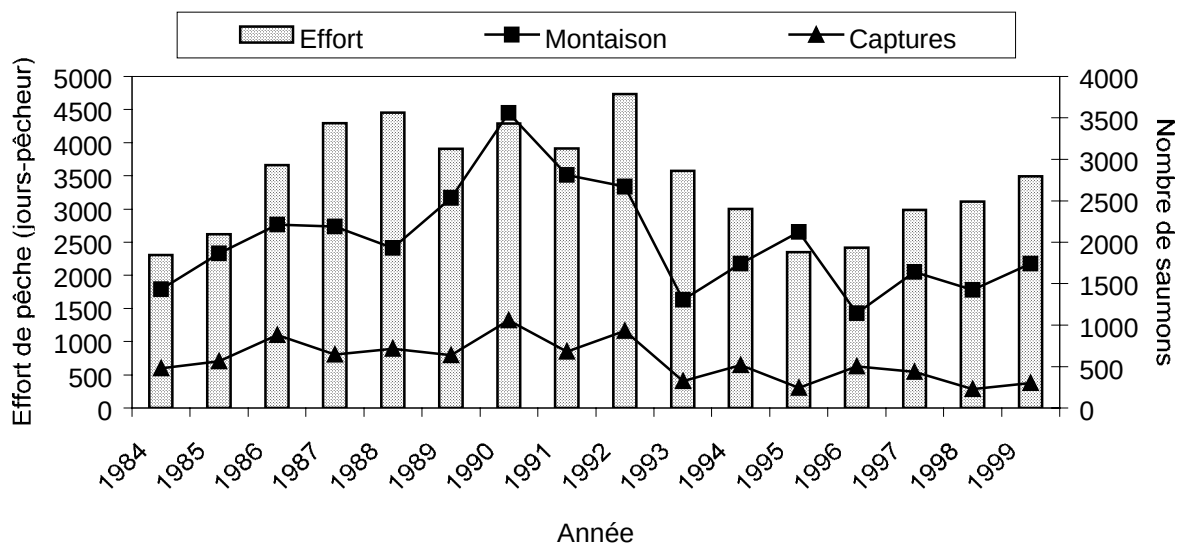
d'accueil touristique. Le second tronçon s'étend du barrage Roméo Tremblay jusqu'au barrage des Murailles situé au km 11 de la rivière. En amont de ce barrage, le troisième tronçon, d'une longueur de 48 km, s'étend jusqu'à la limite nord de la réserve des Laurentides. Il est rendu accessible par le biais du transport des saumons au moyen d'une citerne à partir du site de capture situé à même la passe migratoire du barrage Roméo Tremblay. L'Association des pêcheurs sportifs de la rivière à Mars gère l'exploitation sportive du saumon sur cette rivière. Depuis 1996, une partie des saumons excédentaires est transportée pour la colonisation du secteur situé en amont du barrage des Murailles. Le développement de ce dernier tronçon figure parmi les priorités de l'Association car l'exploitation du stock actuel génère trop peu de revenus pour garantir l'autofinancement de cette organisation. Il faut aussi y noter la présence d'un observatoire qui attire quelques dizaines de milliers de visiteurs chaque année. Ceux-ci peuvent y observer les saumons lors de la remontée de la rivière pour la période de fraye.

La rivière Sainte-Marguerite se divise essentiellement en trois branches : les branches Principale et Nord-Est (possédant des populations de saumons bien établies) et la branche Nord-Ouest (peu productive en raison de son accessibilité restreinte). Dans le cas de la branche Nord-Est, cette portion de rivière est encore en développement. La rivière Sainte-Marguerite est exploitée par l'Association de la rivière Sainte-Marguerite, qui gère l'exploitation du saumon sur la portion publique de la rivière (zec) et par trois propriétaires privés dont la Corporation de pêche Sainte-Marguerite qui est le principal gestionnaire de la portion privée de la rivière.

La rivière Saint-Jean est accessible au saumon sur ses dix premiers kilomètres jusqu'à une chute infranchissable. Jusqu'à la création d'une zec en 1994, la rivière était exploitée principalement par un club privé et quelques pourvoyeurs. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul type de gestion, soit celui de la zec de la rivière Saint-Jean du Saguenay. Il faut souligner que malgré sa faible longueur accessible, cette rivière est jugée parmi les plus productives du Québec. Ceci peut s'expliquer par une bonne diversité d'habitats salmonicoles présentant une alternance et une répartition variées.

La figure 7 présente l'évolution des montaisons, de l'effort et des captures de 1984 à 1999. Au niveau des montaisons, on remarque que les années 1989 à 1992 furent les plus fructueuses et que celles-ci ont chuté de façon importante depuis 1993, situation qui s'est reflétée sur chacune des rivières. D'ailleurs, depuis cette époque, la pêche aux grands saumons est fortement contingentée. De plus, des programmes d'ensemencement ont été instaurés afin de contrer la

diminution des stocks. Malgré ces différentes mesures, on constate malheureusement que les populations tardent à se redresser. Il est nécessaire de souligner que le plus faible niveau de montaison observé en 1996 est directement lié aux pluies diluviennes de cette époque. Lors de cet événement, des pertes considérables ont été encourues tant au niveau des habitats qu'au niveau des populations de saumons juvéniles en rivière. Différentes mesures de restauration ont été mises en place depuis pour redresser la situation.



Source des données : Tremblay et al. 2000

Figure 7. Évolution des montaisons, de l'effort de pêche et des captures de saumons atlantiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au plan économique, on évaluait en 1992 que le potentiel des rivières à saumons de la région, en termes de dépenses sur les sites et hors sites, s'élevait à près de 3 millions de dollars. Toutefois, le niveau de production actuel des rivières étant inférieur au potentiel, on estime que l'impact économique actuel ne dépasse guère les 30 % de son potentiel. Soulignons enfin qu'une cinquantaine d'emplois saisonniers directs sont liés à cette activité.

La saison de pêche sportive du saumon atlantique débute entre le 1^{er} et le 15 juin, selon la rivière, et se termine entre le 31 août et le 15 septembre. Depuis 1997, toutes les rivières de la région sont gérées selon un contingent de captures de grands saumons au-delà duquel les grands saumons capturés sont obligatoirement remis à l'eau. Lorsqu'une rivière a atteint son contingent de grands saumons, la réglementation est modifiée de sorte qu'il est permis de conserver deux petits saumons ou madeleineaux.

4.2.1.5 Doré jaune

Au niveau régional, on retrouve le doré jaune (*Stizostedion vitreum*) principalement dans le lac Saint-Jean, dans la section d'eau douce du Saguenay et dans les bassins des rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonka.

Le lac Saint-Jean constitue le plan d'eau présentant le plus fort potentiel régional et il fait l'objet depuis 1997 d'un suivi de la pêche sportive. Les pêcheurs de doré ont capturé, en 2000, et pour la seule pêche effectuée en soirée (la plus productive), 48 500 dorés. De ce nombre, près de 14 400 (30 %) dorés ont été remis à l'eau. À la récolte, il faut ajouter celle effectuée à l'aide de filets par des autochtones de Mashteuiatsh.

Sur la base de ce suivi, la situation du doré jaune dans le lac Saint-Jean serait relativement stable. Le succès de pêche y est excellent puisqu'il faut en moyenne pêcher un peu plus d'une heure pour capturer un doré. Cette qualité de pêche est cependant ternie par une faible taille moyenne d'environ 30 à 35 cm. Elle explique possiblement les nombreuses remises à l'eau même en l'absence de réglementation sur la taille des captures. On peut présumer que la taille minimale s'appliquant dans le cas de la ouananiche ait eu un effet d'entraînement auprès des pêcheurs de doré.

Si on le compare à des lacs situés plus au sud au Québec, le lac Saint-Jean est un lac peu productif pour le doré jaune. Pour des spécimens de taille comparable, les poissons capturés au lac Saint-Jean sont en moyenne plus vieux de deux ans. Malgré tout, les pêcheurs de doré y sont nombreux puisqu'en 2000, pour la seule pêche sportive pratiquée en soirée, il y a eu environ 16 300 jours de pêche consacrés à la recherche de cette espèce.

Dans les autres territoires structurés, le doré se retrouve dans la réserve faunique Ashuapmushuan, la zec des Passes et quatre pourvoiries à droits exclusifs, principalement la pourvoirie du Domaine Poutrincourt. En 1999, la récolte dans ces territoires s'élevait à 11 660 dorés. Comme on peut le voir au tableau 24, le doré jaune semble trop fortement exploité dans la zec des Passes, alors qu'il est exploité à son plein potentiel dans les pourvoiries. Il reste un bon potentiel de récolte de doré jaune dans la réserve Ashuapmushuan puisque le niveau d'exploitation y est de 42 %.

Tableau 24 Statistiques d'exploitation de 1999 du doré jaune dans les territoires structurés

	Potentiel (N ^{bre} de poissons)	Récolte (N ^{bre} de poissons)	Pêche (N ^{bre} de jours)	Niveau d'exploitation (%)
Réserve faunique Ashuapmushuan	8672	3678	1164	42 %
Zec des Passes	2100	2387	n.d.	114 %
Pourvoiries à droits exclusifs	6053	5596	3937	92 %
Total	16 825	11 661		71 %

En territoire non structuré, le potentiel est estimé à 26 000 dorés dans les zones B et C de villégiature où se concentrent les chalets de chasse et pêche (carte 11). En l'absence d'informations provenant d'un suivi de l'exploitation, on ne peut que présumer que ce territoire fait l'objet d'une forte exploitation compte tenu de son potentiel relativement limité.

La partie de la rivière Saguenay comprise entre la ville d'Alma et les barrages de Jonquière (Chute-à-Caron) est un endroit fréquenté par les pêcheurs de doré jaune. La problématique de ce secteur, tant du point de vue biologique, de l'habitat et de la pêche, est mal connue. Ce secteur de pêche est situé près des grands centres, mais l'escarpement des berges le rend surtout accessible par embarcation.

Il y a trois zones réglementaires différentes pour le doré jaune au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans les zones de chasse et de pêche 18 et 21, la limite de prises quotidiennes et de possession est de six spécimens, alors qu'elle est de huit pour la zone 19. Pour le tronçon de la rivière Saguenay situé en aval des barrages localisés à Jonquière, la pêche au doré jaune peut être pratiquée toute l'année. Ailleurs, elle est autorisée de la fin mai à la fin novembre et de la mi-décembre à la fin mars, si la pêche d'hiver est autorisée dans le plan d'eau.

4.2.1.6 Grand Brochet

Le grand brochet (*Esox lucius*) se retrouve principalement en territoire non structuré, dans les bassins des rivières Asuapmushuan, Mistassini, Péribonka et Shipshaw jusqu'au réservoir Pipmuacan (carte 12).

Dans les territoires structurés, il est présent surtout dans la réserve faunique Ashuapmushuan, les zecs des Passes et Rivière-aux-Rats et six pourvoiries à droits exclusifs, entre autres :

Domaine Poutrincourt, Damville et Lac Perdu. La récolte dans les territoires structurés s'élevait, en 1999, à près de 4800 brochets. Comme on peut le voir à la figure 8, les pourvoiries semblent exploiter le grand brochet à son plein potentiel alors que pour la réserve faunique et les zecs, il y a place au développement avec des niveaux d'exploitation respectifs de 8 et 27 %. Cette espèce semble relativement peu recherchée par les pêcheurs de la région; par contre elle l'est par les pêcheurs étrangers. Ainsi, dans les pourvoiries, ce sont surtout les clients américains qui le convoitent comme trophée.

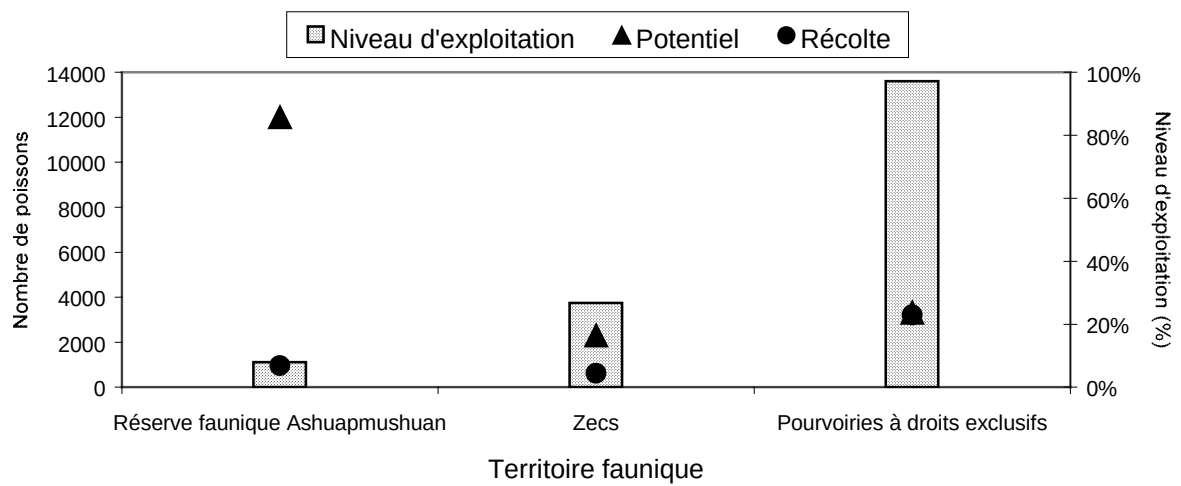


Figure 8. Exploitation du grand brochet dans les territoires structurés en 1999

En territoire non structuré, le potentiel est estimé grossièrement à 65 000 brochets dans les zones B et C de villégiature (carte 11). Ce potentiel apparaît donc beaucoup plus important qu'en territoire structuré. Malheureusement, l'absence de suivi ne nous permet pas d'en estimer le niveau d'exploitation.

Les limites de prises sont fixées à dix poissons dans les zones de chasse et de pêche 18 et 19 couvrant la majeure partie de la région. La période de pêche s'étend de la fin mai à la fin novembre.

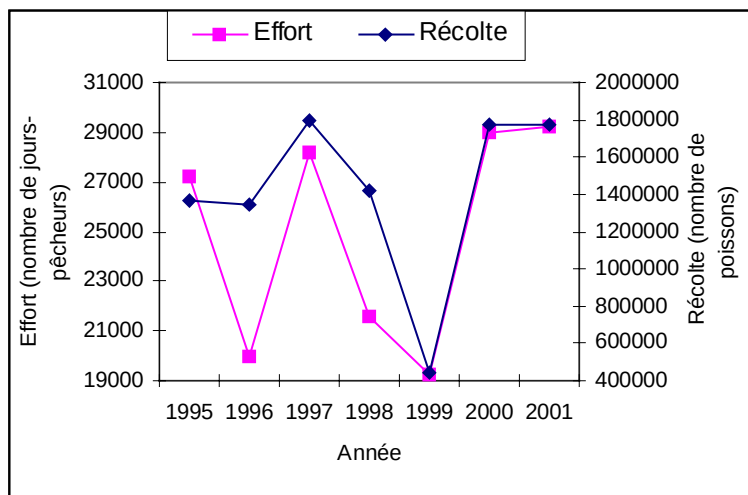
4.2.1.7 Éperlan arc-en-ciel

Retrouvé sporadiquement dans la région, alors qu'il a été recensé dans moins d'une vingtaine de lacs, l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) occupe toutefois de grands plans d'eau tels la rivière Saguenay et les lacs Saint-Jean et Kénogami. On l'exploite principalement dans la rivière Saguenay, tant en période d'eaux libres que lors de la pêche blanche. Ainsi, à la fin de l'été ou au début de l'automne, selon les secteurs, l'espèce devient progressivement disponible à la pêche. La pêche en eaux libres s'y effectue presque exclusivement à partir des quais avec une fréquentation estimée à 5000 jours-pêcheur (Lesueur 1998).

L'éperlan constitue également l'espèce la plus recherchée et capturée lors de la pêche blanche sur le Saguenay. Puisqu'elle a connu un essor fulgurant au Saguenay, la pêche blanche mérite qu'on s'y arrête. Après des débuts modestes dans les années 1970, cette activité est maintenant pratiquée sur la majeure partie du fjord du Saguenay entre Saint-Fulgence et La Baie jusqu'à Petit-Saguenay. En 1990, les retombées économiques de cette pêche étaient évaluées à près de 1,7 million de dollars (Talbot 1991). En 1997, 1016 cabanes de pêche ont été dénombrées (Dionne 2000).

Depuis 1995, le suivi des espèces capturées par cette activité, incluant, en plus de l'éperlan, les espèces marines (traitées au chapitre 4.2.1.8), s'effectue sur la base d'un protocole d'entente en vigueur jusqu'en 2004 auquel participe notre Société, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Parc du Saguenay et les diverses associations de pêche blanche. De 1995 à 1998, l'effort de pêche à l'éperlan a varié entre 19 000 et 29 000 jours-pêcheur alors que la

récolte variait entre 450 000 et 1 800 000 éperlans (Figure 9). Plus de 80 % de l'effort de pêche et de la récolte proviennent des sites de La Baie et de Saint-Fulgence. Jusqu'à maintenant, ce



Source des données : Lambert et Bérubé (2001)

Figure 9. Effort de pêche et récolte d'éperlan arc-en-ciel par la pêche blanche sur le Saguenay de 1995 à 1998

suivi n'indique pas de problématique particulière quant à l'état de situation de cette population (Lambert et Bérubé 2001). Toutefois, il faut prendre en considération que cette espèce est sujette à de fortes fluctuations d'abondance interannuelles. De plus, la population d'éperlans du Saguenay ne semble reposer que sur une seule frayère dont la localisation dans le Moyen-Saguenay, site du principal pôle urbain et industriel de la région, en augmente la vulnérabilité (Lesueur 1998).

Les lacs Kénogami et Vert font également l'objet d'une pêche hivernale. Cette pêche est cependant très peu documentée. À titre indicatif, on dénombrait 271 cabanes à pêche sur le lac Kénogami en 1989 et respectivement 44 et 39 sur le lac Vert lors de recensements effectués en 1989 et 1995. Dans ce dernier cas, les pêcheurs rapportent toutefois que les captures diminuent constamment. Ce constat pourrait s'expliquer par les perturbations de nature anthropique qu'a subies le tributaire utilisé comme site de fraie.

On retrouve également une population importante d'éperlan au lac Saint-Jean. Cette population ne fait toutefois pas l'objet d'exploitation. Le développement d'une pêche à cette espèce ne peut être envisagé compte tenu de son rôle essentiel à titre de proie privilégiée de la ouananiche.

L'éperlan fait également l'objet d'une pêche toute particulière, presque folklorique, dans la rivière aux Rats localisée dans la zec du même nom. Elle se pratique lors de la fraie de l'espèce (la période de pêche s'étendant de la mi-avril à la fin mai) à l'épuisette et au carrelet, avec 500 éperlans comme limite de prises. À titre indicatif, il s'est capturé 405 kg en 147 jours de pêche en 1999 et 897 kg en 245 jours en 1997.

La limite de prises d'éperlans est de 120, la période de pêche s'étendant toute l'année sur le Saguenay et de la fin décembre à la fin mars pour la pêche hivernale pratiquée sur les lacs Kénogami et Vert.

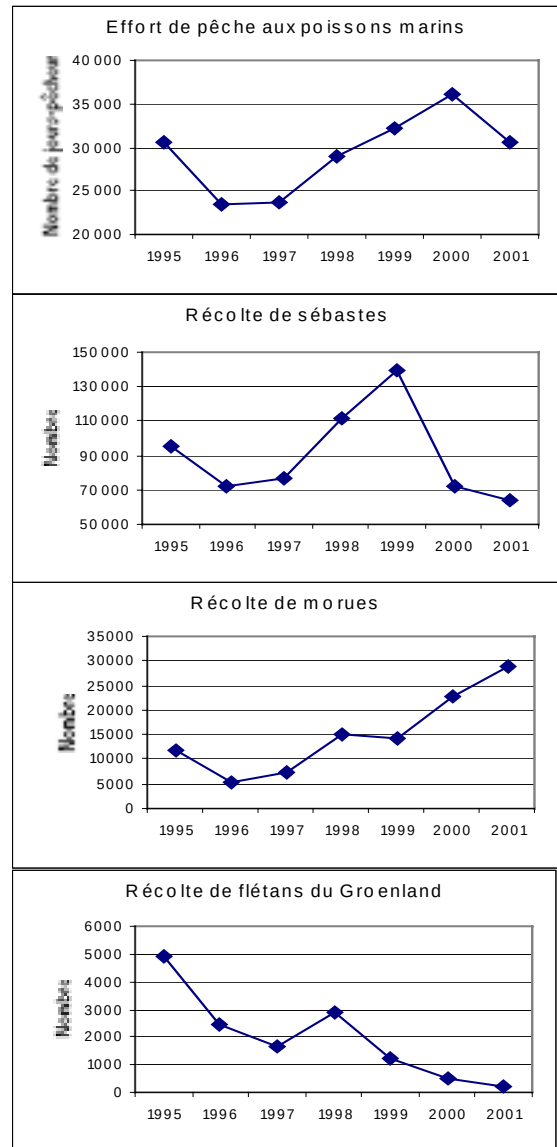
4.2.1.8 Espèces marines

Au plan régional, le milieu marin se limite au fjord du Saguenay dont les eaux salées s'étendent du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Saint-Fulgence en incluant la baie des Ha! Ha!. Une bonne partie de ce territoire fait d'ailleurs partie du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

La pêche aux espèces marines en saison estivale est très peu documentée quoique Parcs Canada ait amorcé depuis deux ans une cueillette d'informations. Toutefois, on soupçonne que cette activité soit marginale. Elle se pratique sur certains quais ou en embarcation, à faible distance du rivage, par 15 à 60 mètres de profondeur. Les poissons marins les plus recherchés sont la morue franche (*Gadus morhua*), le sébaste atlantique (*Sebastes mentella*) et le flétan du Groenland (*Reinhardtius hippoglossoides*).

L'exploitation de ces espèces constitue cependant un attrait indéniable de la pêche blanche pratiquée sur le Saguenay, activité qui a été abordée au chapitre 4.2.1.7. On remarque à la figure 10 que, depuis le début du suivi de la pêche hivernale en 1995, l'effort de pêche visant les poissons marins est passé d'un minimum de près de 23 500 jours-pêcheur en 1996 pour atteindre une valeur maximale d'environ 36 000 en 2000.

Le sébaste est l'espèce marine dont la récolte est la plus abondante. On observe une hausse constante des captures de 1996 à 1999, passant d'environ 71 500 individus à près de 139 500 (Figure 10). Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de la fréquentation au cours de cette même période. La chute de la récolte observée au cours des années 2000 et 2001, atteignant un minimum d'environ 63 500 spécimens capturés, serait attribuable à l'arrivée tardive de l'espèce dans la baie des Ha! Ha!, soit après le début de la saison de pêche (Lambert et Bérubé 2001).



Source des données : Lambert et Bérubé (2001)

Figure 10. Effort de pêche et nombre de poissons récoltés en période hivernale de 1995 à 2001

Les captures de morue présentent une hausse quasi constante depuis 1996, croissant de 5300 à 28 700 individus. Cette augmentation, principalement au cours des années 2000 et 2001, peut cependant être attribuable à l'apparition récente de la morue ogac (*Gadus ogac*) dans les captures et à sa comptabilisation en tant que morue franche dû à la difficulté des pêcheurs de différencier les deux espèces (Lambert et Bérubé 2001).

La récolte du flétan du Groenland montre à l'inverse une diminution quasi constante depuis 1995, ayant passé de 4921 à 186 individus capturés. Cette chute des captures est préoccupante et requiert une attention spéciale dans le suivi des prochaines saisons de pêche.

L'analyse des données d'effort de pêche, de captures et des données biologiques suggère qu'actuellement, bien que certaines espèces nécessitent une attention particulière, les populations de poissons du Saguenay ne sont pas menacées par la pression de pêche hivernale (Lambert et Bérubé 2001). Cependant, le développement de cette activité doit se faire sous une approche préventive, notamment par la présence du parc marin, et exige donc la poursuite du programme de suivi.

La limite de prises est de 25 poissons de fond dont au plus cinq morues. La période de pêche estivale, variable selon les années, s'étendait en 2000 et 2001 du début juin à la fin septembre. La pêche blanche débute au moment où la glace atteint l'épaisseur suffisante pour supporter le poids des cabanes, de la fin décembre à la mi-janvier, jusqu'à l'arrivée du brise-glace à la mi-mars.

4.2.1.9 Lotte

La lotte (*Lota lota*) a été recensée dans 147 lacs de la région répartis principalement dans les bassins hydrographiques des rivières Ashuapmushuan, Mistassini, Péribonka, Shipshaw et Saint-Maurice et plus spécifiquement dans les grands réservoirs.

La lotte est particulièrement recherchée en période hivernale sur le lac Saint-Jean où elle fait l'objet d'une pêche spécifique à ce plan d'eau. Le titulaire d'un permis de pêche à la lotte peut y pêcher cette espèce du début décembre à la fin avril, sans limite de prises, au moyen de deux lignes dormantes garnies d'au plus dix hameçons chacune. Ce permis spécifique au lac Saint-Jean a été modifié en 1997 après qu'on eût constaté que l'ancien permis, qui autorisait l'utilisation de 100 hameçons, avait entraîné des signes de surexploitation de l'espèce.

Comme on peut le voir à la figure 11, la vente des permis a augmenté jusqu'en 1992-93 pour redescendre jusqu'en 1994-95 et atteindre une stabilité relative par la suite. On estimait, en 1994-95, que les 166 détenteurs de permis avaient récolté environ 10 300 lottes.

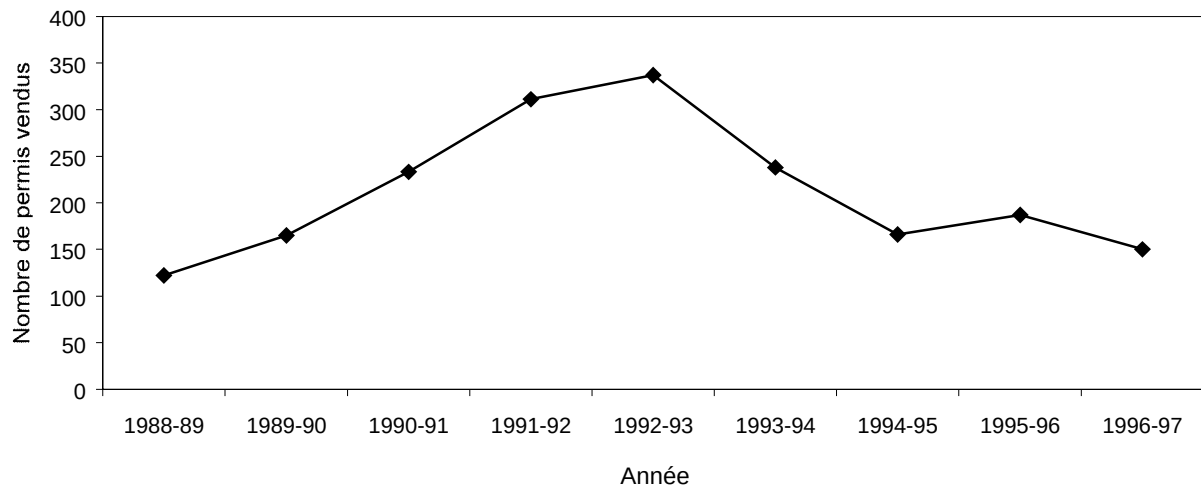


Figure 11. Évolution de la vente des permis de pêche à la lotte de 1989 à 1997

Les résultats du recensement réalisé en 1994-95 comparés à la situation de 1985-86 permettaient d'établir que la qualité de pêche s'était généralement détériorée (Valentine et Girard 1995). Les pêcheurs devaient pêcher plus longtemps pour capturer une lotte et ces dernières étaient en moyenne de plus petite taille, signes de la surexploitation de l'espèce. Par ailleurs, le même recensement démontrait aussi que les lignes munies d'un grand nombre d'hameçons avaient un effet dévastateur sur la population de lotte.

Compte tenu de la dimension du lac Saint-Jean, de l'instauration du nouveau permis spécifique et du nombre de permis vendus, le danger de surexploitation est maintenant écarté. Toutefois, il faut éviter d'autoriser sur des lacs plus petits l'utilisation d'un engin de pêche identique à celui permis sur le lac Saint-Jean.

4.2.1.10 Touladi

Le touladi (*Salvelinus namaycush*) est recensé dans 128 lacs parsemés dans la région. Bien que 70 % de ces lacs soient situés dans les bassins hydrographiques des rivières Péribonka, Mistassini et Ashuapmushuan (carte 12), on le soupçonne d'être omniprésent dans la portion du

bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice situé au sud-ouest du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dans les territoires structurés, le touladi se retrouve principalement dans la réserve faunique Ashuapmushuan, les zecs des Passes, du Lac Brébeuf et de la Rivière-aux-Rats ainsi que les pourvoiries à droits exclusifs Damville, Club Colonial et Lac Perdu. La récolte dans les territoires structurés s'élevait, en 1999, à près de 630 touladis, pour un taux d'exploitation de 23 % de son potentiel halieutique, qui est évalué à 2775 captures (Tableau 25). Le faible taux d'exploitation de cette espèce laisse entrevoir une certaine place au développement.

Tableau 25. Statistiques d'exploitation de 1999 du touladi dans les territoires structurés

	Potentiel (N ^{bre} de poissons)	Récolte (N ^{bre} de poissons)	Niveau d'exploitation (%)
Réserve faunique Ashuapmushuan	510	47	9 %
Zecs	1365	344	25 %
Pourvoiries à droits exclusifs	900	236	26 %
Total	2775	627	23 %

Même si 60 % des lacs où la présence du touladi est confirmée se trouvent en territoire libre, plusieurs mentions non confirmées de présence de cette espèce dans le secteur de la Haute-Mauricie nous portent à croire qu'elle serait plus abondante. Bien que le plan tactique québécois du touladi de 1989 a démontré que cette espèce était en situation de surexploitation dans le sud du Québec, il n'existe aucune étude qui nous permettrait d'affirmer qu'il en est de même pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Toutefois, compte tenu de la pression de pêche exercée sur le territoire libre et de l'absence de mesure de suivi et de contrôle, il y a tout lieu de croire que la situation de la zone de chasse et de pêche 18 s'apparente à celle observée dans les autres régions du Québec.

La saison de pêche du touladi dans la zone 18 s'étend de la fin avril au début de septembre et la limite quotidienne de prises est de deux spécimens. De plus, à l'instar des zones de chasse et de pêche 1 à 15, les spécimens capturés dans la zone 18, dont la taille se situe entre 35 et 50 cm, doivent obligatoirement être remis à l'eau sauf dans les territoires structurés où cette mesure ne s'applique pas. Pour la zone 19, la limite quotidienne de prises est de trois spécimens et il n'y a pas de limite de taille.

Il y a lieu de mieux connaître les lacs à touladi de la région afin d'identifier ceux offrant un bon potentiel pour l'espèce ainsi que l'état de leur population. De plus, il ne faut pas oublier que les lacs à touladi font l'objet de mesures de protection spéciales; on y limite le développement de la villégiature et de la pêche d'hiver. Une meilleure connaissance permettrait de ne pas protéger inutilement et au détriment d'autres activités des plans d'eau qui présentent peu d'intérêt pour cette espèce.

4.2.1.11 Autres espèces

Barbotte brune

En 1982, l'introduction de la barbotte brune (*Ameiurus nebulosus*) dans le lac Saint-Jean devenait chose publique lors de la capture d'un spécimen par un pêcheur sportif. La situation du lac Saint-Jean au nord de l'aire de répartition de l'espèce et la présence de barrages aux émissaires permettent de croire que cette introduction est de nature anthropique. Depuis lors, elle est en pleine expansion au lac Saint-Jean et dans la section d'eau douce du Saguenay, comme le démontre les pêches expérimentales qui y ont été réalisées. Les pêcheurs sportifs régionaux démontrent une absence totale d'intérêt pour ce poisson, qu'ils considèrent plutôt comme une nuisance.

Grand corégone

Le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*) a été recensé dans 142 lacs de la région situés principalement (soit à près de 80 %) dans les bassins hydrographiques des rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonka. La combativité du grand corégone et la qualité de sa chair constituent des attraits indéniables mais sa pêche est difficile. On ne connaît pour l'instant qu'une pêche pratiquée par quelques initiés au bas des barrages sur les rivières Péribonka et Shipshaw. Aucune limite de prises ne s'applique à cette espèce pour la période de pêche s'étendant de la fin avril à la fin novembre.

Perchaude

La perchaude (*Perca flavescens*) a été recensée jusqu'à maintenant dans 180 lacs régionaux dont le lac Saint-Jean. Elle est peu ou pas exploitée, notamment en raison de sa petite taille.

Omble chevalier

L'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*) a été recensé dans 17 lacs de la région, souvent en association avec l'omble de fontaine. La forte ressemblance entre ces deux espèces fait en sorte qu'elles sont fréquemment confondues par les pêcheurs.

Anguille d'Amérique

Au niveau régional, on connaît peu de choses sur cette espèce à l'exception des mentions de sa présence dans la rivière Saguenay, certains de ses tributaires et quelques lacs de son bassin hydrographique. Dans le Saguenay, l'anguille fait l'objet d'une pêche exclusivement commerciale, mais des plus limitées. En 1997, à titre d'exemple, seuls trois permis de pêche commerciale multispécifiques (incluant l'anguille) y ont été émis. Son exploitation à des fins sportives y est pratiquement inexistante.

4.2.1.12 Potentiels de mise en valeur de la faune aquatique

L'omble de fontaine, en raison de sa grande dispersion et de son fort potentiel, et la ouananiche, à cause de sa notoriété, doivent être considérés comme les principales marques de commerce régionale. Mais la région se distingue également par sa grande diversité puisqu'on peut également y pêcher le saumon atlantique, le doré jaune, le grand brochet, le touladi, l'éperlan arc-en-ciel et diverses espèces marines.

En territoire non structuré, la principale contrainte au développement de la faune aquatique provient du manque d'informations sur l'état des populations de poissons en l'absence de suivi de l'exploitation. On ne peut donc que présumer, sur base d'indices indirects, que l'omble de fontaine, le doré jaune et le touladi font l'objet d'une très forte exploitation. Celle-ci devrait s'avérer plus faible dans le cas du grand brochet si on se base sur l'intérêt mitigé de la population régionale pour cette espèce.

L'offre disponible en ombles de fontaine ne constitue pas une contrainte au développement dans la plupart des territoires structurés, à l'exclusion des zecs Chauvin et Anse-Saint-Jean qui présentent des niveaux d'exploitation élevés. La problématique se situe plutôt au niveau de la fréquentation qui est à la baisse dans les zecs depuis plus d'une décennie.

Concernant les autres espèces capturées en territoire structuré, le doré jaune est exploité à son plein potentiel sauf dans la réserve Ashuapmushuan où il reste une offre disponible. Les pourvoiries semblent exploiter le grand brochet à son plein potentiel alors que pour la réserve faunique et les zecs, il y a place au développement. Le faible taux d'exploitation du touladi dans les territoires structurés laisse entrevoir également une certaine place au développement

L'observation de la faune aquatique est peu mise à profit si on exclut les quelques belvédères d'observation à saumon sur la rivière Sainte-Marguerite et la passe migratoire de la rivière à Mars.

Certaines espèces de poissons offrant un certain intérêt au niveau récréatif sont peu ou pas exploitées présentement. C'est le cas du grand corégone, de la barbotte brune, de la perchaude et de l'anguille d'Amérique. Le grand brochet apparaît peu recherché par les pêcheurs régionaux quoiqu'on ne puisse statuer précisément sur l'état de sa population en l'absence de suivi en territoire non structuré.

L'éperlan arc-en-ciel et les espèces marines (sébaste, morue, flétan du Groenland) sont principalement exploités lors de la pêche blanche sur le Saguenay. Le suivi de cette exploitation n'indique pas de problématique particulière quant à l'état de situation de leurs populations. La pêche aux espèces marines en période d'eaux douces semble marginale. L'éperlan fait également l'objet d'exploitation sur les quais en période d'eaux libres.

Les populations de saumon atlantique et de la ouananiche du lac Saint-Jean sont présentement en restauration, limitant leurs possibilités de développement. Le lac Kénogami est le seul autre plan d'eau de la région où le potentiel de production permet d'entrevoir un développement de la pêche à la ouananiche.

Le lac Saint-Jean constitue également le plan d'eau présentant le plus fort potentiel régional en regard du doré. Sa production y semble relativement stable et génère un excellent succès de pêche. Cette qualité de pêche est cependant ternie par une faible taille moyenne.

Sur la base d'un potentiel relativement limité supporté principalement par la rivière Sainte-Marguerite et sur un effort de pêche relativement important, il est nécessaire de dresser un état actuel de situation de la population d'omble de fontaine anadrome avant d'envisager un développement de cette activité.

4.2.2 Grande faune

Dans la région, on retrouve quatre espèces faisant partie de la grande faune, soit l'orignal, l'ours noir, le caribou et le cerf de Virginie. La délimitation des zones de chasse et de pêche encadrant la réglementation se retrouve à la carte 16.

4.2.2.1 Orignal

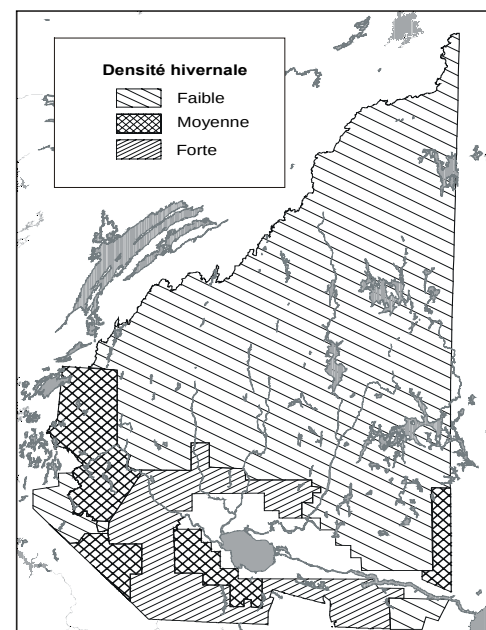
Dans la zone 18 ouest, à l'exception de la réserve faunique Ashuapmushuan, la population hivernale d'orignaux (*Alces alces americana*) a été évaluée en 1998 à 5 241 orignaux pour une densité de 0,95 orignal par 10 km² (Dussault 1999). Cette densité se répartit cependant inégalement sur le territoire régional dont l'analyse peut se faire selon trois strates : faible, moyenne et forte. Ces strates sont caractérisées par des densités hivernales respectives de 0,5, 1,2 et 1,8 orignal/10 km² (carte 18).

Le dernier inventaire hivernal de l'orignal dans la zone 19 remonte à 1988 (Gingras 1999). On atteignait alors une densité de 0,4 orignal par 10 km².

D'une moyenne de 650 orignaux récoltés dans la zone 18 ouest au cours de la décennie des années soixante-dix, la récolte est passée à 1450 dans les années quatre-vingt, soit une augmentation de 123 % (Figure 12). Au cours de la décennie suivante, on a observé une légère baisse de 7 % de la récolte moyenne (n= 1348). On doit toutefois noter que les mesures de gestion prises depuis 1994, sont probablement à l'origine de cette diminution.

La plus forte récolte des 30 dernières années a été enregistrée en 1986 où 1714 orignaux ont été déclarés alors que la plus faible récolte était de 489 en 1972. De

1990 à 1999, ces nombres étaient respectivement de 1637 en 1990 et de 1013 en 1995. En 2000, la récolte s'établissait à 836 mâles puisque seul ce segment de population était autorisé à la chasse.



Carte 18. Densité hivernale de l'orignal au Saguenay—Lac-Saint-Jean

Les mâles dominent la récolte. De 1971 à 1999, ils ont constitué en moyenne près de la moitié (n=577) de la récolte, les femelles plus du tiers (n=406) et environ 15 % (n=180) pour les faons. Ces proportions sont à peu près similaires pour chacune des décennies.

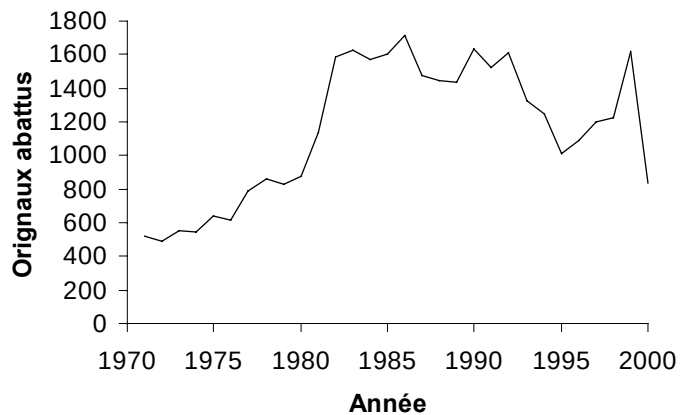


Figure 12. Évolution de la récolte d'orignaux de 1971 à 2000 dans la zone 18 ouest

Plus des trois quarts des orignaux sont abattus dans le territoire non structuré, suivi par les zecs (19 %), les pourvoiries (2 %) et la réserve faunique Ashuapmushuan (2 %) (figure 13). Ces proportions sont également similaires pour chacune des deux décennies.

On note une désaffection des utilisateurs alors que le nombre de permis vendus en 1999 est de 20 % inférieur à ce qu'il était en 1990, tel que mentionné à la section 3,2. Alors que la pression de chasse était à son maximum au début de la dernière décennie, les populations d'orignaux subissaient une légère baisse. Cette situation a amené les gestionnaires de la faune à prendre des mesures plus appropriées afin d'atténuer la baisse des populations d'orignaux. Dans un tel contexte, il est probable que les populations d'orignaux puissent absorber une augmentation du nombre de chasseurs à un niveau comparable à celui de 1990.

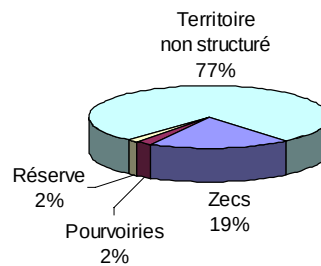


Figure 13. Répartition de la récolte d'orignaux de 1980 à 1999 dans la zone 18 ouest

Jusqu'en 1994, la gestion de l'original s'effectuait principalement en fonction de la période et de la durée de la saison de chasse ainsi que par l'annulation de deux permis de chasse par original abattu. De 1994 à 1998, un premier plan de gestion a vu le jour où la principale modalité consistait en l'abattage d'un nombre limité de femelles, soit 10 % de ce segment de population (n=268). De 1999 à 2003, le nouveau plan de gestion est basé sur le principe de la loi du mâle,

une année sur deux. Ainsi, tous les deux ans, seul l'abattage du mâle est autorisé (année paire) alors que les autres années, tous les segments de population sont autorisés (mâles, femelles, faons).

Dans la zone 19, aucune particularité quant à la gestion de l'orignal n'est appliquée outre les saisons de chasse et l'annulation de deux permis par orignal abattu.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, seul le parc de la Pointe-Taillon offre une activité non consommatrice axée sur l'orignal. Elle consiste en une séance d'information sur la biologie de l'espèce accompagnée d'une session de vocalisation d'appel de l'orignal. Ce produit est offert au cours de la période de reproduction à l'automne. Cette activité est présentement en voie de restructuration.

4.2.2.2 Caribou forestier

Après le wapiti (*Cervus elaphus*), qui fut totalement éliminé du territoire québécois, le caribou forestier (*Rangifer tarandus*) est le cervidé qui a subi le plus de pertes en termes de densité et de distribution. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il est maintenant disparu d'une bonne partie du territoire régional.

Un inventaire de caribou a eu lieu en 1998, entre le 49^e et le 51^e parallèle (Courtois 1999). La densité du caribou passait de 1,41 caribou/100 km² au sud à 0,77 dans la partie centre et enfin, à 4,59 plus au nord.

Selon les résultats de cet inventaire aérien, la productivité moyenne des populations de caribous forestiers se situe autour de 15 %. Compte tenu de cette faible productivité, le caribou forestier supporte mal une exploitation par la chasse. De plus, il semble sensible au morcellement de son habitat. Un des besoins identifiés pour cette espèce est la présence de couvert forestier constitué de résineux matures. Le caribou forestier a vu un net recul de son aire de distribution et se retrouve actuellement dans ses derniers contreforts.

Dans la zone 18 ouest, située au sud du 50^e parallèle, aucune chasse sportive n'est autorisée. Cependant, les autochtones de la communauté de Betsiamites y pratiquent une chasse de subsistance, en particulier au réservoir Pipmuacan. Dans la zone 19 qui s'étend jusque sur la Côte-Nord, la chasse au caribou était autorisée à raison de 600 permis par année. Toutefois,

depuis l'hiver 2001, la chasse est dorénavant interdite. Aucune activité reliée à l'observation du caribou forestier n'existe présentement.

4.2.2.3 Ours noir

L'ours noir (*Ursus americanus*) possède deux statuts : celui de gros gibier et celui d'animal à fourrure. En conséquence, l'ours noir peut être chassé et piégé.

Pour l'ensemble de la zone 18 ouest, on estime que la densité de l'ours noir s'élève à 1,4 ours/10 km² soit une population de plus de 7000 ours. La productivité estimée est de 8,4 %, ce qui permettrait une récolte annuelle de près de 600 ours. De 1985 à 1992, la récolte annuelle s'établissait à près de 260 ours. De 1992 à 1997, la récolte moyenne atteignait le potentiel. Depuis la mise en place du plan de gestion en 1998, il se récolte moins de 300 ours.

Dans la zone 19 sud, la densité de l'ours noir est estimée à 0,3 ours/10 km² pour une population totale de 5000 ours. La productivité est estimée à 5 % pour un potentiel de récolte de 250 ours. La récolte annuelle dans cette zone demeure faible (moins d'une quarantaine).

Jusqu'en 1998, la chasse et le piégeage étaient autorisés au printemps et à l'automne. Le chasseur avait droit à un ours pour chacune de ces saisons alors que les trappeurs n'étaient pas contingentés quant au nombre d'ours à récolter. Depuis la mise en place d'un plan de gestion en 1998, la chasse automnale est dorénavant interdite. Le quota pour les chasseurs est donc d'un seul ours alors que les trappeurs sont maintenant soumis à un quota de deux ours.

Avec la mise en place du plan de gestion, la récolte est revenue à un niveau similaire d'avant la situation qui prévalait en 1992. Il y a un surplus disponible de récolte de 300 ours environ. D'autre part, certains pourvoyeurs ou guides offrent la chasse à l'ours noir auprès d'une clientèle externe et en particulier les américains. Ces guides œuvrent notamment dans les zecs. Certains de ceux-ci sont à la recherche de nouveaux territoires. Les activités de chasse étant à la baisse, la relève québécoise se fait cependant rare.

Les activités d'observation de l'ours noir en sont à leur début, se limitant principalement au Bas-Saguenay.

4.2.2.4 Cerf de Virginie

Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) est présent en très faible densité sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Sa rareté fait en sorte qu'aucune chasse n'est autorisée et il ne fait l'objet d'aucune activité d'observation.

4.2.2.5 Potentiels de mise en valeur de la grande faune

Le principal problème relié à la chasse à l'orignal consiste en la désaffection des utilisateurs et au manque de relève qui lui est associé. À cet égard, le territoire non structuré est fortement occupé par les chasseurs d'originaux, certains monopolisant de grandes superficies. De plus, les territoires sont « réservés » année après année par les mêmes utilisateurs. Il devient difficile pour de nouveaux adeptes d'accéder à une parcelle de territoire. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, seul le parc de la Pointe-Taillon offre une activité d'interprétation de l'orignal en milieu naturel; elle est présentement en voie de restructuration.

L'ours noir présente un certain potentiel de mise en valeur avec une offre disponible d'environ 300 bêtes, mais la relève québécoise se fait rare. Quant aux activités d'observation, elles en sont à leur tout début.

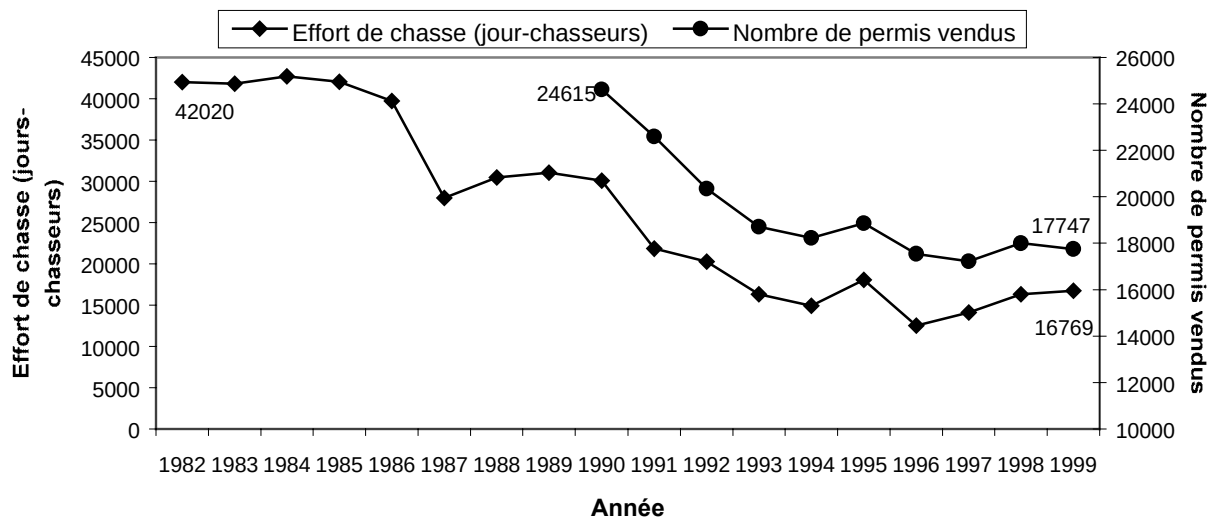
La situation précaire du caribou forestier et la rareté du cerf de Virginie empêche d'envisager une chasse à ces espèces et même le développement d'activités non consommatrices dans le cas du cerf. Le développement de l'observation du caribou en période hivernale offre un certain potentiel. Il devrait probablement être couplé à une autre activité car le succès n'est pas garanti.

4.2.3 Petite faune

4.2.3.1 Lièvre d'Amérique, gélinotte huppée et tétras du Canada

Les principales espèces de petit gibier exploitées au niveau régional (à l'exclusion de la sauvagine traitée séparément) comprennent le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), la gélinotte huppée (*Bonasa umbelus*) et le tétras du Canada (*Dendragapus canadensis*), ces deux dernières étant regroupées sous le pseudonyme de perdrix dans le reste du texte. Les seules données d'exploitation disponibles proviennent des zecs et de la réserve Ashuapmushuan.

Comme le montre le nombre de permis vendus dans la région (Figure 14), la fréquentation de chasse au petit gibier a diminué depuis 1990, la plus forte baisse ayant eu lieu de 1990 à 1993. Cette tendance est confirmée par l'effort de chasse au petit gibier dans les zecs illustré à la même figure. Les années 1987 et 1991 constituent des années charnières où les chutes ont été les plus sévères.

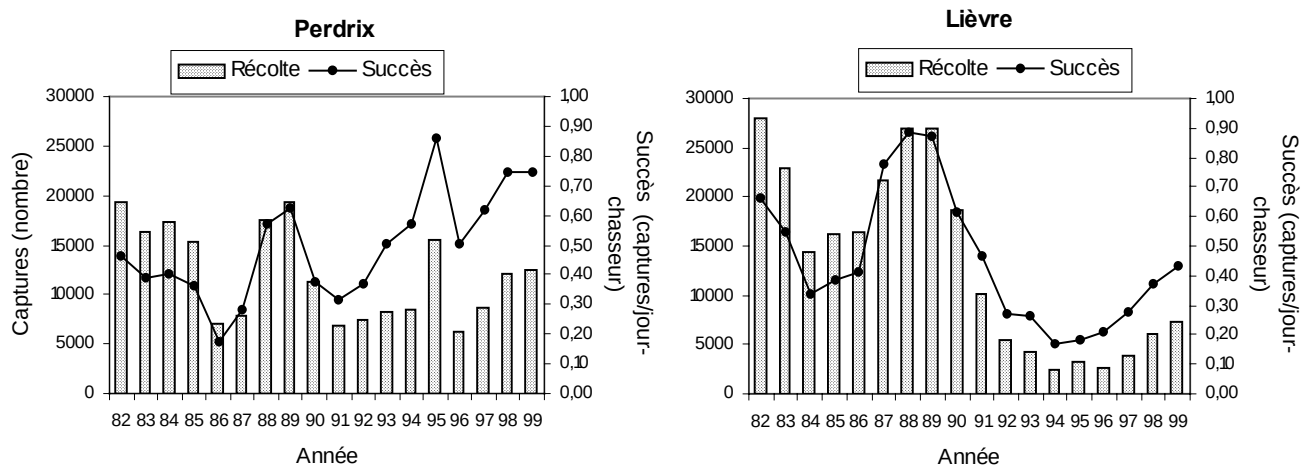


Source des données : Tanguay (2000a) et lecture optique du système des permis en date du 13 juin 2000

Figure 14. Évolution de l'effort de chasse et de la vente de permis de chasse au petit gibier de 1982 à 1999

La littérature disponible suggère que la densité du lièvre varie de manière cyclique sur une période d'environ dix ans (Godbout 1999). La récolte de lièvres dans les zecs, présentée à la figure 15, est conforme à cette hypothèse; les années 1984 et 1994 correspondant au bas du cycle. Même si 1999 représente la cinquième année d'augmentation après le creux de 1994, la récolte de 7257 lièvres et le succès de 0,43 lièvre par jour-chasseur demeurent relativement faibles comparativement au pic précédent de 1988 qui présentait une récolte de 27 014 lièvres pour un succès de 0,89 lièvre par jour-chasseur. Il faut cependant se montrer prudent avec le succès de chasse puisqu'il est évalué à partir de l'effort de chasse au petit gibier, lièvre et perdrix confondus. Le fait qu'une partie de la récolte de lièvres s'obtient par colletage laisse supposer que l'effort de chasse est davantage relié à la perdrix.

Même si on ne peut discerner de cycle évident dans le cas de la perdrix, on note toutefois des pics d'abondance en 1989, 1995 et 1999 (Figure 15). Le succès de chasse montre une tendance à la hausse depuis 1991, année caractérisée par une chute de l'effort de chasse, avec des pics en 1995 et 1999. Ainsi en 1999, il s'est récolté 12 503 perdrix par le biais de 16 769 jours-chasseur, soit un succès de 0,75 perdrix par jours-chasseur.



Source des données : Tanguay 2000a

Figure 15. Nombre de captures et succès de chasse au lièvre et à la perdrix dans les zecs de la région de 1982 à 1999

Le tableau 26 présente la répartition de l'effort de chasse et des récoltes respectives de perdrix et de lièvres pour les dix zecs de la région en 1999. On y remarque que les quatre zecs suivantes : Des Passes, Rivière-aux-Rats, Onatchiway-Est et La Lièvre constituent les zecs les

plus fréquentées pour cette activité, pour un total de 68 % de la fréquentation. Ces quatre zecs fournissent également la plus grande part de la récolte de perdrix, soit 74 %, indice d'une relation entre l'effort de chasse et la récolte. Une telle relation est beaucoup moins évidente dans le cas du lièvre. En effet, seulement deux de ces mêmes zecs, soit les zecs Des Passes et Onatchiway, auxquels s'ajoute Martin-Valin (qui ne compte que pour 8 % de l'effort réalisé dans les zecs), représentent 58 % de la récolte.

Tableau 26. Effort de chasse et récolte de lièvres et de perdrix dans les 10 zecs de la région en 1999

Zec	Effort	%	Récolte lièvres	%	Récolte perdrix	%
Onatchiway-est	2 739	16,3 %	1 492	20,6 %	1 929	15,4 %
Martin-Valin	1 344	8,0 %	1 590	21,9 %	721	5,8 %
Lac-de-la-Boiteuse	1 099	6,6 %	365	5,0 %	579	4,6 %
Chauvin	650	3,9 %	341	4,7 %	372	3,0 %
Des Passes	3 159	18,8 %	1 092	15,0 %	2 232	17,9 %
Rivière-aux-Rats	2 917	17,4 %	475	6,5 %	3 064	24,5 %
La Lièvre	2 661	15,9 %	530	7,3 %	1 998	16,0 %
Anse-Saint-Jean	38	0,2 %	58	0,8 %	33	0,3 %
Lac-Brébeuf	1 636	9,8 %	549	7,6 %	1 083	8,7 %
Mars-Moulin	526	3,1 %	765	10,5 %	492	3,9 %
Total	16 769		7 257		12 503	

Source des données : Tanguay 2000a

La récolte de petit gibier en 1999 représente respectivement 0,81 lièvre et 1,40 perdrix par km² pour l'ensemble des zecs. Ces valeurs apparaissent relativement faibles, laissant place au développement.

Dans le cas de la réserve Ashuapmushuan (Gravel 2000), il n'y a pas eu de chasse au petit gibier de 1982 à 1987 inclusivement ainsi qu'en 1993 et 1994. Depuis la réouverture de cette activité, soit de 1995 à 1999, il s'est récolté en moyenne, durant cette période, 1688 perdrix annuellement avec un effort de 539 jours-chasseur. Il s'agit d'un succès de chasse fort intéressant de 3,1 perdrix par jour-chasseur. La récolte de lièvres y est négligeable, avec un maximum de 38 captures en 1995.

Les périodes de chasse et de colletage du lièvre s'étendent de la mi-septembre au 1^{er} mars ou 30 avril respectivement pour les zones de chasse et de pêche 18 et 19 sud. Il n'y a pas de limite de prises. Quant à la chasse à la perdrix, elle est permise de la mi-septembre jusqu'au 31 décembre, avec une limite de prises de cinq par jour et une limite de possession de 15 en tout.

Ces espèces ne font l'objet d'aucune activité d'observation structurée.

4.2.3.2 Autres espèces de gibier

Le lagopède des saules (*Lagopus lagopus*) effectue des migrations plus ou moins cycliques au sept ans. Il quitte son habitat nordique naturel et atteint les « basses terres » régionales. Lors de ces invasions, observateurs et chasseurs profitent de sa présence de décembre à mars.

Outre les phasianidés, quelques autres espèces d'oiseaux sont considérées comme gibier par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit le pigeon biset (*Columba livia*), la corneille d'Amérique (*Corvus brachyrhynchos*), le carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*), le quiscal bronzé (*Quiscalus quiscula*), le vacher à tête brune (*Molothrus ater*), l'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le moineau domestique (*Passer domesticus*).

La plupart de ces oiseaux font partie de cette liste parce qu'ils étaient jadis considérés comme des déprédateurs. Les connaissances actuelles tendent à réhabiliter ces oiseaux, car ils jouent un rôle important dans le contrôle des insectes et affectent peu les récoltes.

La seule espèce qui fait l'objet d'un prélèvement limité dans ce groupe est la corneille d'Amérique. La popularité de la chasse à la corneille a cependant diminué au cours des années, car les chasseurs sont de plus en plus réticents à tuer des oiseaux qui ne sont pas destinés à la consommation.

4.2.3.3 Les chiroptères

Nos connaissances sur les chiroptères de la région sont aussi très limitées. Sept des huit espèces présentes au Québec se retrouvent au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Seule la chauve-souris pygmée (*Myotis leibii*) n'a pas été recensée, mais cela peut être dû aux limites des inventaires réalisés. La petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) et la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) sont les espèces les plus abondantes; les autres ne sont rencontrées que très occasionnellement. Plusieurs espèces sont probablement à la limite nord de leur aire de distribution.

Les chauves-souris sont toutes protégées par la réglementation l'année durant. La chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*), la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*) et la

chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*) figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Un seul hibernacle est connu dans la région. Il est situé dans la caverne du Trou de la Fée et abrite environ 400 chauves-souris hibernantes. Il a été sécurisé en 1999 par l'installation d'une grille qui limite l'accès au site durant la saison d'hibernation des chauves-souris. Cet hibernacle est exploité durant l'été à des fins touristiques par la Société récréotouristique de Desbiens qui mise sur la présence de chauves-souris pour attirer une nouvelle clientèle. Elle a donc conçu un programme éducatif pour les visiteurs de la caverne auquel s'est ajoutée, au printemps 2001, une nouvelle exposition sur la faune cavernicole où les chiroptères occupent la première place.

4.2.3.4 Potentiels de mise en valeur de la petite faune

Le suivi des données d'exploitation de la gélinotte huppée, du téttras du Canada et du lièvre d'Amérique indique des possibilités de développement de la chasse à ces espèces, du moins, en territoire structuré. La fréquentation de chasse au petit gibier a d'ailleurs diminué depuis une décennie.

Il n'existe aucune activité non consommatrice structurée en regard de la gélinotte huppée, du téttras du Canada et du lièvre d'Amérique. La chauve-souris, qui fait l'objet depuis peu d'interprétation à son seul hibernacle connu en région (à Desbiens), offre de nouvelles possibilités d'observation.

4.2.4 Animaux à fourrure

4.2.4.1 Description

On observe, dans la région, la présence de huit familles d'animaux à fourrure pour un total de 17 espèces énumérées au tableau 27.

Tableau 27. Liste des espèces d'animaux à fourrure présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Famille	Espèce
Canidés	Coyote (<i>Canis latrans</i>)
	Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)
	Loup (<i>Canis lupus</i>)
Castoridés	Castor (<i>Castor canadensis</i>)
Cricétidés	Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)
Félidés	Lynx du Canada (<i>Lynx canadensis</i>)
Mustélidés	Belette à longue queue (<i>Mustela frenata</i>)
	Belette pygmée (<i>Mustela nivalis</i>)
	Hermine (<i>Mustela erminea</i>)
	Loutre de rivière (<i>Lontra canadensis</i>)
	Martre d'Amérique (<i>Martes americana</i>)
	Moufette rayée (<i>Mephitis mephitis</i>)
	Pékan (<i>Martes pennanti</i>)
Procyonidés	Vison d'Amérique (<i>Mustela vison</i>)
	Raton laveur (<i>Procyon lotor</i>)
Sciuridés	Écureuil roux (<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>)
Ursidés	Ours noir (<i>Ursus americanus</i>)

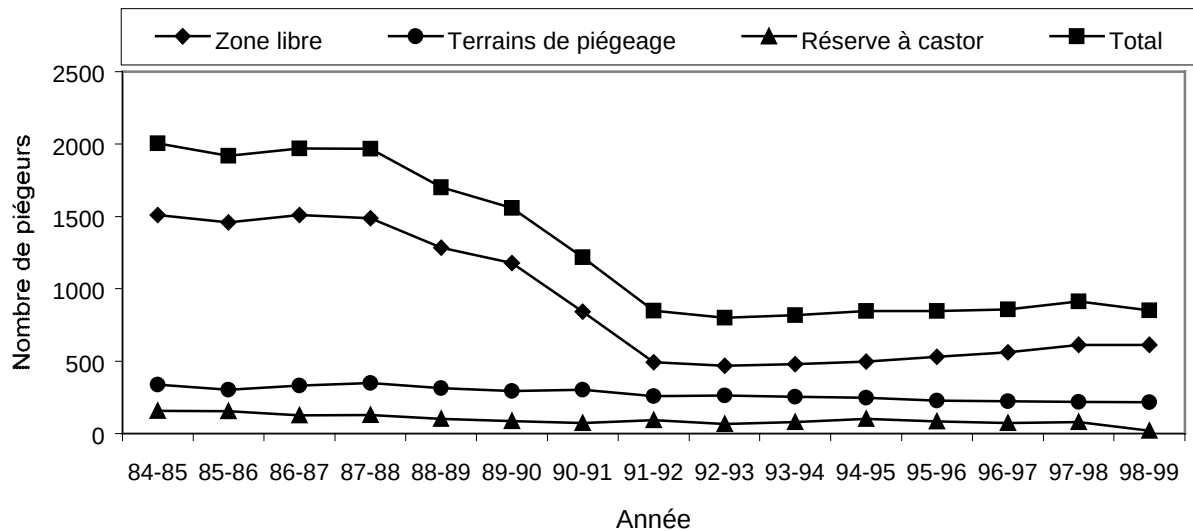
4.2.4.2 Traits distinctifs régionaux

Plusieurs espèces d'animaux à fourrure sont favorisées par l'immensité du milieu forestier et la proportion en eau caractéristiques des « hautes terres ». Les domaines agroforestier et urbain des « basses-terres » présentent un potentiel beaucoup plus limité.

Les espèces les plus souvent capturées sont : le rat musqué, le castor, la martre d'Amérique, le renard roux et le vison d'Amérique. Cependant, les meilleurs revenus proviennent de la récolte du castor, de la martre d'Amérique, du lynx du Canada, du renard roux et du vison d'Amérique.

Avant la saison 1988-1989, où le marché de la fourrure a entrepris sa dernière descente, on comptait environ 1800 trappeurs à l'extérieur de la réserve de castor, secteur où l'exclusivité du

piégeage est accordée par règlement aux autochtones, et autour de 130 trappeurs dans la réserve (figure 16). À cette chute du marché s'est ajoutée, en 1991, l'obligation de détenir un certificat pour pratiquer l'activité du piégeage. Cette contrainte additionnelle a surtout eu un effet en zone libre en faisant chuter de 41 % la vente des permis de 1990-1991 à 1991-1992.



Source des données : Faune et Parcs Québec, Système Fourrure

Figure 16. Évolution du nombre de piégeurs en zone libre, sur les terrains de piégeage et dans la réserve de castor de 1984 à 1999

La fréquentation au niveau du piégeage a connu un plancher en 1992-1993 avec 733 permis émis à l'extérieur de la réserve de castor et aussi peu que 66 trappeurs de Mashteuiatsh ayant vendu des fourrures. Au cours des dernières années, la demande s'est raffermie à l'extérieur de la réserve de castor avec 830 permis délivrés, mais elle s'est effondrée dans la réserve avec seulement une vingtaine de trappeurs autochtones qui ont transigé des fourrures.

On retrouve au tableau 28 l'analyse des rendements de récolte par territoire. Pour les principales espèces (renard, castor, rat musqué, lynx du Canada, martre d'Amérique et vison), il existe des potentiels de développement intéressants principalement dans la réserve de castor. Cependant, le prix des fourrures est le principal facteur qui détermine la popularité de l'activité de piégeage.

Les activités d'interprétation des animaux à fourrure se résument en gros pour l'instant au Centre d'interprétation de la traite des fourrures situé à Mashteuiatsh.

Tableau 28. Rendements de récolte d'animaux à fourrure par type de territoire et évaluation des potentiels de développement

Espèce	Récolte/100 km ²									Potentiel de développement	Remarques
	Zone libre			Terrains de piégeage			Réserve de castor				
	Maxi male ¹	Moyenne ²	Actuelle ³	Maxi male	Moyenne	Actuelle	Maxi male	Moyenne	Actuelle		
Coyote	0,74	0,50	0,36	0,24	0,12	0,03	0,01	0,00	0,00	Oui	Dans zone libre
Renards ⁴	12,87	7,56	4,10	8,24	4,40	1,53	0,39	0,17	0,02	Oui	Surtout dans réserve
Loup	0,39	0,15	0,10	0,23	0,10	0,07	0,01	0,00	0,00	Oui	Surtout dans réserve
Castor	47,16	30,09	30,90	17,96	14,05	14,28	4,70	2,28	0,77	Oui	Surtout dans réserve
Rat musqué	55,07	26,27	16,76	14,03	8,28	6,61	2,90	1,28	0,46	Oui	Limité par faiblesse des revenus
Lynx du Canada	1,36	0,43	0,68	1,32	0,45	0,06	0,14	0,05	0,01	Oui	Surtout dans réserve
Belettes et hermine ⁵	7,00	4,42	5,01	7,42	4,64	5,01	0,33	0,12	0,10	Oui	Intérêt négligeable des trappeurs
Loutre de rivière	1,29	0,86	1,05	1,14	0,74	0,58	0,22	0,11	0,04	Oui	
Martre d'Amérique	18,74	10,96	12,15	13,30	7,25	7,08	1,70	1,04	0,29	Oui	Surtout dans réserve
Moufette rayée	0,11	0,02	0,01	0,15	0,04	0,03	0,00	0,00	0,00	Oui	
Pékan	0,29	0,16	0,22	0,20	0,09	0,18	0,05	0,02	0,00	Non	Intérêt négligeable des trappeurs
Vison d'Amérique	7,99	4,40	5,08	4,14	2,85	3,35	0,44	0,24	0,07	Oui	Densité faible, limite nord de distribution
Raton laveur	1,17	0,35	0,58	0,10	0,04	0,05	0,04	0,01	0,00	Non	Surtout dans réserve
Écureuil roux	2,34	1,20	1,87	2,55	1,21	1,73	0,51	0,09	0,03	Oui	Intérêt négligeable des trappeurs
Ours noir	1,37	0,61	0,40	0,90	0,28	0,15	0,04	0,01	0,00	Oui	

1 Récolte annuelle maximum pour une année pour la période de **1984 à 1999**

2 Récolte moyenne pour la période de **1984 à 1999**

3 Récolte moyenne pour la période de **1997 à 1999**

4 Regroupe renards roux, croisé et argenté

5 Regroupe hermine, belette à longue queue et belette pygmée

4.2.4.3 Principaux aspects réglementaires

Le principal aspect réglementaire pouvant limiter la mise en valeur est l'organisation territoriale du piégeage. Le territoire de piégeage sous la juridiction de la Direction de l'aménagement de la faune totalise (à l'exclusion des parcs, du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay) 78 500 km². Plus de 73 % de cette superficie est occupée par la réserve de castor de Roberval. L'exclusivité du piégeage y est accordée par règlement aux autochtones et l'activité n'est pas gérée par la Société. Par conséquent, les trappeurs non autochtones n'ont accès qu'à 26,5 % du territoire sous juridiction régionale (20 800 km²), soit à 18,8 % en territoire non structuré et 7,7 % en terrain de piégeage. À quelques exceptions près, le permis de piégeage est unique à chaque territoire, de sorte que le trappeur d'un terrain de piégeage ne peut pratiquer son activité ailleurs que sur son terrain et le trappeur en territoire non structuré doit également y limiter son activité. De plus, les propriétés privées exercent en territoire non structuré une contrainte additionnelle à la libre pratique du piégeage puisqu'elles en occupent environ 35 % de la superficie.

D'autre part, il existe une limite de prises annuelles de deux lynx du Canada et de deux ours noirs. Pour le lynx du Canada, la saison de piégeage est limitée à un mois seulement.

4.2.4.4 Potentiels de mise en valeur des animaux à fourrure

Il existe un intéressant potentiel de développement de l'activité piégeage dans la réserve de castor. Cependant, ce potentiel est limité par l'exclusivité conférée aux autochtones et par le prix relativement bas des fourrures.

En ce qui concerne les activités non consommatrices, la présence du Centre d'interprétation de la traite des fourrures de Mashteuiatsh s'avère un atout qui mérite d'être développé en portant une attention particulière à l'importance historique de la Route des fourrures. La découverte du piégeage sans mise à mort des animaux à fourrure offre également de l'intérêt, notamment en hiver où la facilité de voir les pistes des animaux, la beauté des paysages et la pratique de la motoneige sont des atouts indéniables. D'autres activités comme les pistes de sable, les étangs de castor et l'appel du loup sont envisageables.

4.2.5 Avifaune (autres que les espèces comprises dans la petite faune)

4.2.5.1 Description

Environ trois cents espèces d'oiseaux ont déjà été observées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. De ce nombre, près de la moitié peuvent être considérées comme relativement communes et représentatives de la région.

En matière de gestion, l'avifaune a ceci de particulier que certaines espèces sont de juridiction québécoise et d'autres, de juridiction fédérale. Elles seront donc traitées séparément.

Sous juridiction du Québec, on dénombre en région plus de quatre-vingts espèces d'oiseaux appartenant à 16 familles différentes (tableau 29).

Tableau 29. Les familles d'oiseaux de juridiction québécoise

PHALACROCORACIDAE(2) ¹	(Cormoran)
CATHARTIDAE (2)	(Urubu)
ACCIPITRIDAE (12)	(Aigle, buse et épervier)
FALCONIDAE (4)	(Faucon)
PHASIANIDAE (8)	(Gélinotte, téttras)
COLUMBIDAE (1)	(Pigeon)
TYTONIDAE (1)	(Effraie)
STRIGIDAE (10)	(Hibou)
ALCEDINIDAE (1)	(Martin-pêcheur)
ALAUDIDAE (1)	(Alouette)
CORVIDAE (5)	(Geai, corneille)
STURDIDAE (1)	(Étourneau)
EMBERIZIDAE (4)	(Quiscale, carouge, vacher)
PASSERIDAE (1)	(Moineau)
EMERIZIDAE (25)	(Bruant)
FRINGILLIDAE (10)	(Gros bec, sizerin, chardonneret)

¹ Le chiffre entre parenthèses réfère au nombre d'espèces.

Outre les espèces de petits gibiers traitées au chapitre 4.2.3, les rapaces diurnes et nocturnes ainsi que les granivores retiennent particulièrement l'attention de la population.

Seize espèces de rapaces diurnes peuvent être observées dans la région. Parmi ce groupe, le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), la buse à épaulettes (*Buteo lineatus*) et l'épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*) figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Le pygargue est surtout observé en migration et quelques couples nichent dans le nord de la région, à proximité de grands plans d'eau. L'aigle royal est un migrateur qui ne semble pas nicher au niveau régional. La buse à épaulettes est observée de façon irrégulière en période de reproduction. De même, l'épervier de Cooper n'est observé qu'occasionnellement. Le faucon pèlerin niche dans les falaises de la rivière Saguenay.

Des neuf espèces de rapaces nocturnes observables en région, le grand duc d'Amérique (*Bubo virginianus*), la chouette rayée (*Strix varia*) et le hibou moyen duc (*Asio otus*) sont les plus communes. En hiver, des migrations sporadiques nous apportent des effectifs plus ou moins nombreux de harfangs des neiges (*Nyctea scandiaca*), de chouettes épervières (*Surnia ulula*) et de chouettes laponnes (*Strix ulula*). Cette dernière figure sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Environ 45 des espèces de juridiction du Québec sont à régime alimentaire de type granivore. Ces espèces représentent un grand intérêt pour les amateurs d'ornithologie qui entretiennent des postes d'alimentation. Parmi ces espèces, le bruant de Le Conte (*Ammodramus leconteii*) et le bruant à queue aiguë (*Ammodramus caudacutus*) figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Le gouvernement fédéral a la juridiction sur un peu plus de 200 espèces d'oiseaux rencontrés dans la région. Ces espèces sont, pour la plupart, migratrices et font l'objet d'ententes avec les pays situés au sud de la frontière canadienne. Les principaux groupes d'espèces relevant des compétences fédérales sont les oiseaux aquatiques (huarts, grèbes, oiseaux de mer, sternes, goélands, oies, canards, hérons, râles, etc.), les oiseaux de rivage ou limicoles (avocettes, barges, courlis, pluviers, phalaropes, bécasseaux, etc.) et les oiseaux migrateurs insectivores (engoulevents, moucherolles, hirondelles, grives, viréos, parulines, etc.).

4.2.5.2 Traits distinctifs régionaux

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, en raison de sa localisation et de sa configuration géographique, constitue un genre d'oasis en forêt boréale.

La présence de deux plans d'eau majeurs, le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay, de leurs marais littoraux ainsi que des paysages agroforestiers attirent de nombreuses espèces d'oiseaux tant méridionales que boréales. Malgré la latitude de la région, on peut y observer une grande diversité aviaire.

Certaines de ces espèces présentent de l'intérêt car elles font l'objet d'une chasse sportive. Seules les espèces de gibiers sous juridiction fédérale seront traitées dans ce chapitre tandis que celles sous juridiction québécoise sont présentées au chapitre 4.2.3. Les espèces chassées sont les bernaches, les oies, les canards, la bécassine des marais et la bécasse d'Amérique. À cet égard, la région peut compter sur une association de chasseurs de sauvagine des plus actives tant au niveau de la promotion et du développement de cette activité que de la conservation et de la mise en valeur des milieux humides.

Les bernaches du Canada (*Branta canadensis*) font halte en très grand nombre dans la plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay tant au printemps qu'à l'automne. La chasse à cette espèce constitue une activité faunique particulière à la région. Deux saisons de chasse distinctes ont été instaurées depuis quelques années : la chasse aux bernaches dites résidentes en début de saison et la chasse aux bernaches migratrices en fin de saison. L'état des deux populations laisse présager une augmentation de l'offre faunique.

Depuis quelques années, l'oie des neiges (*Chen caerulescens*) est de plus en plus abondante dans la région, surtout lors des migrations automnales et elle a adopté les champs agricoles comme site d'alimentation. En 2000, entre 300 000 et 400 000 oies ont fréquenté la région entre le début d'octobre et la mi-novembre. La chasse aux oies des neiges est une activité qui peut maintenant être qualifiée de récurrente au niveau régional et le potentiel de cette espèce est en augmentation.

Ces deux types de chasse se pratiquent presque exclusivement sur les terres agricoles de la région, soit sur des terres privées.

Les canards sont surtout représentés par le groupe de canards barbotteurs qui supporte principalement la chasse dans la région. Les canards de mer y sont pratiquement absents et les canards plongeurs peu nombreux. Peu de chasseurs pratiquent la chasse à ces deux types de canards puisqu'elle nécessite une technique de chasse particulière.

La chasse aux canards barboteurs se pratique dans les marais littoraux du lac Saint-Jean, sur les battures du Saguenay, dans les étangs forestiers et agricoles et dans les champs agricoles.

En raison de la latitude de la région et de la date d'ouverture de la chasse, la disponibilité de la ressource varie en nombre et en espèces selon que la migration des oiseaux débute tôt ou tard à l'automne en raison du climat. Certaines années, les migrateurs hâtifs, soit la sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*), la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le canard d'Amérique (*Anas americana*) et le canard souchet (*Anas clypeata*), ont pratiquement quitté la région à l'ouverture de la chasse alors qu'à d'autres occasions, un nombre appréciable de ces oiseaux sont encore présents au début de la chasse. Depuis quelques années, l'adoption d'une ouverture à date fixe tend à amoindrir cette particularité régionale. Le canard noir (*Anas rubripes*) et le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), migrateurs tardifs, sont les espèces qui soutiennent le plus fortement la chasse aux canards dans la région.

La chasse aux canards se pratique dans deux types d'habitats : les milieux aquatiques et les champs agricoles de tenure privée.

La chasse dans les milieux aquatiques se pratique sur l'ensemble du territoire de la plaine du Saguenay et du lac Saint-Jean de façon extensive. Cependant, la fréquentation des marais littoraux du lac Saint-Jean et de ses plus importants tributaires et des battures de la rivière Saguenay est beaucoup plus intensive. La forte pression de chasse exercée dans ces habitats fait en sorte que les oiseaux délaissent rapidement ces sites.

La chasse à la bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*) se pratique sur la terre ferme dans les aulnaies et les jeunes peuplements feuillus. Cette chasse se pratique sur terres privées et nécessite l'utilisation d'un chien pointeur. La chasse à la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) se pratique dans les zones humides de la région et attire peu de chasseurs. Les plus beaux habitats de migration de cette espèce se retrouvent au lac Saint-Jean et la présence des oiseaux en quantité dépend de la gestion du niveau du lac à l'automne durant la saison de migration. Un lac trop haut submerge les zones d'alimentation et les oiseaux les désertent. On ne possède que peu de connaissances sur l'offre et la demande face à ces deux espèces.

Plusieurs chasseurs occasionnels d'oiseaux migrateurs disent avoir délaissé cette activité à la suite de l'augmentation fulgurante de la tarification exigée par les deux paliers de

gouvernement. La baisse observée au cours des dix dernières années est de 45 % (Comité sur la sauvagine, 2000).

Quelques municipalités ont des règlements qui interdisent la décharge d'armes à feu dans les limites municipales pour une question de sécurité. Ces règlements, s'ils deviennent pratique courante, peuvent aller au-delà de la sécurité des gens et empêcher la pratique des activités de chasse à la sauvagine et de certains petits gibiers.

La région possède une diversité ornithologique intéressante, quelques sites à fort potentiel d'observation abordés au chapitre 4.1.2 et un club d'ornithologie bien structuré et dynamique. Il existe déjà certaines activités reliées au loisir ornithologique dans la région telles la Journée de la bernache à Saint-Fulgence, l'observation des rapaces en migration à Saint-Fulgence au printemps ainsi que les excursions et conférences organisées régulièrement par le Club des ornithologues amateurs. Toutes ces activités sont cependant réalisées par des bénévoles avec des moyens financiers très limités.

En plus du grand intérêt qu'offre également pour l'observation les oies, bernaches et canards, différentes autres spécificités régionales revêtent un potentiel indéniable.

Selon de récentes études, la rivière Saguenay semble constituer un corridor de migration important pour les oiseaux de proie diurnes au printemps (C.Cormier, comm. pers.)¹

Les limicoles (ou oiseaux de rivage) sont attirés sur les berges du lac Saint-Jean en automne lorsque le niveau du lac est suffisamment bas pour permettre l'accès aux sources de nourriture. L'importance de la migration, tant en nombre d'espèces que d'individus, est tributaire de la gestion du lac Saint-Jean.

Le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), considéré comme vulnérable dans l'est de l'Amérique du Nord, a été trouvé nicheur au Québec en 1998 et ce, dans les zecs Chauvin et Martin-Valin où plusieurs couples occupent divers plans d'eau.

Le harfang des neiges (*Nyctea scandiaca*), emblème aviaire du Québec, est présent en milieu agricole au cours de l'hiver et certaines années, en nombre appréciable, ce qui le rend facile à observer.

¹ Club des ornithologues amateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La grue du Canada (*Grus canadensis*) est nouvellement établie dans la région, surtout au nord du lac Saint-Jean. Elle y fréquente les tourbières, les marais et les champs agricoles. À Saint-Augustin, elle est facile à observer et des groupes de plus de 40 oiseaux y sont vus chaque année.

La paruline à gorge grise (*Oporornis agilis*), espèce de l'ouest du continent, connaît une extension d'aire de répartition vers l'est et s'est établie dans les pinèdes grises de la région. Elle attire des observateurs d'autres régions en quête d'une espèce rare au Québec.

La grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) s'observe aux sommets des monts Valin dans le parc national du même nom et sur la zec Martin-Valin. Elle y fréquente les sapinières rabougries. Elle se retrouve aussi sur quelques hauts sommets de la Gaspésie et dans Charlevoix. Elle est recherchée par de nombreux ornithologues d'autres régions du Québec.

Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), réintroduit dans le sud du Québec au cours des années 1980, s'est très bien implanté en région. En 2000, six des vingt-huit couples reproducteurs recensés dans le sud du Québec se trouvaient dans les falaises du Saguenay, entre La Baie et Tadoussac.

Le bruant de Le Conte (*Ammodramus leconteii*), qui figure sur la liste des espèces menacées ou vulnérables, fréquente les secteurs agricoles de la région. Malgré sa rareté, les observateurs avertis l'ont localisé à plusieurs endroits.

4.2.5.3 Potentiels de mise en valeur de l'avifaune

La chasse aux bernaches du Canada et aux oies des neiges se pratique presque exclusivement sur les terres agricoles de la région. De même, une partie de la chasse aux canards se réalise en champs agricoles. Les contraintes au développement de leur chasse se situent plus au niveau des conditions de chasse non optimales que des effectifs de population de sauvagine. En effet, la chasse en champs agricoles se déroule sur terres privées et est donc soumise, bien entendu, au bon vouloir des propriétaires.

Dans le cas des marais littoraux du lac Saint-Jean et des battures du Saguenay, la principale contrainte à la chasse à la sauvagine est liée à la forte pression de chasse. Ceci fait en sorte que les canards délaissent rapidement ces sites.

La pratique de la chasse à la bécasse et à la bécassine en région est peu documentée mais semble attirée peu de chasseurs.

Au regard des activités non consommatrices, la région possède une diversité ornithologique intéressante, quelques sites à fort potentiel et un club d'ornithologie bien structuré et dynamique. La faune ailée fait d'ailleurs l'objet du plus grand nombre d'activités régionales d'observation organisées pour la plupart par le club d'ornithologie. Ces activités sont cependant destinées premièrement aux membres du club, la « Journée de la bernache » à Saint-Fulgence constituant un des rares événements destiné davantage au grand public.

Du côté des sites d'observation aménagés, on remarque qu'ils se limitent en substance à ceux de Saint-Fulgence et de Saint-Gédéon et de quelques autres équipements épars sur le territoire. La promotion de ce type de sites auprès du public est également déficiente. Pourtant, divers sites utilisés soit par des espèces rares au niveau québécois ou par des rassemblements spectaculaires d'oiseaux sont dignes d'intérêt. On peut citer entre autres : la migration printanière des rapaces à Saint-Fulgence, les migrations de plus en plus importantes d'oies blanches en plus des sites déjà utilisés par des rassemblements de bernaches, la présence de couples nicheurs de faucons pèlerins dans les falaises du Saguenay, etc.

Il reste donc beaucoup à faire au niveau régional dans la structuration et le développement de ce type d'activités écotouristiques.

4.2.6 Amphibiens et reptiles

4.2.6.1 Traits distinctifs régionaux

Les connaissances sur la distribution et l'abondance de chacune des espèces d'amphibiens et de reptiles sont très partielles dans la région. Toutefois, on sait qu'elle abrite seize espèces d'amphibiens et de reptiles, réparties de la façon suivante:

- cinq espèces d'urodèles : triton vert (*Notophthalmus viridescens*), salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), salamandre maculée (*Ambystoma maculatum*), salamandre rayée (*Plethodon cinereus*) et salamandre à deux lignes (*Eurycea bislineata*);
- sept espèces d'anoures : crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*), rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), ouaouaron (*Rana catesbeiana*), grenouille verte (*Rana clamitans*), grenouille du Nord (*Rana septentrionalis*), grenouille des bois (*Rana sylvatica*) et grenouille léopard (*Rana pipiens*);
- deux espèces de tortue : chelydre serpentine (*Chelydra serpentina*) et tortue des bois (*Clemmys insculpta*);
- deux espèces de couleuvres : couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*) et couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*).

Les salamandres, tortues et couleuvres étant de mœurs très discrètes, on sait très peu de choses sur l'état de leur population régionale et sur les habitats utilisés. Dans le cas des anoures, le crapaud d'Amérique, la rainette crucifère et la grenouille des bois semblent abondantes et de distribution générale dans la région. La grenouille du nord et la grenouille verte sont observées à l'occasion. Le ouaouaron et la grenouille léopard semblent être beaucoup moins abondants et très localisés; leurs populations apparaissent donc vulnérables.

Une seule des espèces d'amphibiens et de reptiles de la région apparaît sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : la tortue des bois. Deux mentions, en provenance de ville de La Baie, en 1997 et 1998, constituent les seuls indices de la présence de cette espèce dans la région.

La chasse à la grenouille léopard, à la grenouille verte et au ouaouaron est autorisée, avec permis, du 15 juillet au 15 novembre. Leur faible abondance recensée au niveau régional s'avère une contrainte sérieuse à leur exploitation qui est présentement très limitée avec seulement 4 permis émis en 1998 et 11 en 1999.

4.2.6.2 Potentiels de mise en valeur des amphibiens et des reptiles

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean étant assez nordique, il est moins bien nanti en termes de diversité et d'abondance d'amphibiens et de reptiles que les régions plus méridionales du

Québec. Aucune espèce n'est particulière à la région et on ne connaît pas de site de reproduction ou de rassemblement exceptionnel.

Compte tenu des espèces présentes et du peu de connaissances sur l'état des populations et leur tendance, il nous apparaît risqué de promouvoir le développement d'activités consommatrices de ces espèces dans la région. Le potentiel pour des activités non consommatrices est aussi limité compte tenu du comportement discret de ces espèces. Les anoues présentent cependant un certain intérêt lors de la période de reproduction. Elles émettent alors un chant caractéristique qui permet de différencier les espèces entre elles.

La participation de bénévoles aux inventaires des amphibiens et des reptiles et aux routes d'écoute de suivi des habitats de reproduction des anoues peut constituer une forme d'éducation et même devenir un passe-temps, comme l'ornithologie, pour certaines personnes.

4.3 Principaux sites d'intérêt

L'intérêt touristique de la région s'articule autour de la présence de plans d'eau de grandes dimensions parmi lesquels se démarquent le lac Saint-Jean, la rivière Saguenay et les grandes rivières forestières du nord. Le touriste « *remarque une grande variété de contrastes entre les paysages tout en douceur de la cuvette du lac Saint-Jean et les formes escarpées du fjord du Saguenay* » (Caron 2000).

Le lac Saint-Jean impressionne par son immensité qui lui donne l'aspect d'une véritable mer intérieure (Caron 2000). La « Véloroute des Bleuets », circuit cyclable de plus de 250 km inaugurée en 2000, fournit l'occasion de découvrir les paysages de ses rives. En plus du parc de la Pointe-Taillon, de nombreux milieux humides riverains permettent l'observation de sa faune et tout particulièrement de sa faune ailée.

On retrouve autour du lac deux des principaux pôles touristiques de la région, soit le Zoo sauvage de Saint-Félicien, vitrine unique sur la faune régionale, et le Village fantôme de Val-Jalbert avec sa chute impressionnante sur la rivière Ouiatchouane et sa vue superbe sur le lac Saint-Jean.

Dans la plaine du lac Saint-Jean, plus précisément dans le secteur du Lac-à-la-Croix, une concentration unique au Québec d'environ 300 « kettles » (trous laissés par les glaciers pouvant atteindre 100 mètres de diamètre) présente un intérêt particulier (Caron 2000). Ces « kettles » sont d'ailleurs identifiés comme territoires d'intérêt écologique au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. A priori, ce secteur présente également un potentiel intéressant pour la sauvagine qui mérite d'être mieux documenté pour sa mise en valeur.

« Quand on s'éloigne du lac Saint-Jean et de sa plaine agricole pour pénétrer à l'intérieur de la forêt boréale, ce sont les paysages naturels qui s'imposent » (Caron 2000). On y retrouve les trois grandes rivières forestières du nord, soit les rivières Péribonka et Mistassini ainsi que l'une des plus grandes rivières sauvages du Québec : l'Ashuapmushuan. Ses nombreuses chutes (à Michel, à l'Ours, Chaudière) sont impressionnantes. Au même titre, le panorama grandiose qu'offre la chute du Trou de la Fée à Desbiens ajoute à la qualité de pêche à la ouananiche en rivière qui a débutée en l'an 2000.

Le fjord du Saguenay se caractérise par un ensemble unique de paysages naturels avec ses parois rocheuses et ses falaises abruptes de plus de 300 mètres de hauteur surplombant le Saguenay et offrant des panoramas qui s'ouvrent sur plusieurs kilomètres de distance (Caron 2000). On a créé deux parcs pour protéger et rendre accessible ce milieu naturel exceptionnel, soit le parc du Saguenay et le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le Saguenay se découvre également au fil des villages qui le côtoient et offrent autant de fenêtres sur ses panoramas dont la beauté ajoute à l'attrait de la pêche blanche qui s'y pratique.

De la même façon, la beauté des paysages de la vallée étroite et profonde de la rivière Saint-Marguerite que longe la route 172 agrmente visuellement la pêche au saumon qui s'y pratique.

À l'entrée du fjord, le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux de Saint-Fulgence permet la découverte des Battures de Saint-Fulgence, site d'observation de la faune ailée reconnu au niveau national.

Au nord, le massif des monts Valin, visible de presque partout au Saguenay, surplombe la région de ses 1000 mètres d'altitude. On y a créé récemment un parc national pour en assurer la protection et la mise en valeur.

5 Enjeux et stratégies de développement

5.1 Problématique régionale et constats généraux

5.1.1 Situation préoccupante de la faune ichtyologique en territoire non structuré

Tel qu'il a été établi comme principe de base, tout projet de développement acceptable doit s'inscrire dans un objectif de développement durable. Dans ce contexte, la principale contrainte au développement et à la mise en valeur de la faune ichtyologique en territoire non structuré est l'absence autant de suivi que de contrôle de l'exploitation et par conséquent, le manque d'informations sur l'état des populations de poissons. L'atteinte de ces exigences requiert une implication active des utilisateurs dans la gestion de la pêche sportive, laquelle, par expérience, peut s'exprimer plus efficacement par la mise en place d'une structure faunique. Divers secteurs du territoire régional ont fait l'objet d'études en ce sens :

Le territoire non structuré dans le secteur des Monts-Valin possède une valeur exceptionnelle en matière d'omble de fontaine. Pour une grande partie de ce territoire, les populations de cette espèce sont présentes sous forme de populations allopatriques, représentant un potentiel estimé de 600 000 ombles récoltables annuellement sur une superficie de 6000 km². Un projet de création d'aire faunique communautaire (AFC) connu sous le nom de « Croissant vermeil », couvrant une bonne partie de ce territoire, a fait l'objet d'une consultation publique à l'issue de laquelle une majorité d'intervenants s'est opposée au projet. Un projet beaucoup plus modeste, couvrant une superficie de 218 km², est en cours d'étude.

Une étude de préféabilité (Bellavance et Thibault 1998) a démontré l'intérêt du secteur du lac Brodeuse au nord de la zec des Passes pour la mise en place d'un statut faunique. Son potentiel est estimé à 100 000 ombles récoltables annuellement sur une superficie de l'ordre de 1200 km².

L'arrêt du flottage du bois sur la rivière Péribonka suivi du nettoyage des billes de bois lève la principale contrainte à sa mise en valeur. De plus, son utilisation pour le flottage y a limité jusqu'à présent l'implantation de la villégiature. Ce nouveau contexte favorable donne de l'intérêt au développement de l'écotourisme et de la pêche à la ouananiche, au doré et au

brochet, et même, à une certaine structuration du territoire. On retrouve, au schéma d'aménagement révisé de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, une orientation visant la création d'un « parc récréatif éclaté » liant le bassin hydrographique du lac Saint-Jean au réseau de rivières de la MRC dont, bien sûr, la rivière Péribonka. Les objectifs poursuivis portent notamment sur la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques. Cette formule s'avère donc une avenue intéressante à développer. Toutefois, il faut dans un premier temps mieux documenter le potentiel de ce territoire, notamment au niveau faunique. Le projet « Péribonka » d'Hydro-Québec devrait contribuer à cette acquisition de connaissances.

Certaines possibilités sont envisageables pour le développement de la pourvoirie sans droits exclusifs particulièrement sur les grands plans d'eau où l'hébergement est nécessaire. Il s'agit d'une autre voie intéressante pour la mise en valeur de la rivière Péribonka. Plus loin, les réservoirs Péribonka et Manouane ainsi que le lac Piacoudie pourraient accueillir quelques entreprises. Pour la pourvoirie à droits exclusifs, les secteurs des lacs Husky, Yajo, Damasse et Laganière—des Canots—Carbonneau sont déjà identifiés comme des sites pouvant être propices à de telles activités.

Le secteur connu sous le vocable de « Branche Ouest » ainsi que celui de la Haute-Mauricie, tous deux situés dans la partie ouest de la région, couvrent de vastes superficies et sont relativement peu connus. Ils mériteraient d'être mieux documentés afin de vérifier si une certaine partie de ces territoires offre des possibilités de développement.

5.1.2 Offre de services limitée en territoires structurés

L'offre disponible en ombles de fontaine ne constitue pas une contrainte au développement dans la plupart des territoires structurés, à l'exclusion des zecs Chauvin et Anse-Saint-Jean qui présentent des niveaux d'exploitation élevés. La problématique se situe plutôt au niveau de la fréquentation qui est à la baisse dans les zecs depuis plus d'une décennie. L'offre de services y est présentement limitée, particulièrement pour les clientèles fréquentant ces territoires sur une base journalière ou occasionnelle. Ainsi, jusqu'à tout récemment, seules les zecs Anse-Saint-Jean et Onatchiway offraient la possibilité de louer une embarcation. Aussi, seules les zecs du Lac-Brébeuf et Chauvin possédaient des campings aménagés répondant aux normes. Cette situation va s'améliorer avec la mise en place en 2001 d'un programme d'aide financière portant sur le développement récréotouristique des zecs. Par ailleurs, les différentes zecs de chasse et

de pêche de la région réalisent présentement un plan de développement d'activités récréatives qui devrait préciser les actions à poser en ce domaine.

Le suivi des données d'exploitation de petit gibier indique, ici aussi, des possibilités de développement.

5.1.3 Activités non consommatrices peu développées

L'observation de la faune, une des activités préférées de la clientèle écotouristique, connaît une popularité grandissante. Les trois parcs nationaux, le parc marin et le jardin zoologique de Saint-Félicien constituent les équipements majeurs de la région permettant la pratique de cette activité. De plus, les deux principaux habitats marécageux régionaux, les Battures de Saint-Fulgence et le Petit Marais de Saint-Gédéon, sont pourvus d'infrastructures d'observation en plus d'un centre d'interprétation dans le cas de Saint-Fulgence. Outre ces installations, on retrouve quelques initiatives locales dont d'autres infrastructures d'interprétation de la faune ailée, des postes d'observation des saumons en migration ainsi que des sentiers d'interprétation de la nature.

La faune ailée fait l'objet du plus grand nombre d'activités régionales d'observation organisées pour la plupart par le club d'ornithologie; ces activités sont cependant destinées plus spécifiquement aux membres du club. En plus du nombre limité de sites aménagés pour l'observation de la faune ailée abordés au paragraphe précédent, la promotion de ce type de sites auprès du public est déficiente. Pourtant, divers sites, utilisés soit par des espèces rares au niveau québécois ou par des rassemblements spectaculaires d'oiseaux, sont dignes d'intérêt. On peut citer entre autres : la migration printanière des rapaces à Saint-Fulgence, les migrations de plus en plus importantes d'oies blanches en plus des sites déjà utilisés par des rassemblements de bernaches, la présence de couples nicheurs de faucons pèlerins dans les falaises du Saguenay, etc.

Concernant la grande faune terrestre, seul le parc de la Pointe-Taillon offre une activité structurée sur l'orignal en période de reproduction et presque rien n'est fait dans le cas de l'ours. L'ours noir représentant un certain danger, il est nécessaire que les activités d'observation de cette espèce soient bien encadrées. Il n'existe également aucune activité organisée en regard de la petite faune (lièvre, gélinotte huppée et téttras du Canada), qui

pourrait prendre la forme, par exemple, de routes de tambourinage dans le cas de la gélinotte. La chauve-souris, qui fait l'objet d'interprétation depuis peu à son seul hibernacle connu en région, soit à Desbiens, offre de nouvelles possibilités d'observation. Le Centre d'interprétation de la traite des fourrures offre, quant à lui, un potentiel de développement intéressant en regard de l'interprétation des animaux à fourrure et de l'importance historique de la route des fourrures.

L'observation de la faune aquatique est également peu exploitée si on exclut les quelques postes d'observation du saumon sur la rivière Sainte-Marguerite et celui construit à même la passe migratoire de la rivière à Mars. Pourtant, l'observation de frayères de différentes espèces, et non seulement celles des espèces d'intérêt sportif, peuvent susciter un grand intérêt (ex : frayères à meunier, frayère à doré sur la Métabetchouane, frayères à ouananiche à La Doré, frayères d'éperlans entre Jonquière et Chicoutimi, etc.). La ouananiche, en tant qu'emblème animalier régional, mérite une attention particulière que ce soit par le biais d'un centre d'interprétation, de l'intégration d'un volet éducatif aux ouvrages existants (tels les passes migratoires) ou d'une fête de la ouananiche axée sur l'éducation et la relève.

La région compte de nombreux paysages exceptionnels. Devant l'intérêt grandissant des touristes d'apprendre tout en voyageant, il importe donc de doter ces sites d'outils d'interprétation appropriés pour en transmettre les particularités fauniques. Dans un même esprit, la « Véloroute des Bleuets » côtoie plusieurs habitats marécageux offrant ainsi la possibilité d'une meilleure mise en valeur de leur potentiel à des fins d'observation.

Il reste beaucoup à faire au niveau régional dans la structuration de l'écotourisme et le développement des activités non consommatrices. En premier lieu, il s'avère nécessaire de mieux organiser les sites et activités existants en visant comme objectif la mise en place d'un réseau structuré de sites d'observation faunique diversifiés pouvant s'intégrer au circuit touristique régional, notamment par une mise en maillage avec des attraits culturels. De plus, plusieurs espèces offrant des potentiels d'interprétation intéressants doivent toutefois faire l'objet d'acquisition de connaissances supplémentaires pour découvrir les sites démontrant le plus d'intérêt. Il nous apparaît important dans le développement de nouvelles activités, de privilégier autant que possible les équipements déjà en place afin d'éviter la multiplication d'organismes offrant des produits similaires dans un domaine où la rentabilité est difficile à atteindre.

5.1.4 Utilisation non optimale de certaines espèces exploitées

La pratique des activités de prélèvement de certaines espèces présentement exploitées en territoire non structuré ne se fait pas dans des conditions optimales, réduisant du fait même leur intérêt et leur fréquentation dans un contexte de désaffection de la population.

Dans le cas de la sauvagine, la chasse en champs agricoles se déroule sur des terres privées et nécessite conséquemment la permission des propriétaires. Certains groupes de chasseurs bien organisés contrôlent des superficies importantes de terres agricoles, ce qui limite l'accès aux autres chasseurs et en particulier aux jeunes. Il existe donc un intérêt certain à faciliter l'accès aux terres privées sur la base d'ententes avec les propriétaires. Ce type d'ententes offre également de l'intérêt au regard de la chasse au petit gibier, compte tenu de la proximité des terres privées.

Autre problématique liée à la chasse à la sauvagine, les principaux habitats marécageux de la région sont soumis à une forte pression de chasse de sorte que les canards délaissent rapidement ces sites qui demeurent peu productifs pour le reste de la saison. Il existe donc un besoin évident pour un plan de chasse régional à la sauvagine abordant ces différentes problématiques.

La pêche à l'éperlan sur les quais du Saguenay, compte tenu du caractère social qu'elle comporte, pourrait constituer une incidence de rétention de la clientèle touristique dans la région. Un quai animé est toujours intéressant à fréquenter. Cependant, les quais ne sont pourvus d'aucun équipement permettant de faciliter cette pêche et peu, sinon aucun effort n'est accordé à la promotion de cette activité. L'automne constituant la saison de pêche la plus productive, cette activité s'inscrit bien dans un objectif de prolongation de la saison touristique. La pêche aux espèces marines (morue, sébaste, flétan du Groënland) semble marginale en période d'eau libre et pourrait également faire l'objet de développement grâce à une offre de services et une promotion améliorées. Le développement de ces deux types de pêche doit cependant être associé à un suivi de l'exploitation approprié.

Le développement d'activités hivernales offre la possibilité d'inscrire l'hiver à l'intérieur de la saison dite touristique. Malgré la grande popularité de la pêche blanche sur le Saguenay auprès de la population locale, l'offre de services touristiques y est relativement limitée alors qu'il

n'existe pas, par exemple, de pourvoiries (offrant services de pêche avec hébergement) spécifiques à cette activité. De plus, il y a lieu d'évaluer la rentabilité d'offrir certaines activités durant l'hiver (pêche sous la glace, observation du caribou, découverte de pistes d'animaux à fourrure, etc.) dans les pourvoiries à droits exclusifs situées sur le reste du territoire régional.

La section d'eau douce du Saguenay est fréquentée par des espèces d'intérêt sportif tels l'omble de fontaine anadrome, la ouananiche et le doré. Malgré sa proximité des centres de population, cette section est relativement peu utilisée en raison de ses grandes dimensions qui requièrent une connaissance des sites de pêche d'intérêt. Un festival de la pêche a été mis en place, il y a trois ans, pour faire la promotion de ce secteur.

Il y a un surplus disponible de récolte de 300 ours environ qui pourrait faire l'objet d'une mise en valeur. Certains guides œuvrant notamment dans les zecs sont à la recherche de nouveaux territoires.

La ouananiche fait l'objet d'une exploitation relativement intensive en lac. La mise en valeur de cette ressource n'apparaît donc envisageable que par le développement d'une pré-saison avec remise à l'eau et/ou d'une pêche en rivière avec contrôle serré de l'exploitation. Il est évident que tout développement requiert dans un premier temps la consolidation de la pêche en lac qui, faut-il le rappeler a été désastreuse en 2001.

5.1.5 Exploitation marginale de certaines espèces

Certaines espèces de poissons offrant un intérêt récréatif ne sont pas exploitées présentement. C'est le cas de la barbotte brune et de la perchaude, malgré le fait qu'elles fassent l'objet d'exploitation ailleurs en province. Les pêcheurs de la région considèrent plutôt la barbotte comme une nuisance alors que la petite taille de la perchaude en diminue l'intérêt. Le grand brochet apparaît peu recherché par les pêcheurs régionaux quoique l'absence de suivi en territoire non structuré recommande la prudence au regard du développement de cette pêche. L'anguille d'Amérique, malgré son abondance présumée notamment dans la rivière Saguenay, n'est pas recherchée par les pêcheurs. Le manque de renseignements sur les techniques et sites de pêche appropriés au grand corégone entrave le développement de la pêche pour cette espèce présentant par ailleurs un intérêt sportif et récréatif indéniable.

5.1.6 Désaffection des chasseurs et pêcheurs

Depuis une décennie, les ventes de permis de pêche et de chasse marquent une tendance à la baisse au Québec, tendance qui s'observe également au niveau régional. Un marketing plus agressif apparaît comme un outil à privilégier pour redresser cette situation.

On note particulièrement une déficience importante du côté de l'information aux usagers, et particulièrement à ceux de l'extérieur de la région, pour les diriger vers les sites de pêche adaptés à leurs exigences en fonction de l'espèce visée et des services recherchés. Dans un même sens, la forte activité caractérisant l'exploitation forestière régionale fait en sorte que l'accès à de nouveaux territoires et les infrastructures routières augmentent sans cesse. Les adeptes à la recherche de nouveaux territoires font face à un réseau routier complexe et de qualité variable. Il s'avère difficile d'obtenir une information fiable et à jour sur l'évolution du réseau de chemins forestiers et de son état. Conséquemment, il devient téméraire de s'y aventurer et bon nombre d'usagers s'abstiennent de le faire. D'autre part, les pêcheurs désirant diversifier leurs activités de même que les débutants trouvent difficile la recherche de renseignements sur les sites et techniques de pêche propres à chacune des espèces.

En plus du marketing, il y a également lieu d'initier le plus possible de gens aux activités de chasse et de pêche pour contrer la désaffection de la population.

5.1.7 Dégradation des habitats

Plusieurs cours d'eau ont subi une dégradation majeure en milieu agricole, réduisant substantiellement, sinon annihilant, leur potentiel en faune aquatique dont l'omble de fontaine représente souvent l'espèce la plus importante. Malgré l'avantage que représente la proximité de ces cours d'eau, les efforts requis pour leur restauration sont démesurés en termes de coûts-bénéfices. L'implication récente de la population riveraine dans la restauration de ces cours d'eau, sous la forme de comité de bassins, rend cet objectif plus accessible en plus de constituer un outil de sensibilisation faunique de grand intérêt.

De même, de nombreuses traverses de cours d'eau mal aménagées lors des travaux de voirie forestière réalisés avant l'adoption du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts*

du domaine public en 1988, s'avèrent également des sources de dégradation sérieuses de l'habitat de l'omble de fontaine.

La transformation de plans d'eau en réservoirs hydroélectriques a entraîné des impacts fauniques importants. Certains présentent un intérêt particulier compte tenu de leur proximité. Dans le cas du lac Saint-Jean, les habitats marécageux riverains constituent les derniers vestiges d'une vaste plaine d'inondation et présentent pour certains, dont la Tourbière de Saint-Prime, des contraintes importantes à leur potentiel faunique. Le lac Tchitogama est un lac réservoir dont le marnage est responsable de la quasi disparition du touladi. Le lac Kénogami est localisé près des centres urbains, mais il s'y pratique peu de pêche étant donné la faible production de ouananiches et d'ombles de fontaine.

5.2 Élaboration d'axes ou de stratégies de développement

Correspondant à chacune des problématiques soulevées à la section précédente, sept axes de développement, accompagnés chacun d'une série d'actions, ont été identifiés.

Axe de développement 1 : Développement sur une base durable de la gestion de l'exploitation de la faune ichtyologique sur le territoire non structuré :

- Action 1 : protéger en concertation avec les intervenants concernés les meilleurs potentiels halieutiques en territoire non structuré par la mise en place d'un statut faunique tels que : aire faunique communautaire, zec mixte, pourvoirie à droits exclusifs ou petits lacs aménagés (PLA).

Axe de développement 2 : Amélioration de l'offre de services dans les zecs et la réserve faunique pour en augmenter la fréquentation :

- Action 1 : augmenter et diversifier les services reliés à la pratique de la pêche (location de chaloupes, moteurs, agrès de pêches, VTT, etc.);
- Action 2 : accroître le nombre de terrains de camping aménagés et rustiques dans les zecs;
- Action 3 : implanter l'hébergement commercial dans les zecs sous condition de l'acceptation des plans récréotouristiques;
- Action 4 : réaliser des aménagements (sentiers, accès) propices au développement de la pêche en rivière dans les zecs et dans la réserve Ashuapmushuan;

- Action 5 : mettre en place des forfaits de pêche dans les zecs à l'image des forfaits de ski (transport, location d'équipements, cours de base, services, etc.);
- Action 6 : faire la promotion de la chasse au petit gibier et établir des parcours de chasse;
- Action 7 : accroître la promotion des produits et services offerts dans les zecs;
- Action 8 : diversifier la tarification (ex. : baisse des tarifs en juillet, tarif familial, etc.).

Axe de développement 3 : Structuration de l'écotourisme et développement de l'offre d'activités non consommatrices :

- Action 1 : créer un comité responsable de la structuration de l'écotourisme et du développement régional des activités non consommatrices regroupant les principaux intervenants dans ce domaine;
- Action 2 : réaliser une brochure promotionnelle sur les activités non consommatrices disponibles, les sites d'observation, les espèces vedettes de la région et le calendrier annuel des attractions fauniques;
- Action 3 : associer l'exploitation, l'observation ou l'interprétation de la faune à d'autres activités de plein air tels le camping, la randonnée, le canotage, le kayak, le vélo, etc. (action également liée à l'axe 4);
- Action 4 : implanter un centre d'interprétation de la ouananiche du lac Saint-Jean et ajouter un volet éducatif aux ouvrages existants tels les passes migratoires;
- Action 5 : mettre en place une fête de la ouananiche axée sur l'éducation et la relève;
- Action 6 : implanter un centre d'interprétation de l'ours noir avec observation en nature sur des sites aménagés;
- Action 7 : instaurer une activité d'observation du caribou en période hivernale (devant être probablement couplée à une autre activité car le succès n'est pas garanti);
- Action 8 : accroître l'offre d'activités d'observation de l'original dans les parcs;
- Action 9 : mettre en valeur l'activité d'observation de la migration printanière des rapaces à Saint-Fulgence;
- Action 10 : consolider le centre d'interprétation des chauves-souris à Desbiens;
- Action 11 : doter les principaux sites naturels de la région d'outils d'interprétation de leurs particularités fauniques;
- Action 12 : réaliser sur la « Véloroute des Bleuets » une signalisation et des aménagements appropriés à la mise en valeur des habitats marécageux la côtoyant;
- Action 13 : consolider le Centre d'interprétation de la traite des fourrures à Mashteuiatsh;

- Action 14: favoriser l'interprétation de la présence de couples nicheurs de faucons pèlerins dans les falaises du Saguenay pour les croisières et les randonnées en kayak de mer;
- Action 15: implanter des activités hivernales dans les pourvoiries à droits exclusifs (pêche sous la glace, observation du caribou, découverte de pistes d'animaux à fourrure, etc.).

Axe de développement 4 : Intensification de l'utilisation des espèces non exploitées de façon optimale :

- Action 1 : structurer la chasse à la sauvagine dans les champs agricoles de la région en facilitant l'accès aux terres privées sur la base d'ententes avec les propriétaires;
- Action 2 : améliorer l'accès aux terres privées pour la chasse au petit gibier;
- Action 3 : réaliser des aménagements facilitant la pêche à l'éperlan sur les quais et faire la promotion de cette activité;
- Action 4 : accroître les services reliées à la pêche en eau libre des espèces marines et promotion de cette activité;
- Action 5 : produire une carte et mettre en place une signalisation des accès et meilleurs sites de pêche de la portion dulcicole du Saguenay;
- Action 6 : développer la chasse à l'ours par le biais de pourvoyeurs et autres délégataires de la Société;
- Action 7 : accroître la pêche à la ouananiche en rivière lorsque l'état de la ressource le permettra;
- Action 8 : mettre en place une pêche pré-saison à la ouananiche avec remise à l'eau dans un secteur du lac Saint-Jean lorsque l'état de la ressource le permettra;
- Action 9 : accroître l'offre de pêche blanche pour les espèces peu exploitées pendant l'été;
- Action 10 : accroître l'offre de services d'hébergement en pourvoirie pour la pêche blanche sur le Saguenay;
- Action 11 : Offrir une gamme d'activités spéciales de découvertes aux chasseurs et pêcheurs réguliers ou au public en général en axant ces activités sur des espèces moins souvent ou peu exploitées (action associée également à l'axe 5);
- Action 12 : Poursuivre le développement de la villégiature privée en accord avec le Plan régional de développement du territoire public là où les potentiels fauniques le permettent.

Axe de développement 5 : Valorisation des espèces non exploitées actuellement :

- Action 1 : produire des brochures de promotion de la pêche de ces espèces , notamment de leur intérêt au niveau culinaire;

- Action 2 : réaliser des activités permettant la dégustation de ces espèces;
- Action 3 : produire une brochure d'information sur les sites et les techniques de pêche au grand corégone.

Axe de développement 6 : Augmentation et orientation de la fréquentation par le développement d'outils de marketing et de facilités d'initiation aux activités de chasse et pêche :

- Action 1 : produire un guide régional (ou des brochures par espèce) localisant les principaux sites de pêche des espèces d'intérêt récréatif et les techniques de pêche propres à ces espèces;
- Action 2 : réaliser un film ayant une double fonction éducative et promotionnelle sur la ouananiche du lac Saint-Jean;
- Action 3 : mettre en place des festivals de pêche permettant d'allier les côtés social et récréatif;
- Action 4 : réaliser une brochure indiquant les endroits de chasse en terres publiques et privées selon les différentes espèces;
- Action 5 : produire une carte du réseau routier forestier avec mise à jour fréquente dû à l'évolution rapide de son envergure et de son état;
- Action 6 : améliorer la signalisation dans les chemins forestiers;
- Action 7 : améliorer les possibilités de pêche près des lieux habités par la création de sentiers et d'accès faciles aux lacs et rivières et/ou par ensemencement au besoin pour faciliter l'initiation à cette activité;
- Action 8 : offrir des camps d'initiation à la pêche et à la chasse dans les territoires structurés avec la formule avantageuse grands-parents – petits-enfants.

Axe de développement 7 : Augmentation de l'offre de certaines espèces par le biais d'aménagements d'habitats :

- Action 1 : restaurer l'habitat de l'omble de fontaine en milieu agricole incluant la poursuite des projets débutés ou prévus à court terme sur la rivière Bédard, les rivières Mistook, aux Chicots et aux Harts, la rivière du Moulin, la décharge du lac Maltais et le ruisseau Benjamin;
- Action 2 : aménager des habitats humides telle la Tourbière de Saint-Prime;
- Action 3 : restaurer la population de touladi dans le lac Tchitogama;
- Action 4 : consolider la pêche à la ouananiche dans le lac Kénogami;
- Action 5 : restaurer les traverses de cours d'eau mal aménagées lors des travaux de voirie forestière :
- Action 6 : restaurer la population d'éperlan arc-en-ciel du lac Vert.

6 Structure d'accueil

Des éléments du *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean* ont peut-être retenu votre attention comme intervenant économique ou à titre de promoteur à la recherche de produits et de services originaux, complémentaires ou mieux diversifiés.

De manière à mieux vous accompagner dans l'élaboration de projets associés au *PDRRF*, la Société a mis en place une structure d'accueil régionale.

- Si vous souhaitez davantage d'informations au sujet du PDRRF du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Société de la faune et des parcs du Québec vous invite à communiquer avec :

M. Renald Lefebvre
Société de la faune et des parcs du Québec
3950, boulevard Harvey, 4^e étage
Jonquière, (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883 poste 349
Télécopieur : (418) 695-7897
Courriel : renald.lefebvre@fapaq.gouv.qc.ca

- Si vous souhaitez obtenir des informations concernant les PDRRF des autres régions du Québec, la Société vous engage à consulter le site internet de la Société de la faune et des parcs du Québec à l'adresse suivante <<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/>> Outre les plans, vous y retrouverez les noms et coordonnées des personnes à contacter selon les régions.

Remerciements

Un grand nombre de personnes et d'organismes publics, qu'il nous est impossible de tous nommer, ont contribué, à divers titres, à la préparation et à la révision du présent document, notamment en participant à des séances de remue-méninges ou en transmettant leurs commentaires.

Nous tenons grandement à les remercier pour leur participation et leur collaboration.

Bibliographie

- ALCAN ALUMINUM LIMITÉE. 1996a. Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Rapport synthèse 1986-1996. Environnement Illimité, 103 p. + annexes.
- ALCAN ALUMINUM LIMITÉE. 1996b. Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Rapport synthèse 1986-1996. Annexe 2 : Évolution des milieux humides et des communautés de poissons fourrages. Environnement Illimité, 148 p.
- ANONYME. 1986. Plan de gestion de la sauvagine au Québec. Service canadien de la faune et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 108 p.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. 2000. Guide touristique officiel Édition 2000-2001. Fédération touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chicoutimi. 136 p.
- BÉDARD, R., J.CARON et coll. 1999. Le lac Saint-Jean, portrait d'une mer intérieure. Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Groupe MADIE, 64 p.
- BELLAVANCE, L. et P.THIBAULT. 1998. Étude de préféabilité d'une aire faunique communautaire à omble de fontaine pour le secteur Brodeuse. Fédération Québécoise de la Faune, Régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean. 23 p.
- BOUCHARD, P. 1999. La demande pour les activités reliées à la faune sans prélèvement au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des affaires institutionnelles, Québec. 85 p.
- BOUCHARD, P. 2000. Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des affaires institutionnelles, Québec. 12 p.
- BOUCHARD, P. 2001. Popularité des différentes activités reliées à la nature et à la faune dans les diverses régions administratives du Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des affaires institutionnelles Québec. 96 p.
- CARON, J. 2000. Découvertes pour tous p. 5-8. In Teoros. Pour une culture du tourisme au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Université du Québec à Montréal. Volume 19, numéro 1
- CLAVEAU, C. et L. MAILLOUX. 2000. Inventaire des milieux humides des lots intra-municipaux de la MRC de Maria-Chapdelaine, Fédération québécoise de la faune, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Dolbeau-Mistassini. 237 p.
- COMITÉ SUR LA SAUVAGINE DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. 2000. Propositions de modification du Règlement sur les oiseaux migrateurs du Canada. Décembre 2000. Rapp. SCF règlement oiseaux migr., no. 2.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT (CRCD). 2001. Construire une société régionale plus équitable et plus efficace - Plan stratégique du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2001-2006. Conseil régional de concertation et de développement, Jonquière. 71 p.

- CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR LA FORÊT BORÉALE COMMERCIALE. 2000. Au royaume de la forêt boréale. Le groupe Madie, Alma. 64 p.
- COURTOIS, R. éd. 1999. Projet de recherche sur le caribou forestier. Premier rapport d'étape. Société de la faune et des parcs du Québec. Document de travail. 43 p.
- DESROCHERS, M., P. GAUTHIER, M. ARCHER, R. LEFEBVRE ET G. LUPIEN. 1987. Plan de mise en valeur du lac Saint-Jean et de sa zone riveraine. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 296 p.
- DIONNE, J., G. LÉVESQUE, D. SIMARD. 1999. Profil économique de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ministère de l'Industrie et du commerce du Québec, Québec. 100 p.
- DIONNE, S. 2000. (Sous la direction de). Plan de conservation des écosystèmes du parc marin du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Parcs Canada, parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. 538 p.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES ET DES ANALYSES ÉCONOMIQUES. 1997. Enquête sur la pêche récréative au Canada, 1995. Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa. 126 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. 1993. La villégiature sur les terres publiques – Plan régional de développement – Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec. 85 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN (SECTEUR DES FORÊTS). 1997. La forêt, source de développement au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Jonquière. 492 p.
- DROUIN, M. A., B. BÉLIVEAU, T. THIBEAULT, L. DUCHESNE, et P.F. RICARD. 1998a. Statistiques régionales – Saguenay–Lac-Saint-Jean - Cahier 1 : Population et logements. Bureau de la statistique du Québec, Québec. 50 p.
- DROUIN, M. A., B. BÉLIVEAU, T. THIBEAULT, L. DUCHESNE, et P.F. RICARD. 1998b. Statistiques régionales – Saguenay–Lac-Saint-Jean - Cahier 2 : Âge, sexe, état matrimonial et familles. Bureau de la statistique du Québec, Québec. 92 p.
- DROUIN, M. A., B. BÉLIVEAU, T. THIBEAULT, L. DUCHESNE, et P.F. RICARD. 1998c. Statistiques régionales – Saguenay–Lac-Saint-Jean - Cahier 3 : Immigration, langue et origine ethnique. Bureau de la statistique du Québec. Québec. 64 p.
- DUPONT, J. 1990. État de l'acidité des lacs de la région hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Réseau spatial de surveillance de l'acidité des lacs du Québec, Direction de la qualité du milieu aquatique, ministère de l'Environnement du Québec, rapport N° QEN/PA-38/1, 131 p. + 4 annexes.
- DUSSAULT, C. 1999. Zone 18 ouest. In Lamontagne, G. et D. Jean, éd. Plan de gestion de l'original 1999-2003. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la faune et des habitats, Québec. 178 p.

- DuWORS, E., M. VILLENEUVE, F.L. FILION, D. BURKE, M. HAMEL et J. COULL. The importance of natures to Canadians : a statistical compendium for Quebec Administrative regions in 1996. Environnement Canada, Ottawa. 64 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2000a. Normales climatiques au Canada [en ligne]. [Réf. Du 3 août 2001]]. – Disponible sur le site Internet – Accès : http://www.msc-smc.eg.gc.ca/climate/climate_normals/index_f.cfm
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2000b. L'importance de la nature pour les Canadiens : les avantages économiques des activités reliées à la nature. Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'importance de la nature pour les Canadiens. 48 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2000c. L'importance de la nature pour les Canadiens : rapport sommaire de l'enquête. Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'importance de la nature pour les Canadiens. 49 p.
- FAUNE ET PARCS QUÉBEC. 1999a. Zones d'exploitation contrôlée – Statistiques (1994-1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des territoires fauniques et de la réglementation, Québec. 120 p.
- FAUNE ET PARCS QUÉBEC.. 1999b. Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des territoires fauniques, de la réglementation et des permis, Service des territoires fauniques, Québec. 52 p.
- FAUNE ET PARCS QUÉBEC. 1999c. La pêche récréative au Québec en 1995. v.2. Saguenay - Lac-Saint-Jean. Société de la faune et des parcs du Québec, Québec. 8 p.
- FAUNE ET PARCS QUÉBEC. 2001a. Évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au Québec de 1989 à 1999 [en ligne]. [Réf. Du 3 août 2001]. – Disponible sur le site Internet – Accès : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/ventes/index.htm>
- FAUNE ET PARCS QUÉBEC. 2001b. Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1999. [en ligne]. [Réf. Du 17 septembre 2001]. – Disponible sur le site Internet – Accès : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/activite.htm#interet>
- GAGNON, G. 2000. Aux sources d'un patrimoine touristique, p. 3-4. In Teoros. Pour une culture du tourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean, Université du Québec à Montréal. Volume 19, numéro 1
- GÉOMATIQUE Canada. 2000a. Supplément de vol pour le Canada. Ministère des Ressources naturelles du Canada, Ottawa 1110 p.
- GÉOMATIQUE Canada. 2000b. Supplément de vol pour le Canada – Hydroaérodromes - . Ministère des Ressources naturelles du Canada, Ottawa 128 p.
- GINGRAS, A.. 1999. Zone 19 sud. In Lamontagne, G. et D. Jean, éd. Plan de gestion de l'original 1999-2003. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la faune et des habitats. Québec. 178 p.

- GIRARD, C. et N. PERRON. 1995. Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Institut québécois de recherche sur la culture, Québec. 660 p.
- GODBOUT, G. 1999. Détermination de la présence d'un cycle de population du lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) au Québec et des méthodes de suivi applicables à cette espèce. Québec. Faune et Parc Québec. 107 p.
- GRAVEL, S. 2000. Résultats de l'exploitation par la pêche et la chasse dans la réserve faunique Ashuapmushuan en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 40 p.
- JACQUES, D. et C. HAMEL. 1982. Système de classification des terres humides du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune. Québec. 131 p.
- HARVEY, G. F. DUCHESNEAU, R. LEBRUN, P. DULUDE, D. NADEAU et J. ANDREWS. 1997. Mise en valeur de la faune – Rapport de l'équipe de réalisation du chantier - Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Québec. 158 p.
- HÉBERT, S. 1995. Qualité des eaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1979-1992. Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport QE-92, Envirodoq no EN950010, 58 pages + 15 annexes.
- HENRY, D. 1997. Les interventions forestières en forêt publique. In La forêt, source de développement au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Secteur des forêts). Jonquière. 492 p.
- STATISTIQUE QUÉBEC. 2001. Données statistiques sur le Québec par domaine / Régions [en ligne]. [Réf. Du 14 août 2001]]. – Disponible sur le site Internet – Accès <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/index.htm>
- JONES, H.G. et al. 1979. Productivité biologique des eaux du lac Saint-Jean. Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique, INRS-Eau. Québec. 566 p. + annexes.
- JOURDAIN, A., J-F BIBEALUT et N. GRATTON. 1995. Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du Saguenay - Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, Québec. 195 p.
- JURDANT, M., BEAUBIEN, J.L. BÉLAIR, J.C. DIONNE, et V. GERARDIN. 1972. Notice explicative de la carte écologique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Centre de recherche forestière des Laurentides, Québec. 93 p. et annexes.
- LACHANCE, S. 1995. L'éperlan arc-en-ciel d'eau douce (*Osmerus mordax*) : facteurs influençant les populations et importance dans la communauté ichtyenne. Direction de la faune et des habitats , ministère de l'Environnement et de la Faune. 35 p.
- LAMBERT, J.D. ET S. BÉRUBÉ. 2001. Suivi de la pêche sportive hivernale dans le fjord du Saguenay (1995-2000). Rapp. Tech. Can. Sci. Halieu. Aquat. XX. IX + 92 p. (en cours).

- LAMONTAGNE, G., H. JOLICOEUR et R. LAFOND, éd. 1999. Plan de gestion de l'ours noir 1998-2002. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la faune et des habitats, Québec. 336 p.
- LAROSE, M. et L. BOUCHARD, 1998. Suivi environnemental et faunique 1998. Inventaire aérien des couvées de canards des principaux habitats humides du lac Saint-Jean en 1998. Rapport final du Centre écologique du lac Saint-Jean Inc. pour Sécal. Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. 24 p. + 5 annexes.
- LAROSE, M. et L. BOUCHARD, 1999. Acquisition de connaissances sur la barbotte brune introduite dans le lac Saint-Jean. Rapport final du Centre Écologique du Lac Saint-Jean inc. pour la Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean. 50 p. + 2 annexes.
- LAROSE, M. et L. BOUCHARD, 2000. Suivi environnemental et faunique 1999. Inventaire aérien des couvées de sauvagine dans 16 habitats humides du lac Saint-Jean en 1999. Rapport final du Centre écologique du lac Saint-Jean inc. pour Alcan Métal Primaire, Énergie électrique, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. 25 p. + 5 annexes.
- LEFEBVRE, R. 2000. Enquête sur la pêche sportive au lac Saint-Jean de 1997 à 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Jonquière. 25 p. + 1 annexe.
- LEBLANC, C. 1998. Inventaire des milieux humides des lots intramunicipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay 1^{ère} partie (secteur nord de la rivière Saguenay). Comité Zip Saguenay et Association des Sauvaginiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean, La Baie. 164 p.
- LEBLANC, C. et J. NADEAU. 1998. Inventaire des milieux humides des lots intramunicipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay 2^{ème} partie (Rive sud). Comité Zip Saguenay et Association des Sauvaginiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean, La Baie. 142 p. + 4 annexes
- LEBLANC, C. 1999. Inventaire des milieux humides des lots intramunicipaux des MRC Lac-Saint-Jean-Est et Domaine-du-Roy. Association des Sauvaginiers du Saguenay-Lac-saint-Jean et Comité Zip Alma-Jonquière, La Baie. 192 p.
- LEJEUNE, R. 1987. Survol de la documentation relative à l'omble de fontaine anadrome. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune aquatique. Rapp. techn., 39 p.
- LESUEUR, C. 1998. Acquisition de connaissances sur les poissons migrateurs et dulcicoles du Saguenay. Rapport du projet triennal : résultats obtenus de 1995 à 1998. Rapport du Comité ZIP-Saguenay au ministère des Pêches et des Océans du Canada, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et à Patrimoine Canadien. 74 p. + annexe.
- MARSAN, A. & Associé et LAVALIN. 1983. Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social - Tome 1 : Le milieu, le phénomène d'érosion et l'analyse de diverses options de gestion des niveaux du lac. Montréal, André Marsan & Associé et Lavalin. 262 p.

- MEAD, H.-L. 1988. L'état de l'environnement au Québec – Bilan des milieux humides du Québec. Union Québécoise pour la Conservation de la Nature. 70 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MENV). 2000. Portrait régional de l'eau de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean - Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Ministère de l'Environnement, Québec. 33 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (MIC). 2001. Profil économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. [en ligne]. [Réf. Du 29 août 2001]]. – Disponible sur le site Internet – Accès : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/02/region-02.htm>
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1989. Plan tactique. Le Touladi, une espèce en difficulté. 40 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 2001. Le Québec forestier / Profils régionaux [en ligne]. [Réf. Du 3 août 2001]]. – Disponible sur le site Internet – Accès <http://www.mrn.gouv.qc.ca/3/30/302/saguenay>
- MOUSSEAU, P. ET A. ARMELLIN. 1995. Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du Saguenay, zones d'intervention prioritaire 22 et 23. Rapport technique. Environnement Canada - Région de Québec, Conservation de l'Environnement, Centre Saint-Laurent. 246 p.
- PARENT, B. 1999. Ressources et industrie forestière – Portrait statistique Édition 1999 - Ministère des Ressources naturelles du Québec. Québec. 231 p.
- PELLETIER, C. 2001 Méthodologie de détection des feux de forêt à partir d'images satellitaires NOAA. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi. 56 p.
- PLANTE, M. 1997. Portrait de la forêt au Saguenay–Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais. In La forêt, source de développement au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Secteur des forêts), Jonquière. 492 p.
- SAVARD, G. et C. CORMIER. 1995. Liste annotée des oiseaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Club des ornithologues amateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 173 p.
- TALBOT, A. 1991. Description de la pêche sportive hivernale dans le fjord du Saguenay et de ses effets potentiels sur la ressource. A. Talbot et Associés, pour Environnement Canada, Service des parcs, 134 p.
- TANGUAY, J. 2000a. Statistiques de pêche et de chasse enregistrées dans les zecs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 34 p.
- TANGUAY, J. 2000b. La pêche sportive dans le parc du Saguenay en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 12 p.

- TANGUAY, J. 2000c. Résultats de pêche enregistrés dans le parc des Monts-Valin en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 7 p.
- TANGUAY, J. 2001. Constatations de l'état de différentes infrastructures routières en regard de l'habitat de l'omble de fontaine dans la zec du Lac-de-la-Boiteuse. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 34 p.
- TANGUAY, J. et R. TREMBLAY. 1998. Constatations de l'état de différentes infrastructures routières en regard de l'habitat de l'omble de fontaine dans certains secteurs des zecs Martin-Valin et Chauvin. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Service de la faune et du milieu naturel. 67 p.
- TANGUAY, J. et R. TREMBLAY. 2001. Constatations de l'état de différentes infrastructures routières en regard de l'habitat de l'omble de fontaine dans un secteur de la zec Onatchiway-Est. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière. 33 p.
- TOURISME QUÉBEC. 2000. Guide de mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine. Groupe DBSF, en collaboration avec le Groupe conseil Genivar et BBC4 Créativité, pour le compte de Tourisme Québec et de 16 autres partenaires, Québec. p.43.
- TREMBLAY, S. et L. BÉLANGER. 1987. Modèle d'évaluation des terres humides du Québec en fonction de leur importance pour la sauvagine. Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats. 58 p.
- TREMBLAY, S., F. CARON, C. GROLEAU et D. DESCHAMPS. 2000. Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune. 177 p.
- VALENTINE, M. et P. GIRARD, 1995. Bilan de l'exploitation de la lotte au lac Saint-Jean en 1994-1995. Ministère de l'environnement et de la faune, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Jonquière. 15 p. + 2 annexes.
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI. 1981. Atlas régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Gaëtan Morin, éditeur.